

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL
21 JANVIER 2015**

MERCREDI, le vingt et unième jour du mois de janvier deux mille quinze (21 janvier 2015), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES (19 h), à laquelle sont présents :

Madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan;
Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain;
Monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Messieurs Pierre St-Onge, directeur général et Yvan Magny, coordonnateur à l'aménagement.

2015-01-001

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture d'un texte de réflexion;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 décembre 2014;
4. Gestion des ressources humaines :
5. Finances, matériel, équipement et bâtisse :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
6. Aménagement et développement du territoire :
 - a. Conformité de règlement(s) municipal(aux);
 - b. Règlementation des territoires contigus :
 - i. MRC de Portneuf (projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement afin d'attribuer une vocation récréative au site de l'entreprise Village nature et plein air au « Chalet En Bois Rond » et de revoir les normes de lotissement applicables);
 - ii. MRC de Portneuf (projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement visant à délimiter une aire à vocation particulière à l'endroit du site industriel de Sable Marco Inc);
 - iii. Ville de Trois-Rivières (règlement sur le contrôle intérimaire en matière de planification et de développement urbain {2014, chapitre 156} et résolution C-2014-1230 l'adoptant);

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- c. Demande d'autorisation de l'entreprise ADF Diesel auprès de la Commission de protection du territoire agricole;
- d. Demande d'autorisation du Ministère des Transports auprès de la commission de protection du territoire agricole;
- 7. Rapports :
 - a. Représentant à la RGMRM;
 - b. Comité des ressources humaines;
 - c. Comité de sécurité publique;
- 8. Correspondance déposée;
- 9. Période de questions;
- 10. Clôture de la séance.

Adoptée.

2015-01-002

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2014**

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion de ce conseil tenue le 17 décembre 2014.

Adoptée.

4. **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

Aucun dossier n'est présenté.

5. **FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSSES**

2015-01-003

5a. **LISTE DES CHÈQUES ÉMIS ET AUTRES SOMMES DÉBOURSÉES**

Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéro 8332 à 8396 au 21 janvier 2015 totalisant 412 121,88 \$.

Adoptée.

6. **AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

2015-01-004

6a. **CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 178-2015 DE LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN**

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation de zonage;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont les résultats révèlent qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement de zonage numéro 178-2015 de la municipalité de Batiscan.

Adoptée.

6b. RÉGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS - DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE

- i. MRC de Portneuf (projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement afin d'attribuer une vocation récréative au site de l'entreprise du Village nature et plein air au « Chalet En Bois Rond » et de revoir les normes de lotissement applicables).
- ii. MRC de Portneuf (projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement visant à délimiter une aire à vocation particulière à l'endroit du site industriel de Sable Marco Inc).
- iii. Ville de Trois-Rivières (règlement sur le contrôle intérimaire en matière de planification et de développement urbain [2014, chapitre 156] et résolution C-2014-1230 l'adoptant).

2015-01-005

6c. DEMANDE D'AUTORISATION DE L'ENTREPRISE ADF DIESEL AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE

Considérant que l'entreprise ADF Diesel a présenté une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole pour l'expansion de ses activités industrielles sur une partie des lots 72 et 73 à Saint-Stanislas (dossier 408844);

Considérant que la Municipalité de Saint-Stanislas a adopté le projet de règlement de zonage 2009-476-6 ayant pour objet de modifier les limites de la zone 202-A et d'y autoriser les usages industriels de matériel de transport;

Considérant que cette entreprise possède un droit acquis pour les usages industriels et que le terrain visé par la demande est adjacent aux bâtiments actuellement utilisés par l'entreprise;

Considérant que l'expansion de cette entreprise ne compromet ni n'apporte aucune contrainte supplémentaire au développement des activités agricoles de cette partie du territoire de la MRC;

Considérant que l'acceptation de cette demande viendrait combler les besoins à long terme de cette entreprise qui joue un rôle primordial dans le développement économique de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, et résolu que la MRC des Chenaux appuie la demande d'autorisation présentée par ADF Diesel et qu'elle informe la Commission de protection du territoire agricole que le projet de règlement de zonage 2009-476-6 de la municipalité de Saint-Stanislas est conforme aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2015-01-006

6d. DEMANDE D'AUTORISATION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE

Considérant que le ministère des Transports a présenté une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole pour la construction d'un nouveau pont sur la route 138 au-dessus de l'rivière Champlain, sur les lots 4 503 574, 4 503 575, 4 503 805, 4 505 185 et 4 505 378 (dossier 408968);

Considérant que ce projet s'avère nécessaire compte tenu de la vétusté du pont actuellement en place;

Considérant que le remplacement de ce pont n'apporte aucune contrainte supplémentaire au développement des activités agricoles;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que la MRC des Chenaux appuie la demande d'autorisation présentée par le ministère des Transports et qu'elle informe la Commission de protection du territoire agricole que ce projet est conforme aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

7. RAPPORTS

7a. REPRÉSENTANTS À LA RGMRM

Messieurs Guy Simon et Luc Dostaler présentent un rapport sur les dernières activités de la Régie. Il est question de la construction en cours de la voie de service entre la route 361 et la route Sainte-Marie, le gel favorise les travaux relatifs à l'enlèvement des souches, ce qui permet d'accélérer sa réalisation. Le statut et l'entretien de cette route restent à être déterminés.

Une réserve de 400 000 \$ destinée à un paiement éventuel de taxes de vente ne sera plus requise suite à une information obtenue de la part des instances concernées. Il a été décidé de distribuer ce montant aux membres selon la population respective des municipalités de MRC.

Dans le dossier de recouvrement des cellules, une rencontre réunissant des représentants d'Hydro-Québec, de Chemin de fer Québec-Gatineau, de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès et de la Régie a eu lieu en janvier. Le but de cette rencontre portait sur une étude de capacité portante du sol à certains endroits sur les propriétés de la Régie. Le résultat de l'étude permettra ou non la réalisation des travaux prévus par la Régie pour le recouvrement des cellules un et deux.

7b. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Guy Simon informe le conseil sur le dépôt, lundi dernier, d'un rapport sur l'équité salariale au sein du personnel de la MRC. Selon monsieur René De Montigny du Groupe Consilium, trois personnes verront leur salaire ajusté au cours des cinq prochaines années.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

7c. COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur Jean-Claude Milot résume le rapport des activités et des statistiques qui a été déposé lors de la dernière rencontre du comité tenu juste avant la présente réunion. Une copie de ce rapport sera transmise sous peu à l'ensemble des membres du conseil.

8. CORRESPONDANCE

- a. Ministre des Transports (accusé de réception de notre résolution 2014-11-172 concernant le carrefour giratoire à Saint-Maurice);
- b. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (accusé de réception de la résolution 2014-11-168, modifiant la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* & 2014-12-181, appui MRC Vallée-de-la-Gatineau);
- c. MRC de Granit (remerciements pour la visite de notre édifice).

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

L'ensemble des membres du conseil est préoccupé de la façon dont les fonctionnaires du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques considèrent les dossiers qui sont leurs sont présentés par les municipalités.

Une demande sera adressée à la Fédération québécoise des municipalités, lors de la prochaine réunion du conseil, afin qu'elle intervienne auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en faveur de pouvoir accru pour les MRC en matière d'aménagement du territoire.

2015-01-007

10. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À dix-neuf heures et trente-cinq minutes (19 h 35), il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL
18 FÉVRIER 2015**

MERCREDI, le dix-huitième jour du mois de février deux mille quinze (18 février 2015), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES (19 h), à laquelle sont présents :

Madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain;
Monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Adam Perreault, représentant de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Messieurs Pierre St-Onge, directeur général et Yvan Magny, coordonnateur à l'aménagement.

2015-02-008

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture d'un texte de réflexion;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2015;
4. Gestion des ressources humaines :
 - a. Renouvellement de l'adhésion à l'ADGMRCQ;
 - b. Colloque ADGMRCQ;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisse :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
 - b. Financement du règlement 2009-63 :
 - i. Financement permanent;
 - ii. Modification du terme de l'emprunt;
 - c. Versement du premier paiement pour le transport collectif;
 - d. Entente de développement culturel pour les territoires ruraux;
6. Aménagement et développement du territoire :
 - a. Conformité de règlement(s) municipal(aux);
 - b. Réglementation des territoires contigus :
 - i. MRC de Bécancour (entrée en vigueur des règlements 353 et 354);
 - ii. MRC de Maskinongé (modification du schéma d'aménagement et de développement révisé, afin d'apporter des modifications à la cartographie et à certaines dispositions du

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- document complémentaire, en lien avec les plaines inondables en périphérie du Lac Saint-Pierre);
- iii. MRC de Bécancour (règlement n°356 modifiant le règlement n° 289 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé relativement à l'extension du périmètre urbain de la municipalité de Sainte-Sophie de Lévrard);
 - c. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (avis sur le règlement 2014-91);
7. Rapports :
- a. Représentant à la RGMRM;
 - b. Agente de développement culturel – janvier 2015;
 - c. Comité de développement du territoire;
 - d. Comité de sécurité incendie;
8. Pacte rural :
- a. Enveloppe régulière :
 - i. Projets spéciaux;
 - b. Enveloppe dédiée;
9. Développement économique :
- a. Entente de fonds de développement en soutien professionnel avec Tourisme-Mauricie;
10. Appuis;
11. Correspondance déposée;
12. Autre(s) sujet(s);
13. Période de questions;
14. Clôture de la séance.

Adoptée.

2015-02-009

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2015

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion de ce conseil tenue le 21 janvier 2015.

Adoptée.

4. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

2015-02-010

4a. RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ADGMRCQ

Considérant que le directeur général est membre de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec;

Considérant que ce regroupement apporte un soutien à celui-ci dans la réalisation de ses fonctions;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Adam Perreault, représentant de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu à l'unanimité que la MRC des Chenaux défraie le coût de cette adhésion au montant de 475 \$, plus les taxes, pour le renouvellement 2015.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2015-02-011

4b. COLLOQUE DE L'ADGMRCQ

Considérant que l'Association des directeurs généraux des MRC municipaux du Québec organise son colloque du printemps 2015 du 22 au 24 avril à Montréal;

Considérant que ce conseil est d'avis qu'il convient que le directeur général de notre MRC participe à ce genre de rencontre;

Par ces motifs, il est proposé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prospere-de-Champlain, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux autorise son directeur général à participer au colloque du printemps 2015 de l'ADGMRCQ à Montréal et que les frais d'inscription et de participation soient défrayés par la MRC suivant la politique actuelle.

Adoptée.

5. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSSES

2015-02-012

5a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées

Il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, et résolu que soit adoptée notamment la liste des chèques numéro 8397 à 8458 ainsi que les autres sommes déboursées au 18 février 2015 totalisant 535 364,39 \$.

Adoptée.

5b. REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-63

2015-02-013

5b.i. FINANCEMENT PERMANENT

Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que la Municipalité régionale de comté des Chenaux accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse populaire Desjardins de la Moraine pour son emprunt par **billets** en date du 25 février 2015 au montant de 364 600 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2009-63. Ce billet est émis au prix de 100 \$ CAN pour chaque 100 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **5 ans** comme suit :

69 400 \$	2,38 %	25 février 2016
71 100 \$	2,38 %	25 février 2017
72 800 \$	2,38 %	25 février 2018
74 700 \$	2,38 %	25 février 2019
76 600 \$	2,38 %	25 février 2020

Il est également résolu que les **billets**, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Adoptée.

2015-02-014

5b.ii. MODIFICATION DU TERME DE L'EMPRUNT

Considérant que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité régionale de

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

comté des Chenaux souhaite emprunter par billet un montant total de 364 600 \$:

Règlement numéro	Pour un montant de
2009-63	364 600 \$

Considérant qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Adam Perreault, représentant de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Il est également résolu :

- 1- Qu'un emprunt par billet, au montant de 364 600 \$, prévu au règlement d'emprunt numéro 2009-63 soit réalisé;
- 2- Que les billets soient signés par le préfet et le secrétaire-trésorier;
- 3- Que les billets soient datés du 25 février 2015;
- 4- Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;
- 5- Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

Année	Montant
2016	69 400 \$
2017	71 100 \$
2018	72 800 \$
2019	74 700 \$
2020	76 600 \$

Adoptée.

2015-02-015

5c. ACOMPTE 2015 AU TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DE LA MRC DES CHENAUX

Considérant que la Municipalité régionale de comté des Chenaux possède, depuis le 19 octobre 2011, la compétence requise en matière de transport collectif des personnes sur l'ensemble de son territoire;

Considérant qu'afin de réaliser les activités rattachées à cette compétence, le conseil de cette MRC a mandaté, le 17 août 2011, l'organisme Transport de Fran-Che-Mont qui a, de fait, été désigné comme autorité organisatrice du transport (AOT);

Considérant que cet organisme a demandé de recevoir un acompte sur le versement prévu aux prévisions budgétaires de l'année en cours;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux autorise le directeur général à faire un paiement de 14 000 \$ à

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Transport adapté Fran-Che-Mont constituant le premier versement (50 %) de la contribution de la MRC à cet organisme pour 2015.

Il est également résolu que ce montant soit remboursé au fonds d'administration par l'enveloppe 2015-2016 du Pacte rural destiné à notre MRC lorsque qu'elle sera encaissée.

Adoptée.

6. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

6a. CONFORMITÉ DE RÈGLEMENT(S) MUNICIPAL(AUX)

Aucun dossier n'est présenté.

6b. RÉGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS - DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE

- i. MRC de Bécancour (entrée en vigueur des règlements 353 et 354).
- ii. MRC de Maskinongé (modification du schéma d'aménagement et de développement révisé, afin d'apporter des modifications à la cartographie et à certaines dispositions du document complémentaire, en lien avec les plaines inondables en périphérie du Lac Saint-Pierre).
- iii. MRC de Bécancour (règlement n° 356 modifiant le règlement n° 289 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé relativement à l'extension du périmètre urbain de la municipalité de Sainte-Sophie de Lévrard).

2015-02-016

6c. DEMANDES AU GOUVERNEMENT RELATIVES À LA POLITIQUE DE PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES

Considérant que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux a adopté, en novembre dernier, le projet de règlement numéro 2014-91 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé pour permettre trois dérogations aux dispositions applicables dans les zones à risque d'inondation;

Considérant que ce projet de règlement a été soumis au ministre pour avis suivant les dispositions de l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que le 4 février 2015, la MRC des Chenaux a reçu l'avis signé par le sous-ministre, monsieur Sylvain Boucher, à l'effet que le règlement 2014-91 n'est pas conforme aux orientations gouvernementales visant à assurer la santé, la sécurité et le bien-être public ainsi que la protection de l'environnement;

Considérant que l'argumentation étayant cet avis est basé sur les critères d'acceptabilité d'une demande de dérogation inscrits dans la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables;

Considérant que les responsables de l'application de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables du ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Lutte contre les changements climatiques n'ont peut-être pas d'autre choix que d'appliquer

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

mot à mot cette politique, sans égard aux situations particulières qui leur sont présentées;

Considérant que les exigences de ce ministère relatives à la fourniture d'information pour évaluer les demandes de dérogation entraînent des coûts qui sont tout à fait démesurés par rapport à ceux requis pour la réalisation des projets visés par ces demandes de dérogation;

Considérant que les projets visés par les demandes de dérogation sont à caractère public et qu'ils visent à améliorer la qualité de vie, la sécurité des citoyens et l'amélioration de l'offre touristique;

Considérant que le simple bon sens de toute personne raisonnable nous amène à penser que la réalisation de deux de ces projets ne cause absolument aucun impact sur l'environnement, ni ne compromet la sécurité et le bien-être public;

Considérant que ce conseil, bien que très préoccupé par la protection de l'environnement, est d'avis que la situation actuelle ne peut perdurer sans conséquence de confrontation perpétuelle entre le monde municipal et la bureaucratie aussi coûteuse que contre-productive du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu à l'unanimité des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux :

- 1- D'adresser une demande à monsieur Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, à l'effet d'appuyer avec fermeté le monde municipal face aux exigences toujours plus grandissantes de l'appareil gouvernemental chargé de l'analyse des modifications réglementaires aux schémas d'aménagement et de développement et de lui réitérer notre demande d'avis sur le projet de règlement 2014-91;
- 2- D'adresser une demande à monsieur David Heurtel, ministre de l'Environnement, du Développement durable et de la Lutte contre les changements climatiques, à l'effet d'inciter les responsables de son ministère à œuvrer dans un mode solution plutôt que confrontation avec le monde municipal et que, s'il y a lieu, modifier la Politique de protection des rives et du littoral et des plaines inondables pour y parvenir;
- 3- D'adresser une demande à monsieur Jean-Denis Girard, ministre délégué aux Petites et Moyennes Entreprises, à l'Allègement réglementaire et au Développement économique régional, à l'effet **d'analyser les procédures relatives à l'adoption et l'approbation des règlements d'urbanisme** dans le cadre de son mandat d'allègement réglementaire;
- 4- De transmettre une copie de cette résolution à messieurs Pierre-Michel Auger et Pierre Giguère, respectivement députés de Champlain et de Saint-Maurice à l'Assemblée nationale ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités pour obtenir un appui à la présente démarche.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

7. RAPPORTS

7a. REPRÉSENTANTS À LA RGMRM

La rencontre du conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie ayant lieu le 19 février prochain, aucun rapport n'est fourni.

7b. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – JANVIER 2015

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport produit par l'agente de développement culturel pour le mois de janvier 2015 et s'en trouvent satisfait.

7c. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Veillette, président du comité, indique que plusieurs dossiers sont en cours, dont le site Internet et la réalisation du plan d'action de la future planification stratégique. La prochaine réunion se tiendra probablement aux alentours du 16 mars au matin.

7d. COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Un document décrivant la situation en matière de sécurité incendie dans la MRC, préparé par monsieur Christian Gendron, président du comité, avec la collaboration de monsieur Mathieu Ouellette, coordonnateur en sécurité incendie, a été remis aux maires et sera transmis aux municipalités locales afin d'être inclus dans les bulletins municipaux. La publicité entourant le dépôt du rapport de monsieur Cyrille Delage en lien avec la tragédie de l'Île Verte, survenue en janvier 2014, est à l'origine de la production de ce document.

De plus, un projet de résolution en lien avec les démarches nécessaires à la mise en œuvre du déploiement automatique des ressources, tel que prévu au schéma de couverture de risques incendie, sera transmis aux municipalités locales au cours des prochains jours, afin d'être présenté pour adoption par chacun des conseils.

8. PACTE RURAL

2015-02-017

8a.i. ENVELOPPE RÉGULIÈRE – PROJETS SPÉCIAUX

Considérant que, par sa résolution numéro 2012-09-154, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux a mis en place un fonds intitulé « Fonds de projets spéciaux » et que l'accessibilité à ce fonds a été reconduite pour l'année 2014-2015 suivant les termes de la résolution 2014-04-053;

Considérant que deux projets ont été présentés au comité d'analyse composé des directeurs généraux de la MRC et du CLD des Chenaux et de l'agent de développement rural;

Considérant qu'un solde de 1950 \$ de l'enveloppe 2014-2015 est demeuré disponible;

Considérant la recommandation de ce comité;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve la recommandation qui lui est faite pour le financement des deux projets suivants :

Promoteur	Projet	Montant octroyé
Escadrille nautique de Trois-Rivières	Bottin 2015, 1 page	150 \$
CDC de la MRC des Chenaux	Frappe séductrice jeunesse	250 \$
	Total recommandé	400 \$

Il est également résolu que le secrétaire-trésorier soit et est, par la présente, autorisé à aviser les organismes concernés et à émettre les chèques requis.

Adoptée.

8b. ENVELOPPE DÉDIÉE

Aucun dossier n'est présenté.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2015-02-018

9a. ENTENTE DE FONDS DE DÉVELOPPEMENT EN SOUTIEN PROFESSIONNEL AVEC L'ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE LA MAURICIE

Considérant que l'Association touristique régionale de la Mauricie offre un soutien professionnel en développement touristique pour associer les partenaires à la réalisation de projet de développement de l'offre touristique et au redressement des entreprises œuvrant dans le domaine touristique, en vue de maximiser l'apport de l'industrie touristique à l'économie de ceux-ci;

Considérant qu'à cette fin, une entente doit être signée afin de définir les engagements des partenaires et les modalités entourant le soutien à des projets permettant de développer l'offre touristique;

Considérant que les membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux ont pris connaissance du projet d'entente et s'en trouvent satisfaits;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux accepte le contenu de cette entente avec l'Association touristique régionale de la Mauricie comme s'il était ici au long reproduit.

Il est également résolu, par la présente, que le conseil de cette MRC établit sa contribution financière, pour l'année 2015, à 7000 \$ en contrepartie de 150 heures fournies par un consultant spécialisé.

Il est de plus résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux autorise son directeur général à signer ladite entente et désigne monsieur Jean Breton comme représentant de la MRC aux fins de son application.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

10. DEMANDE(S) D'APPUI OU AUTRE(S)

2015-02-019

10a. APPUI À LA DÉMARCHE « PAR NOTRE PROPRE ÉNERGIE »

Considérant que l'utilisation du pétrole représente 38 % de l'énergie consommée au Québec malgré l'importante part de l'hydroélectricité (40 %);

Considérant que l'importation de pétrole entraîne une fuite de capitaux de l'ordre de dix à vingt milliards de dollars bon an mal an, somme qui rapporterait davantage si elle était investie ici au Québec;

Considérant que l'utilisation du pétrole affecte la santé publique et contribue à l'accumulation des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, responsable des changements climatiques;

Considérant que le modèle de développement axé sur l'utilisation de l'automobile provoque l'étalement urbain, crée des pressions insoutenables sur le développement et l'entretien des infrastructures, cause des dommages variés et significatifs à l'environnement et accentue la dépendance au pétrole;

Considérant que plus le statu quo perdure, plus les conséquences de cette dépendance s'alourdissent pour la société québécoise;

Considérant que d'autres sociétés dans le monde recherchent et mettent en œuvre des solutions pour réduire leur consommation de pétrole et mettre en œuvre la transition énergétique vers une économie à faible intensité de carbone;

Considérant que la mise en œuvre d'une stratégie visant la réduction de la consommation de pétrole apporterait de nouvelles et grandes opportunités pour le développement des territoires du Québec, tout en étant bénéfique pour l'économie, l'environnement et la santé publique;

Considérant que le Québec dispose d'opportunités considérables en matière d'économie d'énergie, d'efficacité énergétique et de ressources énergétiques renouvelables;

Considérant que le Québec possède tous les atouts nécessaires pour mettre à profit ce vaste potentiel : universités, centres de recherche, savoir-faire et expertise à l'avant-garde, entreprises innovantes, accès à des technologies propres, accès au capital, mouvement coopératif et solidaire dynamique;

Considérant que la transition énergétique et la réduction de la consommation de pétrole nécessitent sur un territoire la mise en œuvre d'importants chantiers, la mobilisation des multiples parties prenantes de notre société, appelle à relever de nombreux défis et requiert ainsi d'importants moyens financiers et humains;

Considérant que les Conseils régionaux de l'environnement du Québec, avec « *Par notre PROPRE énergie* », ont avec de nombreux partenaires, initié la mise en œuvre d'une telle démarche par :

- 1- La formation d'une Table régionale sur la réduction de la consommation de pétrole réunissant les acteurs clés de leur région;
- 2- La réalisation d'un portrait énergétique régional qui identifie les principaux facteurs qui influencent la dépendance au pétrole, permet de dégager les principaux enjeux énergétiques locaux et de pointer les axes d'intervention prioritaires;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- 3- L'élaboration avec la Table régionale d'un plan d'action de mobilisation qui présente les principales interventions qui doivent être réalisées pour amorcer la réduction de la consommation de pétrole.

Considérant que la MRC des Chenaux joue un rôle important de planification territoriale, notamment par la gestion de l'aménagement du territoire;

Considérant que la démarche « *Par notre PROPRE énergie* » procède maintenant à la mise en œuvre des actions issues des plans régionaux de réduction de la consommation de pétrole, ce qui doit impliquer la mobilisation de ressources substantielles;

Considérant que l'engagement des différentes parties prenantes régionales doit être soutenu par un engagement moral et financier du Gouvernement du Québec pour garantir une pleine mobilisation du milieu;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux fait part de son appui à la démarche « *Par notre PROPRE énergie* ».

Adoptée.

10b. APPUI À LA MRC DE ROUVILLE (AUGMENTATION DES FRAIS DE FORMATION DE L'ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC)

Les membres du conseil prennent connaissance de cette demande. Aucune suite n'y est donnée.

10c. APPUI À LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN (FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE)

Les membres du conseil prennent connaissance de cette demande. Aucune suite n'y est donnée.

2015-02-020

10d. APPUI AU COMITÉ ZIP LES DEUX RIVES - PROJET DE CONSERVATION DES MILIEUX HUMIDES – PHASE 2

Considérant que le Comité ZIP Les Deux Rives demande un appui à son projet visant à compléter la conception des cahiers du propriétaire pour les propriétés qui touchent les milieux humides des Îles Val d'Or et Carignan à Champlain;

Considérant que 56 propriétés seront ainsi dotées d'un cahier du propriétaire entre le printemps 2015 et le printemps 2017, ce qui s'ajoute aux douze ententes déjà ratifiées au cours de la phase 1 de ce projet;

Considérant que le conseil de la MRC des Chenaux est très intéressé par ce projet;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du Mont-Carmel, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux appuie la phase 2 du Projet de conservation des milieux humides de l'Île Val d'Or et de l'Île Carignan réalisée par le Comité Zip Les Deux Rives et accepte d'y contribuer par une contribution en support technique évalué à 1500 \$.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2015-02-021

10e. APPUI AU COMITÉ ZIP LES DEUX RIVES - PLAN DE CONSERVATION ET DE MISE EN VALEUR DES MILIEUX HUMIDES

Considérant que les milieux humides fluviaux situés entre l'embouchure de la rivière Batiscan et l'embouchure de la rivière Sainte-Anne recèlent d'habitats fauniques sensibles qui sont des habitats de choix pour la sauvagine et le poisson;

Considérant qu'on y retrouve également une espèce floristique désignée menacée, l'ériocaulon de Parker;

Considérant que selon une étude réalisée en 1996, visant à cibler les zones d'intérêts fauniques pour les municipalités de Champlain, Sainte-Anne-de-la-Pérade et Batiscan, ce secteur a été jugé comme étant prioritaire à protéger;

Considérant que le Comité ZIP Les Deux Rives projette d'élaborer un plan de conservation et de mise en valeur pour ce secteur et la mise en place d'un plan d'action concret afin de protéger et valoriser les habitats fauniques de cette zone;

Considérant que le conseil de la MRC des Chenaux est très intéressé par ce projet;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux appuie ce projet du Comité ZIP Les Deux Rives et accepte d'y contribuer par un support technique évalué à 1500 \$.

Adoptée.

10f. APPUI À LA COMMISSION RÉGIONALE DES RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE – CONCERTATION RÉGIONALE

Les membres du conseil prennent connaissance de cette demande. Aucune suite n'y est donnée.

2015-02-022

10g. APPUI À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – TOUCHES PAS À MES RÉGIONS

Il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu à l'unanimité d'appuyer la coalition « Touche-pas à mes régions » dans sa démarche pour se faire entendre par le Gouvernement du Québec sur la mise en place du projet de loi n° 28 et parler d'une seule voix au nom des régions du Québec.

Adoptée.

11. CORRESPONDANCE DÉPOSÉE

- a. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (projet Stolt LNGaz inc. de Bécancour);
- b. APDEQ (développement économique régional);
- c. MMQ (ristourne de 3221 \$ pour l'année 2014);
- d. Municipalité de Saint-Bruno (transparence de la FQM);
- e. MRC de Rimouski-Neigette (rôle de la FQM);
- f. MRC d'Autray (opposition au projet Trans-Canada Est).

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

12. AUTRE(S) SUJET(S)

- a. Gaz Métro – demande de rencontre;
- b. Rapports d'activités du transport collectif;
- c. ZIP Les Deux Rives (modèle d'un cahier produit à l'intention d'un propriétaire).

2015-02-023

12d. FUPAM - REPRÉSENTANTS AU CCA DE NOTRE MRC

Considérant que le règlement numéro 2003-02-09, adopté par ce conseil le 19 février 2003 constitue le comité consultatif agricole de la Municipalité régionale de comté des Chenaux;

Considérant que l'article 6 de ce règlement détermine le nombre et la provenance des membres dudit comité;

Considérant que par la résolution 2013-11-184, adoptée par ce conseil lors de la séance du 27 novembre 2013, messieurs Michel Grosleau et Alain Guillemette ont été respectivement nommés comme représentants municipaux aux sièges 1 et 2;

Considérant qu'il y a lieu de nommer les autres membres dudit comité suite à la réception d'un avis de la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de la Mauricie;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux nomme madame Hélène Champagne, monsieur René Perreault et monsieur Stéphane Allaire respectivement aux sièges 3, 4 et 5.

Il est également résolu que monsieur Lionel Arseneault soit nommé au siège numéro 6 à titre de citoyen non élu et non agriculteur.

Adoptée.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2015-02-024

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À dix-neuf heures et vingt-cinq minutes (19 h 25), il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL
18 MARS 2015**

MERCREDI, le dix-huitième jour du mois de mars deux mille quinze (18 mars 2015), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES (19 h), à laquelle sont présents :

Madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan;
Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain;
Monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ABSENT

Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Messieurs Pierre St-Onge, directeur général et Yvan Magny, coordonnateur à l'aménagement.

2015-03-025

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture d'un texte de réflexion;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2015;
4. Gestion des ressources humaines;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisses :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
 - b. Rapport annuel sur le suivi du Schéma de couverture de risques en incendie;
 - c. Rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relativement au programme d'aide aux MRC 2014-2015;
 - d. Démarrage du processus de révision du plan de gestion des matières résiduelles et élaboration d'un plan de gestion conjoint;
 - e. Mandat pour un nouveau site Internet;
 - f. Rapport financier comparé par fonction au 12 mars 2015;
 - g. Projet de déploiement automatique des ressources incendies;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

6. Aménagement et développement du territoire :
 - a. Conformité de règlement(s) municipal (aux);
 - b. Réglementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande);
7. Rapports :
 - a. Représentant à la RGMRM;
 - b. Agente de développement culturel – février 2015;
 - c. Comité de développement du territoire;
8. Pacte rural – Pacte fiscal transitoire :
 - a. Enveloppe régulière :
 - i. Projets spéciaux;
 - b. Enveloppe dédiée;
9. Développement économique :
 - a. Rapport d'activités 2014-2015 du Pacte rural;
 - b. Entente avec la SADC (initiative en développement durable);
10. Appuis :
 - a. Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (résolution 2015-02-4383, modification de la géométrie de la zone d'enfouissement du site de Saint-Étienne-des-Grès);
11. Correspondance déposée;
12. Autre(s) sujet(s) :
 - a. Situation des MRC dans le contexte du P.L. 28;
 - b. MMQ (convocation pour l'assemblée générale);
13. Période de questions;
14. Clôture de la séance.

Adoptée.

2015-03-026

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2015**

Il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion de ce conseil tenue le 18 février 2015.

Adoptée.

4. **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

Aucun dossier n'est présenté.

5. **FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSSES**

2015-03-027

5a. **LISTE DES CHÈQUES ÉMIS ET AUTRES SOMMES DÉBOURSÉES**

Il est proposé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que soit adoptée notamment la liste des chèques numéro 8459 à 8507 ainsi que les autres sommes déboursées au 18 mars 2015 totalisant 282 312,16 \$.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2015-03-028

5b. RAPPORT ANNUEL SUR LE SUIVI DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE

Considérant que le Schéma de couverture de risques en incendie de la Municipalité régionale de comté des Chenaux a pris effet le 14 août 2011;

Considérant qu'à l'automne 2011, la MRC des Chenaux et le ministre de la Sécurité publique ont signé un protocole d'entente relativement à la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques prévue à la *Loi sur la Sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4);

Considérant qu'un rapport annuel d'activités couvrant la période du 14 août 2013 au 14 août 2014 a été réalisé par monsieur Mathieu Ouellette, coordonnateur-préventionniste de la MRC des Chenaux, et porté à la connaissance du conseil pour être approuvé;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve le rapport annuel d'activités 2013-2014 du Schéma de couverture de risques en incendie.

Il est également résolu que ce rapport fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée.

2015-03-029

5c. PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX MRC - RAPPORT 2014-2015

Considérant qu'en mars 2011 une entente de gestion a été signée avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relativement au programme d'aide financière aux MRC;

Considérant que suivant cette entente, la MRC doit produire un rapport annuel sur l'état d'avancement et de réalisation des attentes prévues à son annexe;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve le rapport 2014-2015 préparé par monsieur Yvan Magny, coordonnateur à l'aménagement du territoire, et que ce document fasse partie de la présente comme s'il était ici au long reproduit.

Il est de plus résolu que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer le rapport d'aide financière aux MRC pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2015-03-030

5d. DÉMARRAGE DU PROCESSUS DE RÉVISION DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET ÉLABORATION D'UN PLAN DE GESTION CONJOINT

Considérant que la MRC des Chenaux délègue à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie la responsabilité de réviser le plan de gestion qu'elle doit adopter en vertu de l'article 53.12 de la *Loi sur la Qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2);

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que le ministère de l'Environnement a autorisé la MRC des Chenaux à déléguer à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie la responsabilité d'élaborer son plan de gestion des matières résiduelles;

Considérant que l'article 53.7 de la *Loi sur la qualité de l'Environnement* (LQE) prévoit que plusieurs municipalités régionales peuvent s'entendre pour établir conjointement un plan de gestion des matières résiduelles;

Considérant que la Ville de Trois-Rivières, la Ville de Shawinigan ainsi que les MRC des Chenaux, de Maskinongé et de Mékinac désirent réviser leurs plans de gestion des matières résiduelles, conjointement;

Considérant que l'article 53.11 de la *Loi sur la Qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) prévoit que le processus d'élaboration du plan de gestion débute par une résolution adoptée à cette fin par le conseil de la municipalité régionale, dont avis est donné dans un journal diffusé sur son territoire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prospér-de-Champlain, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu d'adopter ce qui suit :

- 1- Que la MRC des Chenaux accepte d'établir un plan de gestion des matières résiduelles conjoint avec la Ville de Trois-Rivières, la Ville de Shawinigan, la MRC de Mékinac et la MRC de Maskinongé;
- 2- Que le processus d'élaboration du plan de gestion débute à la date d'adoption de la présente;
- 3- Que la présente résolution soit acheminée à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour qu'elle en donne avis dans un journal diffusé sur le territoire de la MRC des Chenaux et qu'elle l'achemine aux autres municipalités régionales ainsi qu'au ministre, tel que prévu à l'article 53.11 de la *Loi sur la Qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2).

Adoptée.

2015-03-031

5e. MANDAT POUR UN NOUVEAU SITE INTERNET

Considérant que quatre entreprises ont été invitées en vue de la réalisation d'un nouveau site Internet destiné à la MRC;

Considérant que deux entreprises ont répondu à cette demande;

Considérant que les soumissions reçues ont fait l'objet d'analyse de la part de quatre personnes employées de la MRC et du CLD des Chenaux;

Considérant la recommandation qui se dégage de ces analyses;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la MRC des Chenaux octroie le contrat pour la réalisation d'un nouveau site Internet à DA Designer de marque, de Saint-Narcisse, pour un montant de 10 900 \$ plus les taxes.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

5f. RAPPORT FINANCIER COMPARÉ PAR FONCTION AU 12 MARS 2015

Les membres du conseil prennent acte du rapport budgétaire comparé préparé par le directeur général et déposé selon l'article 176.4 du code municipal.

2015-03-032

5g. PROJET DE DÉPLOIEMENT AUTOMATIQUE DES RESSOURCES INCENDIES

Considérant que le plan d'action du schéma de couverture de risques en incendie de la MRC des Chenaux prévoit d'optimiser les interventions des services de sécurité incendie par le déploiement automatique des ressources humaines et matérielles affectées au combat des incendies;

Considérant qu'à cette fin, la MRC des Chenaux a présenté un projet de découpage du territoire en secteurs distincts à l'intérieur desquels un ou plusieurs services d'incendie seront appelés à intervenir simultanément, dès l'appel initial;

Considérant que ce déploiement automatique est accompagné d'un projet d'entente intermunicipale qui en décrit les modalités techniques et administratives, et sera ultérieurement entériné par les municipalités;

Considérant que les municipalités ont donné leur accord de principe à la mise en place du déploiement automatique;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux mandate M. Mathieu Ouellette, coordonnateur-préventionniste, à entreprendre les démarches avec la centrale 911 pour l'intégration des protocoles d'entraide automatique selon le modèle de sectorisation présenté et accepté par l'ensemble des municipalités.

Adoptée.

6. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

6a. CONFORMITÉ DE RÈGLEMENT(S) MUNICIPAL(AUX)

Aucun dossier n'est présenté.

6b. RÉGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS - DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE

Aucun dossier n'est présenté.

7. RAPPORTS

7a. REPRÉSENTANTS À LA RGMRM

Monsieur Luc Dostaler aborde la question du litige entre la régie et la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès en indiquant que la régie a besoin de l'appui de notre MRC vis-à-vis la position qu'elle défend. La résolution d'appui est d'ailleurs soumise dans la documentation de la présente réunion. Le conseil d'administration de la régie siègera le 19 mars.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

7b. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – FÉVRIER 2015

Madame Diane Aubut résume le rapport de l'agente pour le mois de février et informe ses collègues sur l'entente culturelle régionale dont les actions débiteront sous peu. Cette entente est une première en région et devrait éventuellement servir de modèle pour d'autres actions régionales entre les territoires de la Mauricie.

7c. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Guy Veillette informe ses collègues sur les dernières activités des membres du comité qui se sont réunis en début de semaine et qui se réuniront à nouveau à la suite de la présente assemblée. Il est notamment question des travaux relatifs à la planification stratégique de développement durable et de l'entente avec la SADC pour avoir accès à une ressource permettant d'accompagner les personnes impliquées de la MRC. Des discussions sont en cours et à venir quant au rôle du comité de développement du territoire et de la participation citoyenne suite à la prise en charge du développement économique par la MRC.

2015-03-033

8. PACTE FISCAL TRANSITOIRE

Considérant qu'en novembre dernier un pacte fiscal transitoire s'appliquant à l'exercice 2015-2016 a été signé par le gouvernement du Québec et les deux unions municipales;

Considérant que cette entente prévoit la création d'un « Fonds de développement du territoire » dont le total équivaldra aux sommes versées aux MRC pour les pactes ruraux, la mesure de soutien à l'embauche d'agents ruraux, les aides annuelles aux MRC et aux CLD;

Considérant que pour l'exercice 2015-2016, ce conseil est d'avis de ne pas modifier la répartition utilisée au cours de l'exercice 2014-2015, ni le plan de travail établissant les paramètres servant à l'élaboration et l'analyse des projets présentés dans le cadre du Pacte rural;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux décrète par la présente résolution ce qui suit :

Qu'au cours de l'exercice 2015-2016, les sommes qui seront reçues dans le cadre du pacte fiscal transitoire seront utilisées de la même manière que pour l'exercice 2014-2015 et que tous les projets, soumis dans le cadre du Pacte rural, seront analysés en utilisant les mêmes paramètres que ceux de la dernière version du plan de travail qui demeure en vigueur à moins d'avis contraire.

Adoptée.

2015-03-034

8a. PACTE RURAL 2015-2016 – ENVELOPPE RÉGULIÈRE

Considérant que la Municipalité régionale de comté des Chenaux dispose, aux fins de l'attribution de subventions dans le cadre du pacte rural, d'une somme de 305 815 \$ provenant du pacte fiscal transitoire 2015-2016 et d'une somme résiduelle estimée à 18 523 \$ provenant du pacte rural 2014-2015;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que le 16 mars dernier, les membres du comité de développement rural se réunissaient pour prendre notamment en considération quatre projets ayant fait l'objet d'analyse de la part de l'agent de développement rural en égard aux critères du plan de travail en vigueur;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve les projets suivants :

Promoteurs	Projets	Coût total	Subvention
Fabrique de la Paroisse de Saint-François-Xavier-de-Batiscan (voir note 1)	Restauration d'un tableau	25 833, 00 \$	4 250, 00 \$
Corporation de développement communautaire des Chenaux	Accompagnement au développement social, phase II	30 621, 54 \$	10 563, 04 \$
Pégase sentiers équestres (voir note 2)	Construction d'abris pour haltes équestres	30 110, 00 \$	15 000, 00 \$
Fondation des amis du Vieux presbytère de Batiscan	Aménagement d'un pavillon permanent	81 010, 66 \$	20 000, 00 \$
	Total	167 575, 20 \$	49 813, 04 \$

Note 1 : Le versement de la subvention est conditionnel à la participation de tous les partenaires financiers identifiés et le montant total qui sera versé égalisera 16,45 % du coût du projet pour un maximum de 4 250 \$. De plus, une fois restauré, le tableau sera installé dans l'église de Batiscan.

Note 2 : Une clause invitant le promoteur à l'achat local sera incluse dans le protocole. La confirmation de l'engagement des partenaires financiers devra être produite, avant le 30 juin 2015, et le montant octroyé doit être considéré pour 50 % par abri.

Il est également résolu :

- 1- Que les montants ainsi autorisés soient versés de la manière suivante :
 - 70 % suite à la signature d'un protocole et à la réception des sommes prévues de l'enveloppe 2015-2016;
 - 30 % suite à la réception d'un rapport final comprenant notamment les informations à fournir au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- 2- Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis en temps opportun.

Adoptée.

2015-03-035

8a.i. FONDS DE PROJETS SPÉCIAUX

Considérant que, par sa résolution numéro 2012-09-154, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux a mis en place un fonds intitulé « Fonds de projets spéciaux » et que l'accessibilité à ce fonds a été reconduite pour l'année 2015-2016;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que les projets ont été présentés au comité d'analyse composé des directeurs généraux de la MRC et du CLD des Chenaux et de l'agent de développement rural;

Considérant la recommandation de ce comité;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve la recommandation qui lui est faite pour le financement des projets suivants :

Promoteur	Projet	Montant octroyé
Fabrique Sainte-Anne-de-la-Pérade	Activités d'interprétation de la crypte de l'Église et Centre de conservation Lise G. Vallée	200 \$
Société d'histoire de Sainte-Anne-de-la-Pérade	Activités d'interprétation de l'Église de Sainte-Anne-de-la-Pérade	200 \$
Fondation des amis du vieux presbytère de Batiscan	Programmation d'activités 2015	1 000 \$
Société du site Madeleine de Verchères	Programmation estivale du Domaine seigneurial Sainte-Anne	500 \$
Comité local Ado-O-Boulot	Initiation au travail et à la gestion d'entreprise	300 \$
Journée de la famille des Chenaux	Organisation et tenue de la journée de la famille 2015 à Notre-Dame-du-Mont-Carmel	1 000 \$

Il est également résolu que le secrétaire-trésorier soit et est, par la présente, autorisé à aviser les organismes concernés et à émettre les chèques requis (à même le fonds général de la MRC en attendant d'avoir reçu l'enveloppe 2015-2016).

Adoptée.

2015-03-036

8b. ENVELOPPE DÉDIÉE – PACTE RURAL 2015-2016

Considérant que, suivant le plan de travail modifié destiné à la gestion de l'enveloppe provenant du Pacte rural de 2014 à 2019, un montant de 10 000 \$ par année plus deux dollars par habitant est dédié à chacune des municipalités du territoire pour la réalisation de projets apportant une valeur ajoutée à la qualité de vie de leurs citoyens;

Considérant que les projets à réaliser ne doivent pas être compris dans les opérations courantes des municipalités, telles que des travaux de voirie, d'aqueduc ou d'égouts;

Considérant que pour avoir droit à cette aide financière, toute municipalité doit confirmer dans sa demande un engagement d'au moins 6 000 \$ par enveloppe annuelle;

Considérant que les projets doivent être acheminés directement au conseil de la MRC des Chenaux à l'aide du formulaire prévu à cet effet;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve le projet suivant :

Municipalité	Projet	Coût total	Subvention
Notre-Dame-du-Mont-Carmel	Travaux d'amélioration des équipements de loisir	83 045 \$	21 368 \$

Il est également résolu :

- 1- Que le montant ainsi autorisé soit versé de la manière suivante, lorsque la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire soit reçue;
 - 70 % à la signature du protocole requis;
 - 30 % suite à la réception d'un rapport final.
- 2- Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis.

Adoptée.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2015-03-037

9a. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014-2015 DU PACTE RURAL

Considérant que suivant l'article 4.1G du protocole signé en mars 2014, chaque année la MRC des Chenaux doit déposer auprès du ministre un rapport des activités reliées au Pacte rural pour la dernière année;

Considérant que le rapport annuel des activités de 2014-2015, préparé par l'agent de développement du territoire, monsieur Lionel Arseneault, a été porté à la connaissance des membres du conseil et que ceux-ci s'en trouvent satisfaits;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé de madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu :

- 1- Que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve ce rapport annuel d'activités du Pacte rural tel que préparé par monsieur Lionel Arseneault;
- 2- Que ce document et ses annexes fassent partie intégrante de la présente résolution comme s'ils y étaient au long reproduits.

Adoptée.

2015-03-038

9b. ENTENTE AVEC LA SADC – INITIATIVE EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Considérant qu'à l'automne 2014, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux a amorcé une nouvelle planification stratégique pour les prochaines années;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que ce conseil désire que la démarche visant ce nouvel outil de planification intègre la notion du développement durable (DD);

Considérant que la Société d'aide au développement des collectivités de la Vallée-de-la-Batiscan (SADC) offre un accompagnement en DD et à cette fin propose un projet d'entente aux membres du conseil;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux accepte la proposition de la SADC et le contenu du projet d'entente soumis.

Il est également résolu que :

- 1- Ce conseil opte pour le forfait de 75 heures pour un montant total de 300 \$;
- 2- Que le directeur général, monsieur Pierre St-Onge, soit autorisé à signer l'entente pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

10. APPUI

2015-03-039

10a. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE MODIFICATION DE LA GÉOMÉTRIE DE LA ZONE D'ENFOUISSEMENT DU SITE DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS

Considérant que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Régie) recherche assidûment des solutions afin de contrôler ses coûts d'exploitation au site d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès;

Considérant que la Régie est d'avis que les orientations gouvernementales liées à l'enfouissement réduiront de façon significative au cours des prochaines années, le tonnage lié à cette activité ainsi que les revenus associés;

Considérant l'endettement de la Régie;

Considérant qu'il est donc souhaitable que la Régie réduise les coûts d'opération liés à l'enfouissement afin de faire face à ces changements et afin d'assurer sa pérennité financière;

Considérant que la Régie est d'avis que la zone d'enfouissement du site de Saint-Etienne-des-Grès peut être reconfigurée de façon à réduire de façon importante le nombre de cellules devant être construites dans le futur, et ce, sans devoir obtenir de nouvelles autorisations quant au volume autorisé;

Considérant que chaque nouvelle cellule représente un coût de 3 millions de dollars;

Considérant que la Régie est d'avis que la modification de la géométrie de la zone d'enfouissement peut générer des économies de l'ordre de 20 millions de dollars;

Considérant que la Régie est d'avis que la modification de la géométrie de la zone d'enfouissement peut même générer moins d'inconvénients pour la population avoisinante que la configuration présentement autorisée;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que la Régie tiendra compte des recommandations de sécurité de l'étude géotechnique sur la stabilité du talus situé au nord des cellules d'enfouissements;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, et résolu que la MRC des Chenaux appuie la Régie quant à la modification de la géométrie de la zone d'enfouissement du site de Saint-Etienne-des-Grès.

Adoptée.

11. CORRESPONDANCE

- a. Conseil régional des partenaires (concertation régionale);
- b. MRC de la Côte-Nord (bruit causé par le transport lourd dans les municipalités);
- c. Ville de Berthier (résolution 2015-03-079 - opposition au passage de l'Oléoduc Énergie Est);
- d. Municipalité de Mandeville (résolution 108-03-2015, appui à la MRC d'Autray suite à l'étude portant sur le projet d'Oléoduc Énergie Est);
- e. M. Pierre-Michel Auger (nouvelle gouvernance);
- f. M. Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (instances de concertation régionales);
- g. Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (accusé réception de la résolution 2015-02-016);

2015-03-040

11h. AUGMENTATION DES FRAIS DE FORMATION DE L'ENPO ET PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL

Considérant qu'un règlement modifiant le Règlement sur *Les frais de scolarité de l'École nationale des pompiers du Québec* (ENPO) est entré en vigueur le 30 octobre 2014, soit quinze (15) jours après la date de son dépôt à la *Gazette officielle du Québec*;

Considérant que ledit règlement décrète une augmentation globale estimée à 184 % des frais de formation de l'ENPO en ce qui a trait à la formation de Pompier I, de Pompier II et d'opérateur d'autopompe;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a adopté le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Considérant qu'en vertu de l'article 6 du nouveau programme, les municipalités devaient transmettre, par l'intermédiaire de leur MRC, leurs demandes d'aide financière au ministère de la Sécurité publique (MSP) au plus tard le 12 février 2015;

Considérant que le Règlement sur *Les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Considérant qu'en raison de ce court délai et des modalités de transmission des informations sur le programme, il a été impossible aux municipalités locales de tenir compte, dans les dépenses pour la formation de leurs pompiers au budget 2015, du nouveau programme et des augmentations des frais de formation de l'ENPO;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chénoux

Considérant que le MSP n'a pas réagi suite à l'annonce de l'ENPO sur l'augmentation de ses frais de formation réclamés auprès des municipalités locales;

Considérant que la formation des pompiers est très importante pour les services de sécurité incendie du territoire de la MRC des Chénoux puisqu'elle permet, entre autres, d'assurer la conformité des municipalités locales au Schéma de couverture de risques incendie (SCRI) et de favoriser le recrutement de pompiers;

Considérant que la décision prise par l'ENPO à l'égard de l'augmentation de ses frais compromet la conformité des municipalités locales au dit SCRI en raison, notamment, des contraintes budgétaires;

Considérant que la MRC des Chénoux se questionne sur le mode de gestion privilégié par le MSP quant à l'offre de formation des pompiers à travers le Québec puisque l'ENPO mandate des gestionnaires de formation pour offrir le service aux pompiers des municipalités locales;

Considérant les recommandations émises dans le rapport préparé par le coroner, monsieur Cyrille Delâge, et diffusé le 12 février dernier concernant, notamment la formation des pompiers;

Considérant que dans l'article intitulé « Les pompiers et la résidence blâmés » publié dans le journal Le Droit le 13 février dernier, la ministre de la Sécurité publique, madame Lise Thériault, souligne que plusieurs recommandations pourront être évaluées rapidement, notamment en ce qui concerne la suggestion d'abolir la clause « grand-père » pour la formation des pompiers volontaires et à temps partiel;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, et résolu d'adopter ce qui suit :

- 1- Que les membres du conseil des maires de la MRC des Chénoux appuient les démarches entreprises par la MRC de Rouville auprès de la ministre de la Sécurité publique, madame Lise Thériault des instances gouvernementales concernées;
- 2- Qu'une copie de la présente résolution soit acheminée à la FQM.

Adoptée.

11. CORRESPONDANCE (SUITE)

- i. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (plan directeur de l'eau et mandat des organismes de bassin versant);
- j. Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel (résolution 03-2015-60, déploiement automatique des ressources au combat des incendies);
- k. Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes (résolution 2015-02-17 relative aux services de sécurité incendie du territoire de la MRC);
- l. Pierre Giguère, député de Saint-Maurice (accusé réception de la résolution 2015-02-16);
- m. Madame Hélène David, ministre de la Culture et des Communications (confirmation de la subvention pour l'entente culturelle);
- n. MDDELCC (PGMR de la MRC de Portneuf).

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

12. **AUTRE(S) SUJET(S)**

12a. **SITUATION DES MRC DANS LE CONTEXTE DU P.L. 28**

Les membres du conseil prennent connaissance de statistiques relatives aux MRC qui intègrent ou pas leurs CLD dans le contexte du P.L. 28. Ce document a été produit par l'ADGMRCQ.

12b. **CONVOCATION POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

Le directeur de la MRC, monsieur Pierre St-Onge, partage avec le conseil l'invitation de l'assemblée annuelle de la MMO qui aura lieu le 29 avril prochain à Drummondville.

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

2015-03-041

14. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À dix-neuf heures et trente-cinq minutes (19 h 35), il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL
15 AVRIL 2015**

MERCREDI, le quinzième jour du mois d'avril deux mille quinze (15 avril 2015), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES (19 h), à laquelle sont présents :

Madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan;
Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain;
Monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Messieurs Pierre St-Onge, directeur général et Yvan Magny, coordonnateur à l'aménagement.

2015-04-042

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture d'un texte de réflexion;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2015;
4. Gestion des ressources humaines;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisses :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
 - b. Assemblée des MRC et Grand Rendez-vous des régions;
 - c. Adoption du tableau des projets autorisés – Politique nationale de la ruralité 2007- 2014;
 - d. Bilan de l'activité publique de participation citoyenne du 11 novembre 2014;
6. Aménagement et développement du territoire :
 - a. Conformité de règlement(s) municipal (aux);
 - i. Conformité au règlement numéro 728 modifiant le règlement d'urbanisme identifiant les sources d'alimentation en eau pour la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
 - ii. Conformité au règlement numéro 727 modifiant le règlement de zonage identifiant les dispositions relatives aux usages dérogatoires et aux bâtiments accessoires pour la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- iii. Conformité au règlement numéro 2015-551 modifiant le règlement de zonage identifiant la norme concernant la hauteur maximale des garages pour la municipalité de Saint-Maurice;
- b. Réglementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande) :
 - i. MRC de Bécancour (projet de règlement 289 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour en regard des affectations à proximité du périmètre urbain du secteur Saint-Grégoire à Bécancour, afin de tenir compte des réalités et des besoins territoriaux);
 - ii. MRC de Maskinongé (modification du schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'apporter des modifications à la grille de comptabilité de l'affectation forestière, pour le groupe commercial et de service et ajouter des définitions correspondantes dans le document complémentaire);
 - iii. MRC de Portneuf (modification du schéma d'aménagement et de développement révisé aux fins d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la ville de Donnacona);
 - iv. MRC de Bécancour (règlement 357 modifiant le règlement de contrôle intérimaire n° 229);
- c. Appui à Saint-Narcisse pour une demande d'exclusion à la CPTAQ;
- 7. Rapports :
 - a. Représentant à la RGMRM;
 - b. Agente de développement culturel – mars 2015;
 - c. Comité de développement du territoire;
 - d. Comité de sécurité incendie;
 - e. Comité de sécurité publique;
- 8. Pacte rural :
 - a. Enveloppe régulière :
 - i. Projets spéciaux;
 - b. Enveloppe dédiée (Saint-Luc-de-Vincennes – Loisirs et culture);
- 9. Développement économique :
 - a. Entente pour le programme de soutien au travailleur autonome (STA) avec Emploi-Québec;
- 10. Appuis :
 - a. MRC de Rimouski-Neigette (bonification du financement de l'ENPQ);
 - b. MRC de Rimouski-Neigette (incitatifs pour recruter des pompiers à temps partiel);
- 11. Correspondance déposée;
- 12. Autre(s) sujets(s) :
 - a. Journée de la famille 2016;
 - b. CPTAQ (ADF Diesel de Saint-Stanislas);
 - c. Transport collectif – statistiques janvier et février 2015;
 - d. Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);
 - e. Commandite de la Journée de la famille 2015;
 - f. Lettre de la RGMRM au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques – PGMR;
 - g. Ministère des Transports du Québec (nomination pour le traitement des dossiers en transport terrestre des personnes);
- 13. Période de questions;
- 14. Clôture de la séance.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2015-04-043

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2015**

Il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Narcisse, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion de ce conseil tenue le 18 mars 2015.

Adoptée.

4. **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

Aucun dossier n'est présenté.

5. **FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSSES**

2015-04-044

5a. **Liste des chèques émis et autres sommes déboursées**

Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que soit adoptée notamment la liste des chèques numéro 8508 à 8563 ainsi que les autres sommes déboursées au 15 avril 2015 totalisant 263 466,94 \$.

Adoptée.

2015-04-045

5b. **GRAND RENDEZ-VOUS DES RÉGIONS ET ASSEMBLÉE DES MRC LES 3 ET 4 JUIN 2015**

Considérant que la FQM organise le 3 juin 2015, à Québec, un évènement qualifié du Grand Rendez-vous des régions;

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités tiendra également une assemblée regroupant les MRC du Québec le 4 juin;

Considérant que ce conseil est d'avis qu'il est important que notre MRC y soit représentée;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux autorise madame Diane Aubut ainsi que messieurs Gérard Bruneau, Guy Veillette et Pierre St-Onge à représenter notre MRC à titre de délégués lors du Grand Rendez-vous des régions qui se tiendra à Québec, le 3 juin 2015, et que leurs frais d'inscription et de participation soient défrayés par la MRC suivant la politique actuelle.

Il est également résolu :

- 1- Que la MRC des Chenaux défraie les frais d'hébergement du 2 juin de monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prospère-de-Champlain et représentant de la Mauricie à la FQM;
- 2- Que messieurs Gérard Bruneau et Pierre St-Onge soient, par la présente, autorisés à participer à l'assemblée des MRC du 4 juin organisée par la FQM et que leurs frais d'inscription et de participation soient défrayés par la MRC suivant la politique actuelle.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2015-04-046

5c. **ADOPTION DU TABLEAU DES PROJETS AUTORISÉS – POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ 2007-2014**

Considérant que pour soutenir, accompagner et stimuler le développement de la MRC des Chenaux, le gouvernement du Québec a attribué une enveloppe de 2 009 864 \$ dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité / Pacte rural 2007-2014;

Considérant que 113 projets ont été acceptés et réalisés avec l'aide de cette enveloppe;

Considérant que la MRC des Chenaux doit produire au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, un rapport comprenant la liste des engagements financiers consentis dans le cadre du Pacte rural;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Genève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve le rapport produit par monsieur Lionel Arseneault, agent de développement du territoire, comprenant la liste des engagements financiers qu'elle a consentis dans le cadre du Pacte rural 2007-2014, totalisant une somme de 2 009 864 \$.

Adoptée.

2015-04-047

5d. **BILAN DE L'ACTIVITÉ PUBLIQUE DE PARTICIPATION CITOYENNE DU 11 NOVEMBRE 2014**

Considérant qu'en vertu de l'article 4.1 (i) du Pacte rural 2014-2019, une activité publique de participation citoyenne pour consulter sa population doit être tenue annuellement;

Considérant que cette activité a eu lieu, à Saint-Narcisse, le 11 novembre 2014 et qu'environ 170 personnes y ont participé;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de cette activité, réalisé par monsieur Lionel Arseneault, agent de développement du territoire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve le contenu du *Bilan de l'activité publique de participation citoyenne 2014-2015* tel que déposé pour faire partie intégrante de la présente comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée.

6. **AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

2015-04-048

6a.i. **CONFORMITÉ DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 728 DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL**

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont les résultats révèlent qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que soit approuvé le plan d'urbanisme numéro 728 de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Adoptée.

2015-04-049

6a.ii. CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727 DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que le règlement ci-après visé ont a fait l'objet d'une analyse dont les résultats révèlent qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que soit approuvé le règlement de zonage numéro 727 de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Adoptée.

2015-04-050

6a.iii. CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2015-551 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAURICE

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que les règlements ci-après visés ont fait l'objet d'une analyse dont les résultats révèlent qu'ils sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que soit approuvé le règlement numéro 2015-551 modifiant le règlement de zonage identifiant la norme de hauteur maximale des garages pour la municipalité de Saint-Maurice.

Adoptée.

6b. RÉGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS - DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE

- i. MRC de Bécancour (projet de règlement 289 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour en regard des affectations à proximité du périmètre urbain du secteur Saint-Grégoire à Bécancour, afin de tenir compte des réalités et des besoins territoriaux);

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- ii. MRC de Maskinongé (modification du schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'apporter des modifications à la grille de comptabilité de l'affectation forestière, pour le groupe commercial et de service et ajouter des définitions correspondantes dans le document complémentaire);
- iii. MRC de Portneuf (modification du schéma d'aménagement et de développement révisé aux fins d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la ville de Donnacona);
- iv. MRC de Bécancour (règlement 357 modifiant le règlement de contrôle intérimaire n° 229).

2015-04-051

6c. DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE

Considérant que la Municipalité de Saint-Narcisse a présenté à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une demande d'exclusion de la zone agricole d'une partie des lots 73 à 78 et d'une partie des lots 289 à 294;

Considérant que la Municipalité a soumis un dossier argumentaire qui justifie ces deux demandes d'exclusion de la zone agricole et qui s'appuie sur des motifs tout à fait conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé, notamment en ce qui concerne la gestion de l'urbanisation;

Considérant que pour répondre à la demande d'espace vacant à des fins résidentielles, la Municipalité doit nécessairement passer une demande d'exclusion de la zone agricole, compte tenu du peu d'espace disponible dans le périmètre d'urbanisation;

Considérant que cette demande d'exclusion vise un secteur où les impacts sur les activités agricoles seraient les moindres parmi toutes les terres agricoles entourant le périmètre d'urbanisation;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la MRC doit émettre sa recommandation sur une demande d'exclusion de la zone agricole présentée par une municipalité locale;

Par ces motifs, il est proposé madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu de transmettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec la recommandation qui suit :

- 1- Que la MRC des Chenaux appuie la demande d'exclusion de la zone agricole d'une partie des lots 73 à 78 et d'une partie des lots 289 à 294 dans la municipalité de Saint-Narcisse.
- 2- Que la MRC informe la Commission de protection du territoire agricole du Québec que cette demande est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé, mais, que celui-ci devra être modifié pour assurer la concordance avec une décision de la Commission autorisant la présente demande d'exclusion de la zone agricole.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

7. **RAPPORTS**

7a. **REPRÉSENTANTS À LA RGMRM**

Messieurs Guy Simon et Luc Dostaler informent tour à tour leurs collègues au sujet des dernières activités au sein de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie. Il est notamment question de l'évolution des travaux pour la construction du nouveau chemin d'accès entre la route 361 et le rang Village-Champlain à Sainte-Geneviève-de-Batiscan.

7b. **AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – MARS 2015**

Madame Diane Aubut résume le rapport présenté par madame Marie-Pier Lemaire relativement à ses activités durant le mois de mars 2015.

7c. **COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

Monsieur Guy Veillette informe ses collègues qu'il n'y a pas eu de rencontre du comité de développement du territoire depuis le 18 mars et que la prochaine est prévue pour le lundi 20 avril de 14 à 16 heures. Outre le suivi de la planification de développement stratégique durable, il y sera question du transport collectif et du dossier des proches aidants.

7d. **COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Monsieur Christian Gendron rappelle la démarche en cours visant à la signature d'une entente impliquant toutes les municipalités pour le déploiement automatique des ressources en sécurité incendie et pour l'entraide mutuelle en cas d'incendie.

7e. **COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Suite à une rencontre qui a précédé la présente réunion du conseil, le président du comité de sécurité publique, monsieur Jean-Claude Milot résume le rapport d'activités du 1^{er} décembre 2014 au 31 janvier 2015 présenté par le lieutenant Michel Fournier.

2015-04-052

7e.i. **FÉLICITATIONS AU LIEUTENANT FOURNIER**

Sur proposition unanime du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux, il est résolu de remercier le lieutenant Fournier pour la qualité de son service et sa disponibilité au sein de notre territoire desservi par la Sûreté du Québec. Il est de plus résolu de souhaiter à monsieur Fournier une excellente retraite bien méritée.

Adoptée.

8. **PACTE RURAL**

8a. **ENVELOPPE RÉGULIÈRE – PROJETS SPÉCIAUX**

Aucun dossier n'est présenté.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2015-04-053

8b. ENVELOPPE DÉDIÉE – SAINT-LUC-DE-VINCENNES – LOISIRS ET CULTURE

Considérant que suivant le plan de travail modifié destiné à la gestion de l'enveloppe provenant du Pacte rural de 2014 à 2019, un montant de 10 000 \$ par année plus deux dollars par habitant est dédié à chacune des municipalités du territoire pour la réalisation de projets apportant une valeur ajoutée à la qualité de vie de leurs citoyens;

Considérant que les projets à réaliser ne doivent pas être compris dans les opérations courantes des municipalités, telles que des travaux de voirie, d'aqueduc ou d'égouts;

Considérant que pour avoir droit à cette aide financière, toute municipalité doit confirmer dans sa demande un engagement d'au moins 6 000 \$ par enveloppe annuelle;

Considérant que les projets doivent être acheminés directement au conseil de la MRC des Chenaux à l'aide du formulaire prévu à cet effet;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve le projet suivant :

Municipalité	Projet	Coût total	Subvention
St-Luc-de-Vincennes 2014-2015 et 2015-2016	Ajout d'infrastructures et d'équipements et Bibliothèque municipale : agrandissement pour coin café/rencontre	34 484 \$	22 484 \$

Il est également résolu :

- 1- Que le montant ainsi autorisé soit versé ainsi :
 - 70 % à la signature du protocole requis pour 2014-2015;
 - 70 % de l'enveloppe **2015-2016** lorsque le montant sera reçu du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
 - 30 % suite à la réception d'un rapport final;
- 2- Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis.

Adoptée.

2015-04-054

9a. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - ENTENTE AVEC EMPLOI-QUÉBEC PROGRAMME SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation*, (RLRQ, c. M-30.01), une municipalité régionale de comté peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et le soutien à l'entrepreneuriat sur son territoire;

Considérant qu'à cette fin, la Municipalité régionale de comté des Chenaux entend directement poursuivre l'encadrement et le suivi aux participants à la mesure *Soutien au travail autonome*;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'offre de service destinée au ministère de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité sociale;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que la MRC des Chenaux, sous réserve d'une disposition légale habilitante, accepte, comme s'il était ici au long reproduit, le contenu de l'offre de service à coût forfaitaire faite au ministère de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité sociale pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016 et préparée par monsieur Jean Breton.

Il est également résolu que monsieur Pierre St-Onge, directeur général, soit et est, par la présente, autorisé à la signer pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

10. DEMANDE(S) D'APPUIS OU AUTRE(S)

2015-04-055

10a. APPUIS À LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE - FINANCEMENT DE L'ÉCOLE DES POMPIERS DU QUÉBEC

Considérant que près de 18 000 pompiers ont suivi ou devront suivre la formation dispensée par l'ÉNPQ;

Considérant que la majorité de ces pompiers ont un premier emploi autre que celui de pompier, ils ne sont pas en mesure de faire leur formation à un endroit précis;

Considérant que c'est l'ÉNPQ qui doit qualifier des instructeurs afin de dispenser la formation sur l'ensemble du territoire québécois;

Considérant qu'une fois les pompiers formés, ce sont des examinateurs de l'ÉNPQ, au nombre de 40, qui doivent parcourir la province pour assurer la qualification finale de la formation;

Considérant qu'avec la mise en place du programme d'aide financière pour la formation des pompiers au Québec, l'ÉNPQ a pratiquement doublé les frais d'inscription, sans parler des nouveaux frais mis de l'avant par l'ÉNPQ pour l'administration de certains dossiers;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la MRC des Chenaux appuie la démarche entreprise par le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette pour la bonification du financement de l'École nationale des pompiers du Québec.

Adoptée.

2015-04-056

10b. APPUIS À LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE - INCITATIFS FINANCIERS POUR LES POMPIERS À TEMPS PARTIEL

Considérant l'obligation des MRC et des municipalités ayant des services de sécurité incendie de s'assurer d'avoir des pompiers volontaires (à temps partiels) pour le combat des incendies sur leur territoire et qu'elles doivent prévoir une relève;

Considérant le règlement sur la formation des pompiers du Québec;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que la durée de la formation et le fait qu'elle soit souvent dispensée les soirs et les fins de semaine représentent une difficulté dans le recrutement et la rétention d'effectifs pour les brigades composées de pompiers volontaires qui doivent s'investir énormément en sus de leur semaine de travail et de leur vie familiale;

Considérant que cette situation représente souvent une contrainte pour le recrutement de pompiers volontaires (à temps partiel) dans les services de sécurité;

Considérant que diverses provinces canadiennes ont des mesures particulières pour les membres de service d'urgence, par exemple l'exemption de droits d'immatriculations;

Considérant que le programme de formation mis en place prévoit qu'un pompier à temps partiel doit avoir effectué 200 heures pour se prévaloir de l'exemption d'impôt de 3 000 \$;

Considérant l'importance de mettre en place des mesures incitatives pour faciliter la rétention et le recrutement des pompiers à temps partiel;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC des Chenaux appuie la démarche du conseil de la MRC de Rimouski-Neigette auprès du premier ministre du Québec, du ministre de la Sécurité publique, du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire consistant :

- 1- À demander de mettre en place un programme spécifique qui pourrait assurer la sécurité du revenu et la protection de l'emploi d'une personne qui serait recrutée pour servir sa collectivité à titre de pompier volontaire pour permettre de suivre à temps plein la formation Pompier I, et ce afin de soutenir les MRC et municipalités dans leur processus de recrutement et de formation des pompiers à temps partiel;
- 2- À envisager diverses mesures pour faciliter le recrutement et la rétention des effectifs à temps partiel pour les services incendie;
- 3- À revoir les modalités concernant l'exonération d'impôts des pompiers à temps partiel et de mettre en place des mesures incitatives pour faciliter la rétention et le recrutement des pompiers à temps partiel des services de sécurité incendie.

Il est de plus résolu que copie de la présente soit également transmise à monsieur Jean-Denis Girard, ministre responsable de la région de la Mauricie.

Adoptée.

11. CORRESPONDANCE

- a. Ministère des Transports du Québec (carrefour giratoire de la route 353 à Saint-Maurice);
- b. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (performance des municipalités de la MRC en matière de gestion des matières résiduelles résidentielles et ICI en 2014);
- c. Trans-Canada (complément d'information sur le projet Oléoduc Énergie Est) et réplique du consultant J. Harvey;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2015-04-057

11d. **APPUI À LA MRC DE MASKINONGÉ - TROISIÈME BAC POUR LES MATIÈRES PUTRESCIBLES**

Considérant la résolution numéro 66-03-15 du conseil de la MRC de Maskinongé par laquelle il est demandé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de considérer la valorisation du biogaz généré par le lieu d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès et d'exempter ainsi les membres de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie de procéder à l'implantation d'une troisième voie pour les motifs que la revalorisation des matières résiduelles est déjà bien implantée en Mauricie;

Considérant les motifs invoqués au soutien de cette demande;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC des Chenaux appuie la démarche du conseil de la MRC de Maskinongé auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Adoptée.

11. **CORRESPONDANCE (SUITE)**

- e. MRC de Manicouagan (fonds de développement du territoire);
- f. Ministre de la Sécurité publique (accusé réception résolution 2015-03-040);
- g. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (versement de l'aide annuelle de 115 000\$).

12. **AUTRE(S) SUJET(S)**

2015-04-058

12a. **JOURNÉE DE LA FAMILLE 2016 – 2025**

Considérant la préoccupation de la Municipalité régionale de comté des Chenaux pour le bien-être des familles de son territoire et la promotion de celles-ci au sein de ses communautés;

Considérant que ce conseil a résolu de doter la MRC des Chenaux d'une politique familiale;

Considérant que la MRC des Chenaux valorise la collaboration entre les différents partenaires du milieu et la tenue d'évènements au niveau de son territoire;

Considérant que depuis l'année 2007, la tenue de la Journée de la famille est organisée par un comité formé de différents partenaires du territoire et se tient en alternance dans les différentes municipalités du territoire suivant un tirage au sort;

Considérant que toutes les municipalités ont accueilli et organisé cet évènement rassembleur et que ce conseil tient à sa poursuite au cours des prochaines années;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu :

- 1- Que pour la tenue de l'évènement « Journée de la famille des Chenaux » de 2016 et suivant, à moins d'avis de changement, l'ordre des municipalités hôtes soit établi comme suit :

ANNÉES	MUNICIPALITÉS
2016	Saint-Narcisse
2017	Batiscan
2018	Saint-Prosper-de-Champlain
2019	Saint-Stanislas
2020	Saint-Maurice
2021	Saint-Luc-de-Vincennes
2022	Sainte-Geneviève-de-Batiscan
2023	Sainte-Anne-de-la-Pérade
2024	Champlain
2025	Notre-Dame-du-Mont-Carmel

- 2- Que les municipalités hôtes soient invitées à fournir un support technique et humain pour l'installation sécuritaire des lieux.

Adoptée.

12. AUTRE(S) SUJET(S)

- b. CPTAQ (ADF Diesel de Saint-Stanislas);
- c. Transport collectif – statistiques janvier et février 2015;
- d. Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);
- e. Commandite de la Journée de la famille 2015;
- f. Lettre de la RGMRM au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques – PGMR;
- g. Ministère des Transports (nomination pour le traitement des dossiers en transport terrestre des personnes).

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2015-04-059

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À dix-neuf heures et vingt-huit minutes (19 h 28), il est proposé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL
20 MAI 2015**

MERCREDI, le vingtième jour du mois de mai deux mille quinze (20 mai 2015), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES VINGT (19 h 20), à laquelle sont présents :

Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Madame Henriette Rivard-Desbiens, représentante de Batiscan;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Genève-de-Batiscan;
Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain;
Monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas;
Madame Nathalie Jacob, représentante de Saint-Narcisse;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Messieurs Pierre St-Onge, directeur général et Yvan Magny, coordonnateur à l'aménagement.

2015-05-060

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par madame Henriette Rivard-Desbiens, représentante de Batiscan, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture d'un texte de réflexion;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2015;
4. Gestion des ressources humaines :
 - a. Ressource en développement économique;
 - b. Congrès 2015 de la FQM;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisses :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
 - b. Rapport financier 2014;
 - c. Entente relative au déploiement automatique des ressources en sécurité incendie et à l'entraide mutuelle en matière d'incendie;
6. Aménagement et développement du territoire :
 - a. Conformité de règlement(s) municipal(aux);
 - b. Réglementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande) :
 - i. MRC de Bécancour (entrée en vigueur du règlement 356);
 - c. PDAAM - service d'accompagnement sur l'avenir des entreprises agricoles de la Mauricie (charte de projet);
 - d. Cours d'eau Leduc - demande de la municipalité de Saint-Maurice;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- e. Bassin versant Saint-Maurice (nomination d'un délégué et renouvellement 2015-2016);
- f. Demande d'aide financière pour la réalisation de projets dans le cadre du PDAAM;
- 7. Rapports :
 - a. Représentant à la RGMRM;
 - b. Agente de développement culturel - avril 2015;
 - c. Comité de développement du territoire;
 - d. Comité de sécurité incendie;
- 8. Pacte rural :
 - a. Enveloppe régulière :
 - i. Projets spéciaux;
 - b. Enveloppe dédiée;
- 9. Développement économique :
 - a. Compétence en développement local – résiliation de l'entente avec le CLD des Chenaux;
 - b. Compétences de la MRC en matière de développement économique – constitution du service de développement du territoire et détermination des programmes à offrir;
 - c. Formation d'un comité de sélection des bénéficiaires de toute aide financière;
 - d. Élaboration d'un plan stratégique de développement durable;
- 10. Appuis :
 - a. Camping Québec;
 - b. Fondation québécoise du cancer;
 - c. Tournoi de golf au profit du Noël des enfants;
 - d. MRC Brome-Missisquoi (demande au MDDELCC et à RECYC-QUÉBEC);
 - e. UPA – Journée portes ouvertes;
 - f. MRC de Coaticook (redevances sur les matières résiduelles);
 - g. MRC de Vaudreuil-Soulanges (taxation sur les pipelines);
- 11. Correspondance déposée;
- 12. Autre(s) sujets(s) :
 - a. Achat de calendriers 2016 d'Appartenance Mauricie;
 - b. Ensemble et bien logé!
 - c. Transport collectif – résultats du premier trimestre 2015;
 - d. Communauté entrepreneuriale des Chenaux (entente de service);
 - e. Protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière à l'ADIC;
 - f. Acquisition de panneaux de signalisation pour la Vélo-route;
- 13. Période de questions;
- 14. Clôture de la séance.

Adoptée.

2015-05-061

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2015**

Il est proposé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion de ce conseil tenue le 15 avril 2015.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

4. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

2015-05-062

4a. EMBAUCHE D'UN COORDONNATEUR AU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Considérant que la MRC des Chenaux offrira, à compter du 1^{er} juin 2015, un service de développement économique en vue de soutenir la prise en charge de son développement, comme le permet maintenant la *Loi sur les compétences municipales*;

Considérant qu'à cette fin, une ressource doit être engagée afin d'assurer la coordination des activités de ce nouveau service, notamment en matière de soutien aux entreprises;

Considérant que la MRC mettra un terme à l'entente de délégation qui la liait au CLD de la MRC des Chenaux;

Considérant la disponibilité du directeur général de cet organisme;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu :

- 1- Que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux engage, à compter du 1^{er} juin 2015, monsieur Jean Breton, au poste de coordonnateur du service de développement économique;
- 2- Que les conditions d'embauche de monsieur Breton soient les mêmes que celles dont il bénéficiera au 31 mai 2015 à titre de directeur général du CLD de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

4b. CONGRÈS 2015 DE LA FQM

Le directeur général informe les membres du conseil sur le congrès 2015 de la FQM qui a lieu les 24, 25 et 26 septembre à Québec sous le thème « Au cœur de l'action ». Il précise qu'un nombre suffisant de chambres a été réservé à l'Hôtel Hilton de Québec et les informations à obtenir de chacune des municipalités, pour connaître notamment les occupants, sont en voie d'être complétées pour être transmises à la FQM et à l'hôtel.

2014-05-063

4b. CONGRÈS 2014 DE LA FQM

Considérant la pertinence des ateliers et des forums prévus aux assises 2015 du congrès de la FQM;

Il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prospere-de-Champlain, appuyé par madame Nathalie Jacob, représentante de Saint-Narcisse, et résolu d'autoriser le directeur général à participer, accompagné, au congrès 2015 de la Fédération québécoise des municipalités.

Il est également résolu que les frais de déplacement et de séjour de celui-ci soient payés par la MRC suivant la politique en vigueur.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

5. **FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSSES**

2015-05-064

5a. **LISTE DES CHÈQUES ÉMIS ET AUTRES SOMMES DÉBOURSÉES**

Il est proposé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Saint-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que soit adoptée notamment la liste des chèques numéro 8564 à 8639 ainsi que les autres sommes déboursées au 20 mai 2015 totalisant 570 033,05 \$.

Adoptée.

2015-05-065

5b. **RAPPORT FINANCIER 2014**

Après avoir pris connaissance du rapport financier 2014 préparé par la firme comptable Mallette, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu à l'unanimité d'en approuver le contenu.

Adoptée.

2015-05-066

5c. **ENTENTE RELATIVE AU DÉPLOIEMENT AUTOMATIQUE DES RESSOURCES EN SÉCURITÉ INCENDIE ET À L'ENTRAIDE MUTUELLE EN MATIÈRE D'INCENDIE**

Considérant que l'article 34 du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en incendie de la Municipalité régionale de comté des Chenaux requiert de revoir les procédures de mobilisation des ressources humaines et matérielles en tenant compte notamment de la catégorie de risques et des particularités du territoire;

Considérant que l'article 8 de ce plan prévoit la rédaction ou la révision des ententes intermunicipales existantes afin d'assurer un déploiement des ressources conformes aux objectifs;

Considérant que plusieurs démarches ont été réalisées auprès des directeurs des services de sécurité incendie pour l'élaboration du contenu d'une entente et la recommandation du comité de sécurité incendie de la MRC;

Considérant que ce conseil a pris connaissance d'un projet d'entente pour la mise en œuvre du déploiement automatique des ressources et a donné antérieurement son accord de principe;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve le contenu de l'entente intitulée « Entente relative au déploiement automatique des ressources en sécurité incendie et à l'entraide mutuelle en matière d'incendie » soumise par la MRC des Chenaux pour faire partie intégrante de la présente comme s'il était ici au long reproduit.

Il est également résolu que le préfet et le directeur général, soient et sont, par la présente, autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la MRC.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

6. **AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

6a **CONFORMITÉ DE RÈGLEMENT(S) MUNICIPAL(AUX)**

Aucun règlement municipal n'est soumis à cette fin.

6b. **RÉGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS - DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE**

i. MRC de Bécancour (entrée en vigueur du règlement 356).

2015-05-067

6c. **PDAAM – SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT SUR L'AVENIR DES ENTREPRISES AGRICOLES DE LA MAURICIE - CHARTE DE PROJET**

Considérant que la MRC des Chenaux et la MRC de Maskinongé ont adopté en 2014 un plan de développement de la zone agricole;

Considérant que ces deux plans de développement de la zone agricole soulèvent la problématique de la relève agricole et qu'à cet égard, ils visent à mieux coordonner la démarche de transfert des entreprises agricoles entre les cédants et la relève;

Considérant qu'un comité conjoint formé des représentants du PDAAM, du MAPAQ, du MAMOT, de l'UPA de la Mauricie et des MRC des Chenaux et Maskinongé a élaboré un projet facilitant le transfert des entreprises agricoles entre les cédants et la relève;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, et résolu que la MRC des Chenaux appuie le projet intitulé « Service d'accompagnement sur l'avenir des entreprises agricoles de la Mauricie » et qu'elle s'engage à participer à la phase pilote de ce projet.

Adoptée.

6d. **COURS D'EAU LEDUC – DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAURICE**

Ce dossier est transmis à monsieur Yvan Magny, coordonnateur à l'aménagement, afin qu'il en assure le suivi.

2015-05-068

6e. **NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ POUR SIÉGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BASSIN VERSANT SAINT-MAURICE - ET RENOUVELLEMENT 2015-2016**

Considérant que le bassin versant de la rivière Saint-Maurice est sous l'administration d'un organisme nommé « Bassin versant Saint-Maurice » (BVSM);

Considérant que ce conseil est d'avis qu'il y a lieu d'être représenté au sein du conseil d'administration de cet organisme intervenant sur le territoire de notre municipalité régionale;

Par ces motifs, il est proposé par madame Nathalie Jacob, représentante de Saint-Narcisse, appuyé par madame Henriette Rivard-Desbiens, représentante de Batiscan, et résolu que ce conseil désigne monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, comme délégué de la MRC des

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Chenaux au conseil d'administration du BVSM et accepte de renouveler son adhésion annuelle au coût de 100 \$ pour 2015-2016.

Adoptée.

2015-05-069

6f. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DE PROJETS DANS LE CADRE DU PDAAM

Considérant que le plan de développement de la zone agricole de la MRC des Chenaux propose une vingtaine d'interventions prioritaires visant à appuyer le développement durable des activités agricoles et à assurer la vitalité et l'occupation dynamique du territoire;

Considérant que certaines de ces interventions ne peuvent être réalisées qu'avec la contribution de ressources professionnelles et d'un soutien financier externe;

Considérant que la Mauricie a réalisé un plan de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire et que celui-ci est pourvu d'un fonds voué au financement de projets;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que la MRC des Chenaux transmette au comité de coordination du plan de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Mauricie, une demande d'aide financière pour la réalisation des projets suivants :

- . Réalisation d'un recueil d'information sur les potentiels et les opportunités agricoles et forestières, au montant de 22 677,30 \$;
- . Conception d'outils de protection et de mise en valeur des paysages ruraux, au montant de 22 567,08 \$.

Adoptée.

7. RAPPORTS

7a. REPRÉSENTANTS À LA RGMRM

Messieurs Guy Simon et Luc Dostaler, représentants de notre MRC au conseil d'administration de la Régie, informent leurs collègues sur les dernières activités de cet organisme. Il est question d'une contestation de la vente des Serres Saint-Laurent, de la représentation au sein des comités de vigilance et des travaux de la nouvelle voie d'accès entre la route 361 et le chemin du Village-Champlain.

7b. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – AVRIL 2015

Madame Diane Aubut résume les grandes lignes du rapport produit par madame Marie-Pier Lemaire, agente de développement culturel, relatant ses activités au cours du mois d'avril 2015.

7c. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

En l'absence de monsieur Guy Veillette, président du comité, monsieur Bruneau indique qu'une réunion du comité a été tenue vendredi dernier et

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

que l'ensemble des sujets discutés sont à l'ordre du jour de la présente réunion.

7d. COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Gendron, président, fait le point sur l'important dossier de l'entente d'entraide entre les municipalités du territoire.

8. PACTE RURAL

2015-05-070

8a.i. ENVELOPPE RÉGULIÈRE – FONDS DE PROJETS SPÉCIAUX

Considérant que, par sa résolution numéro 2012-09-154, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux a mis en place un fonds intitulé « Fonds de projets spéciaux » et que l'accessibilité à ce fonds a été reconduite pour l'année 2015-2016;

Considérant que 5 projets ont été présentés au comité d'analyse composé des directeurs généraux de la MRC et du CLD des Chenaux et de l'agent de développement du territoire;

Considérant la recommandation de ce comité;

Par ces motifs, il est proposé par madame Henriette Rivard-Desbiens, représentante de Batiscan, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve la recommandation qui lui est faite pour le financement des projets suivants :

Municipalité	Projet	Coût total
Notre-Dame-du-Mont-Carmel	Mont-Carmel en fête	1000 \$
Saint-Narcisse	La culture au cœur des activités estivales de Saint-Narcisse	800 \$
Batiscan	Corvée communautaire	500 \$
Association des Loisirs de Saint-Stanislas	Classique provinciale de canots de la Batiscan	500 \$
Bulletin des Chenaux	Page Entrepreneur agricole	1750 \$

Il est de plus résolu que le secrétaire-trésorier soit et est, par la présente, autorisé à aviser les organismes concernés et à émettre les chèques requis (à même le fonds général de la MRC en attendant d'avoir reçu l'enveloppe 2015-2016).

Adoptée.

2015-05-071

8b. ENVELOPPE DÉDIÉE

Considérant que le conseil de la Municipalité de Batiscan a passé la résolution numéro 2015-05-112 modifiant des résolutions adoptées antérieurement relativement à la transformation d'un bâtiment acquis afin de le mettre à niveau pour le maintien du service de proximité;

Considérant qu'une nouvelle demande accompagnait cette résolution pour remplacer celle présentée antérieurement;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que cette nouvelle demande porte sur quatre années de contribution du pacte rural plutôt que cinq et concerne un autre édifice municipal à être amélioré, soit le centre communautaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que les résolutions 2013-09-136, 2014-08-106 et 2014-10-135 soient rescindées.

Il est de plus résolu :

- 1- Que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux accepte de faire suite à la nouvelle demande de la Municipalité de Batiscan en octroyant les montants ci-après sous réserve de la disponibilité des fonds pour les années 2016-2017 et 2017-2018 :
 - Montant du projet : 121 200 \$;
 - Montant octroyé pour l'année 2014-2015 : 11 906 \$;
 - Montant octroyé pour l'année 2015-2016 : 11 930 \$;
 - Montant octroyé pour l'année 2016-2017 : 11 930 \$ (ajusté suivant le décret annuel établissant la population des municipalités);
 - Montant octroyé pour l'année 2017-2018 : 11 930 \$ (ajusté suivant le décret annuel établissant la population des municipalités).

- 2- Que le montant de 8 330 \$, versé le 17 février 2015, s'applique au projet autorisé par la présente et qu'un nouveau protocole soit signé en remplacement de celui signé en février 2015 et que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à le signer pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2015-05-072

9a. COMPÉTENCE EN DÉVELOPPEMENT LOCAL – RÉSILIATION DE L'ENTENTE AVEC LE CLD DES CHENAUX

Considérant qu'en vertu des dispositions des articles 263 et 286 de la Loi 28 (2015, c.8), sanctionné le 21 avril 2015, une MRC peut, au moyen d'une résolution, résilier unilatéralement l'entente de délégation conclue avec le Centre local de développement de la MRC des Chenaux;

Considérant que ce conseil désire se prévaloir de ces dispositions;

Considérant la résolution 2014-11-147 adoptée par ce conseil le 26 novembre 2014;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu :

- 1- Que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux résilie l'entente de délégation signée le 25 janvier 2013 avec le Centre local de développement de la MRC des Chenaux;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- 2- Que copie de la présente soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi qu'au Centre local de développement de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2015-05-073

9b. COMPÉTENCE DE LA MRC EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – CONSTITUTION DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DÉTERMINATION DES PROGRAMMES À OFFRIR

Considérant les dispositions de l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales*, une municipalité régionale de comté peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

Considérant qu'à cette fin elle peut notamment :

- 1- Prendre toute mesure de soutien à l'entrepreneuriat, incluant l'entrepreneuriat de l'économie sociale;
- 2- Élaborer et veiller à la réalisation d'un plan d'action pour l'économie et l'emploi ou adopter différentes stratégies en matière de développement de l'entrepreneuriat;

Considérant que ce conseil est d'avis qu'il serait opportun de se prévaloir de ces nouvelles dispositions légales;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prospér-de-Champlain, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu :

- 1- Que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux institue un service de développement économique dont le mandat sera d'intervenir pour favoriser le développement local et régional de son territoire;
- 2- Que la Municipalité régionale de comté des Chenaux utilise temporairement, jusqu'au 30 septembre 2015, les programmes d'aide financière suivants comme mesure de soutien à l'entrepreneuriat :
 - Fonds local d'économie sociale selon les critères existants
 - Fonds Jeunes promoteurs
 - Fonds local d'investissement
 - Et tous autres programmes....
- 3- Que les documents relatifs aux programmes d'aide précités fassent partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient ici au long reproduit;
- 4- Que le comité de développement du territoire soit mandaté pour réviser les programmes actuels du CLD de la MRC des Chenaux d'ici le 30 septembre et recommander au conseil des nouveaux outils de développement le cas échéant;
- 5- Que la présente résolution prenne effet le 1^{er} juin 2015.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2015-05-074

9c. **FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION DES BÉNÉFICIAIRES DE TOUTE AIDE FINANCIÈRE**

Considérant que la Municipalité régionale de comté des Chenaux a résolu de se prévaloir des dispositions de l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Considérant qu'elle peut confier, à un comité qu'elle constitue à cette fin, suivant les conditions et les modalités qu'elle détermine, la sélection des bénéficiaires de toute aide financière qu'elle peut accorder selon les mesures de développement local et régional qu'elle a déterminées. De plus elle fixe les règles de composition et le mode de fonctionnement du comité;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que la Municipalité régionale de comté des Chenaux constitue un comité consultatif appelé « Comité de financement d'entreprises ».

Il est également résolu :

- 1- Que ce comité soit formé de deux personnes;
- 2- Que messieurs Guy Lefebvre et Guy Veillette soient et sont nommés membres de ce comité jusqu'à leur remplacement par décision du conseil de la MRC des Chenaux;
- 3- Que le coordonnateur au développement économique soit et est assigné à la gestion de ce comité et participe à ces réunions.

Adoptée.

2015-05-075

9d. **ÉLABORATION D'UN PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Considérant que les nouvelles règles en matière de gouvernance régionale confient aux MRC la responsabilité du développement économique;

Considérant que la planification stratégique actuellement en vigueur sur le territoire de la MRC est devenue obsolète et que les élus de la MRC désirent se doter d'un nouvel outil de développement qui intègre l'ensemble des planifications sectorielles;

Considérant que la MRC souscrit au principe du développement durable et, qu'à cet égard, elle considère opportun de prendre en compte du caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique dans le développement de son territoire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, et résolu d'entreprendre le processus d'élaboration d'un plan stratégique de développement durable et de confier au comité de développement du territoire le mandat d'assurer le suivi de cette démarche.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

10. **DEMANDE(S) D'APPUIS OU AUTRE(S)**

10a. **CAMPING QUÉBEC**

Les membres du conseil prennent connaissance de cette demande. Aucune suite n'y est donnée.

10b. **FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER**

Les membres du conseil prennent connaissance de cette demande. Aucune suite n'y est donnée.

10c. **TOURNOI DE GOLF AU PROFIT DU NOËL DES ENFANTS**

Les membres du conseil prennent connaissance de cette demande. Aucune suite n'y est donnée.

10d. **MRC DE BROME-MISSISQUOI (DEMANDE AU MDDELCC ET À RECYC-QUÉBEC**

Les membres du conseil prennent connaissance de cette demande. Aucune suite n'y est donnée.

10e. **UPA – JOURNÉE PORTES OUVERTES**

Les membres du conseil prennent connaissance de cette demande. Aucune suite n'y est donnée.

10f. **MRC DE COATICOOK (REDEVANCES SUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES)**

Les membres du conseil prennent connaissance de cette demande. Aucune suite n'y est donnée.

2015-05-076

10g. **MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES (TAXATION SUR LES PIPELINES)**

Considérant que par sa résolution 15-04-29-05, le conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges s'adresse au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Pierre Moreau, pour que la *Loi sur la Fiscalité municipale* soit modifiée de sorte à la rendre plus équitable pour tous les propriétaires fonciers;

Considérant qu'au motif de cette demande, ladite résolution réfère à une étude intitulée « Pipeline et fiscalité municipale : une iniquité à corriger », préparée par la firme Goudreau, Poirier;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux appuie la démarche du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

11. CORRESPONDANCE

- a. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (entrée en vigueur de la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016);
- b. Ministère de la Culture et des Communications (entente régionale de développement culturel);
- c. Ministère de la Sécurité publique (notre résolution 15-03-040 concernant les frais de scolarité de l'ÉNPO);
- d. Ministère des Transports du Québec (PIIRL);
- e. Forum Jeunesse Mauricie (entente régionale de développement culturel);
- f. MRC d'Argenteuil (forum et pipelines – représentation à la FCM);
- g. Sports Québec (nouvelle étape de sollicitation pour les Finales des Jeux du Québec, été 2018 et hiver 2019);
- h. Mutuelle des municipalités du Québec (rapport annuel 2014, disponible sur demande);
- i. Parc de la rivière Batiscan (rapport annuel 2014).

12. AUTRE(S) SUJET(S)

2015-05-077

12a. ACHAT DE CALENDRIERS 2016 D'APPARTENANCE MAURICIE

Il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité d'acheter, de la société Appartenance Mauricie, 25 calendriers historiques 2016.

Adoptée.

12b. ENSEMBLE ET BIEN LOGÉ!

Un document préparé par un comité régional en habitation a été remis aux membres du conseil. Ce document présente l'état sur la situation de l'insalubrité dans notre MRC. Madame Diane Aubut explique la démarche à poursuivre afin de doter ultimement les municipalités d'une réglementation sur les bâtiments insalubres. Les membres du conseil s'étant montrés intéressés par ce projet, une présentation sera offerte lors d'une rencontre des directions générales municipales du territoire le 10 juin prochain.

12c. TRANSPORT COLLECTIF – RÉSULTATS DU PREMIER TRIMESTRE

Les membres du conseil prennent connaissance d'un rapport sur le nombre d'usagers du transport collectif entre janvier et mars 2015 inclusivement.

2015-05-078

12d. COMMUNAUTÉ ENTREPRENEURIALE DES CHENAUX – ENTENTE DE SERVICE AVEC LE CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI TROIS-RIVIÈRES / MRC DES CHENAUX

Considérant que la MRC des Chenaux peut prendre toutes les mesures afin de favoriser le développement local et régional de son territoire;

Considérant que la Communauté entrepreneuriale des Chenaux intervient afin de stimuler l'entrepreneuriat et est gérée par un comité de gestion composé notamment de représentants de notre MRC, de la SADC, du Carrefour jeunesse-emploi Trois-Rivières / MRC des Chenaux;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que la coordination de la Communauté entrepreneuriale est assurée par une ressource fournie par le Carrefour jeunesse-emploi Trois-Rivières / MRC des Chenaux suivant une entente jadis conclue avec le CLD de la MRC des Chenaux et qui doit être revue afin d'augmenter le nombre de jours;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC des Chenaux accepte la proposition du Carrefour jeunesse-emploi Trois-Rivières / MRC des Chenaux pour la fourniture d'une ressource pour coordonner ladite communauté entrepreneuriale, à raison de trois jours par semaine du 1^{er} juin au 31 décembre 2015 moyennant un coût total de 15 083,05 \$.

Adoptée.

2015-05-079

12e. **PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À L'ADIC**

Considérant que la MRC des Chenaux peut prendre toutes les mesures afin de favoriser le développement local et régional de son territoire;

Considérant que la MRC des Chenaux poursuivra, à compter du 1^{er} juin 2015, toutes les activités jadis réalisées par son CLD;

Considérant que parmi celles-ci, l'octroi d'une aide financière à l'Association de développement industriel et commercial de Sainte-Anne-de-la-Pérade suivant les termes d'un protocole qui a été déposé au cours de la présente réunion;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve le texte du protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière à l'ADIC comme s'il était ici au long reproduit et autorise le directeur général à le signer pour et au nom de la MRC des Chenaux ainsi qu'à émettre les chèques requis en la manière prévue à l'article 3.1 dudit protocole d'entente.

Adoptée.

2015-05-080

12f. **ACQUISITION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION POUR LA VÉLO-ROUTE**

Considérant qu'au cours des dernières semaines, il a été présenté aux membres du conseil un tableau, préparé par monsieur Yvan Magny, indiquant une estimation des coûts à prévoir par municipalité pour doter le réseau cyclable de la MRC d'une signalisation appropriée;

Considérant qu'à cette fin, une somme estimée à 11 920 \$ est à prévoir et que cette somme sera chargée à chacune des dix municipalités suivant les indications apparaissant sur ledit tableau;

Considérant que la MRC de Maskinongé a demandé des soumissions pour doter son territoire du même type de panneaux et qu'il serait avantageux de faire affaire avec le même fournisseur;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par madame Nathalie Jacob, représentante de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Yvan Magny à procéder à la commande des panneaux requis de la compagnie choisie par la MRC de Maskinongé suite à cette demande de soumission.

Adoptée.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2015-05-081

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À vingt heures et sept minutes (20 h 7), il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par madame Henriette Rivard-Desbiens, représentante de Batiscan, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL
17 JUIN 2015**

MERCREDI, le dix-septième jour du mois de juin deux mille quinze (17 juin 2015), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES (19 h), à laquelle sont présents :

Madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan;
Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain;
Monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Messieurs Pierre St-Onge, directeur général et Yvan Magny, coordonnateur à l'aménagement.

2015-06-082

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré en y ajoutant le point suivant :

13f. Grand Rendez-vous des régions.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture d'un texte de réflexion;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2015;
4. Gestion des ressources humaines :
 - a. Lettre d'entente n° 18;
 - b. Versement des sommes dues pour l'équité salariale;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisses :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
 - b. Virement de l'Excédent non affecté au poste Excédent affecté au développement économique;
 - c. Indicateurs de gestion;
 - d. Inscriptions au poste Excédent affecté au développement économique;
6. Aménagement et développement du territoire :
 - a. Conformité de règlement(s) municipal (aux) :
 - i. Conformité aux règlements numéros 2009-476-6 et 2009-476-7 modifiant les règlements de zonage de la municipalité de Saint-Stanislas;
 - ii. Conformité au règlement numéro 2009-474-2 modifiant le plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Stanislas;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- iii. Conformité aux règlements numéros 2015-407 et 2015-409 modifiant les règlements de zonage de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes;
- iv. Conformité au règlement numéro 2015-02-506 modifiant le plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Narcisse;
- v. Conformité aux règlements numéros 2015-02-507 et 2015-03-508 modifiant les règlements de zonage de la municipalité de Saint-Narcisse;
- b. Réglementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande) :
 - i. MRC de Portneuf (entrée en vigueur du règlement 356 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement concernant l'entreprise Village Nature et Plein Air au Chalet en Bois Rond);
 - ii. Ville de Trois-Rivières (projet de règlement n° 37 / 2015 modifiant le Schéma d'aménagement 87-11-52 afin d'autoriser l'aménagement d'une rampe de mise à l'eau sur le lot 1 204 899 situé dans la plaine inondable du fleuve Saint-Laurent);
 - iii. Ville de Trois-Rivières (règlement modifiant le Schéma d'aménagement 87-11-52 afin d'y intégrer une cartographie des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain, d'édicter le cadre normatif qui lui est associé et de préciser les conditions à remplir pour pouvoir y réaliser certains types d'interventions (2015, chapitre 62);
 - iv. MRC de Bécancour (entrée en vigueur du règlement 357 modifiant le RCI #229);
- 7. Rapports :
 - a. Représentant à la RGMRM;
 - b. Agente de développement culturel – mai 2015;
 - c. Comité de développement du territoire;
 - d. Comité de sécurité incendie;
 - e. Comité de sécurité publique;
- 8. Pacte rural :
 - a. Enveloppe régulière :
 - i. Projets spéciaux;
 - b. Enveloppe dédiée (Saint-Maurice);
- 9. Développement économique :
 - a. Entente avec la Corporation touristique de Batiscan;
 - b. Approbation pour le financement de projets « Fonds d'économie sociale » et « Fonds jeunes promoteurs »;
- 10. Appuis :
 - a. MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (financement pour le réseau routier municipal à double vocation);
 - b. MRC de Vaudreuil-Soulanges (baisse de l'aide financière aux CLD);
- 11. Correspondance déposée;
- 12. Pour votre information;
- 13. Autre(s) sujets(s) :
 - a. Plan d'intervention en infrastructures routières locales PIIRL;
 - b. Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade (Journée de la famille 2017);
 - c. Demande de la SDE La Pérade;
 - d. Transports collectifs – MRC de Maskinongé;
 - e. Transport collectif – Desserte circuits d'Orléans Express;
 - f. Grand Rendez-vous des régions;
- 14. Période de questions;
- 15. Clôture de la séance.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2015-06-083

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MAI 2015**

Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion de ce conseil tenue le 20 mai 2015.

Adoptée.

4. **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

2015-06-084

4a. **LETTRE D'ENTENTE NO 18 POUR L'INTÉGRATION DES SALARIÉS INTERVENANT COMME AGENTS DE DÉVELOPPEMENT AU SEIN DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES CHENAU**

Considérant que la convention collective a été signée le 4 avril 2012;

Considérant que les personnes salariées visées par cette lettre d'entente sont déjà au service de la MRC des Chenaux et qu'il y a lieu d'établir les conditions particulières de leur fonction notamment à l'égard des heures supplémentaires;

Les parties conviennent de ce qui suit :

MADAME MARIE-PIER LEMAIRE, AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

- Au service de la MRC des Chenaux depuis le 10 mai 2010, l'ancienneté de madame Lemaire se calcule à compter de cette date;
- Le salaire actuel de l'agente de développement culturel est de 25,096 \$ l'heure, sujet à un ajustement qui a été déterminé par l'exercice d'équité salariale;
- L'agente de développement relève de la direction générale et voit principalement à l'organisation d'activités culturelles et au suivi du plan d'action en développement culturel adopté par le Conseil et des ententes culturelles avec le ministère de la Culture et des Communications. Elle organise et anime le comité de développement culturel et participe à différents comités externes en lien avec la culture en général;
- L'agente de développement culturel voit également au suivi du plan d'action régional de la politique familiale et du volet municipalité régionale amie des aînés. Elle accompagne les différents comités locaux qui organisent annuellement la journée de la famille des Chenaux;
- L'agente de développement culturel peut effectuer toute autre tâche relative à cet emploi.

MONSIEUR LIONEL ARSENEAULT, AGENT DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- Au service de la MRC depuis le 14 janvier 2015 dans le cadre du programme « Mesure de soutien à l'embauche d'agent rural du Pacte rural »;
- Nonobstant la date de début d'emploi qui sert à établir son ancienneté, monsieur Arseneault bénéficie de 20 jours de congé annuel comme s'il avait complété huit années de service pour la MRC des Chenaux le 1^{er} mai 2015;
- Le salaire actuel de l'agent de développement du territoire est de 26,415 \$ l'heure;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- L'agent de développement du territoire relève du coordonnateur du service de développement économique et intervient principalement auprès du milieu communautaire et social comme ressource et accompagnateur. Il voit à la mise en œuvre et au suivi du futur plan de travail relatif au fonds de développement du territoire et du plan stratégique de développement durable. Il participe aux comités de développement rural et de territoire ainsi qu'à différents comités externes;
- L'agent de développement du territoire peut exécuter toute autre tâche relative à cet emploi.

Horaires de travail

Compte tenu de la nature de leur fonction respective, l'article 16 « Surtemps » de la convention collective en vigueur s'applique de la façon suivante :

- 1- Dans tous les cas, sur une base hebdomadaire, ces deux personnes reçoivent en paiement du temps supplémentaire effectué, un crédit de congé d'une durée équivalente pour les cinq premières heures travaillées au-delà des 35 heures régulières et pour les heures suivantes, un crédit d'une fois et demie la durée du temps supplémentaire;
- 2- Les heures ainsi accumulées en crédit de congé ne doivent pas excéder trente-cinq heures le 31 décembre de chaque année, au-delà de ce maximum, l'Employeur paie automatiquement à la personne salariée, avant le 31 janvier de l'année suivante, l'excédent au taux de salaire alors en vigueur;
- 3- La personne salariée doit prendre entente avec le supérieur immédiat quant au moment de la reprise du congé de temps;
- 4- En cas de départ définitif de l'une de ces personnes salariées, l'Employeur lui rembourse le temps accumulé à son crédit; s'il s'agit d'un décès, le paiement est effectué aux héritiers légaux.

Article 29

Les parties sont d'accord pour considérer la présente lettre d'entente conforme à l'article 29 de la convention collective en vigueur.

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prospér-de-Champlain, et résolu que le conseil approuve la lettre d'entente pour l'intégration des salariés intervenant comme agents de développement au sein de la Municipalité régionale de comté des Chenaux.

Adoptée.

2015-06-085

4b. VERSEMENT DES SOMMES DUES POUR L'ÉQUITÉ SALARIALE

Considérant qu'un exercice d'équité salariale a été réalisé à la fin de l'année 2014 et a été complété dans les premiers mois de 2015 et que les avis prévus par la loi ont été affichés;

Considérant que le salaire de certaines employées salariées doit être ajusté à compter du 1^{er} janvier 2014, le tout avec intérêts tel que présenté sur un tableau de calcul fourni par le comité d'équité salariale;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux autorise le directeur général à effectuer les ajustements salariaux requis et à payer les personnes concernées le 24 juin 2015.

Adoptée.

5. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSSES

2015-06-086

5a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées

Il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prospere-de-Champlain, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu que soit adoptée notamment la liste des chèques numéro 8640 à 8719 ainsi que les autres sommes déboursées au 17 juin 2015 totalisant 551 839,27 \$.

Adoptée.

2015-06-087

5b. VIREMENT DE L'EXCÉDENT NON AFFECTÉ AU POSTE « EXCÉDENT AFFECTÉ AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE »

Considérant que le rapport financier pour l'année 2014 de la MRC des Chenaux a été déposé le 20 mai dernier;

Considérant que le résultat de cet exercice présente un excédent à des fins fiscales de 151 314,02 \$;

Considérant que l'application de la norme SP3410 de la comptabilité du secteur public oblige le transfert du montant de 108 767,30 \$ du poste « Subvention reportée pacte rural » aux activités de fonctionnement pour cette période;

Considérant que ce montant était réservé afin de financer les demandes de subventions de la part des municipalités locales et des organismes au cours de l'année 2015;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le directeur général soit autorisé à transférer cette somme de 108 767,30 \$ du poste Excédent de fonctionnement non affecté au poste « Excédent affecté pour le développement économique » dans le Grand livre de la MRC.

Adoptée.

2015-06-088

5c. INDICATEURS DE GESTION

Après que le directeur général eu présenté le sommaire des indicateurs de gestion pour l'année 2014, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux en prenne acte.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2015-06-089

5d. INSCRIPTIONS AU POSTE EXCÉDENT AFFECTÉ AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Considérant que selon un rapport préparé par monsieur Jean Breton, coordonnateur du service de développement économique, une somme de 30 016 \$ est disponible dans le « Fonds Jeunes promoteurs », en date du 12 juin 2015, tandis qu'une somme de 22 928 \$ est disponible dans le « Fonds local d'économie sociale »;

Considérant que ces montants seront versés dans les prochains jours à la Municipalité régionale de comté des Chenaux suivant une autorisation donnée par le conseil d'administration du CLD des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux autorise le directeur général à inscrire ces sommes dans le compte « *Excédent affecté au développement économique* » dès leur encaissement.

Adoptée.

6. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2015-06-090

6a.i. CONFORMITÉ DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE NUMÉROS 2009-476-6 ET 2009-476-7 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que les règlements ci-après visés ont fait l'objet d'une analyse dont les résultats révèlent qu'ils sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve les règlements de zonage numéros 2009-476-6 et 2009-476-7 de la municipalité de Saint-Stanislas.

Adoptée.

2015-06-091

6a.ii. CONFORMITÉ DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2009-474-2 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le plan d'urbanisme numéro 2009-474-2 de la municipalité de Saint-Stanislas.

Adoptée.

2015-06-092

6a.iii. CONFORMITÉ DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE NUMÉROS 2015-407 ET 2015-409 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUC-DE-VINCENNES

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que les règlements ci-après visés ont fait l'objet d'une analyse dont les résultats révèlent qu'ils sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve les règlements de zonage numéros 2015-407 et 2015-409 de la municipalité de Saint-Stanislas.

Adoptée.

2015-06-093

6a.iv. CONFORMITÉ DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2015-02-506 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le plan d'urbanisme numéro 2015-02-506 de la municipalité de Saint-Narcisse.

Adoptée.

2015-06-094

6a.v. CONFORMITÉ DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE NUMÉROS 2015-02-507 ET 2015-03-508 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que les règlements ci-après visés ont fait l'objet d'une analyse dont les résultats révèlent qu'ils sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire Champlain, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le conseil de la MRC des chenaux approuve les règlements de zonage numéros 2015-02-507 et 2015-02-508 de la municipalité de Saint-Narcisse.

Adoptée.

6b. RÉGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS - DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE

- i. MRC de Portneuf (entrée en vigueur du règlement 356 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement concernant l'entreprise Village Nature et Plein Air au Chalet en Bois Rond);
- ii. Ville de Trois-Rivières (projet de règlement n° 37 / 2015 modifiant le Schéma d'aménagement 87-11-52 afin d'autoriser l'aménagement d'une rampe de mise à l'eau sur le lot 1 204 899 situé dans la plaine inondable du fleuve Saint-Laurent);
- iii. Ville de Trois-Rivières (règlement modifiant le Schéma d'aménagement 87-11-52 afin d'y intégrer une cartographie des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain, d'édicter le cadre normatif qui lui est associé et de préciser les conditions à remplir pour pouvoir y réaliser certains types d'interventions (2015, chapitre 62);
- iv. MRC de Bécancour (entrée en vigueur du règlement 357 modifiant le RCI #229).

7. RAPPORTS

7a. REPRÉSENTANTS À LA RGMRM

Des discussions ont lieu présentement avec le nouveau propriétaire des Serres du Saint-Laurent, le ton des échanges est très positif. Un investissement important doit être réalisé afin de moderniser les équipements utilisés par le Groupe RCM pour la récupération du papier au centre de tri. Il est question d'un emprunt d'au-delà de 2 millions de dollars. La Régie possède 49 % des actions du Groupe RCM.

Le contrat a été donné à Construction et pavage Boisvert pour la construction du chemin d'accès au site de Champlain.

7b. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – MAI 2015

Madame Diane Aubut résume le rapport produit par madame Marie-Pier Lemaire sur les activités culturelles survenues dans notre MRC au cours du mois de mai.

7c. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Guy Veillette informe le conseil sur les sujets qui ont été discutés lors de la dernière rencontre du comité. Il fut question notamment du transport collectif et des orientations à venir, du suivi de l'intégration du CLD, de la considération comptable du fonds résiduel de la CRÉM suite à sa liquidation.

Des discussions ont également été tenues sur le tourisme et le nouveau site Internet.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

7d. COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Christian Gendron souligne que la prochaine réunion du comité de sécurité incendie aura lieu lundi le 22 juin, il y sera question de l'intégration des secteurs et de la validation des protocoles.

7e. COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur Jean-Claude Milot mentionne qu'un nouveau lieutenant, monsieur Alain Michaud, dirige par intérim le poste de la MRC des Chenaux. Ce dernier a remis des rapports d'activités pour les mois de février, mars, avril et mai 2015, lors de la rencontre de cet après-midi.

Le rapport annuel 2014-2015 a également été remis à l'ensemble des maires. Monsieur Milot précise que les finissants de l'école Le Tremplin ont été rencontrés afin d'être sensibilisés aux risques que représentent la consommation d'alcool et de drogue.

8. PACTE RURAL

2015-06-095

8a. ENVELOPPE RÉGULIÈRE

Considérant que la Municipalité régionale de comté des Chenaux dispose, aux fins de l'attribution de subventions dans le cadre du pacte rural, d'une somme de 305 815 \$ provenant du pacte fiscal transitoire 2015-2016;

Considérant que le 1^{er} juin dernier, les membres du comité de développement rural se réunissaient pour prendre notamment en considération quatre projets ayant fait l'objet d'analyse de la part de l'agent de développement rural eu égard aux critères du plan de travail en vigueur;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve les projets suivants :

Promoteurs	Projets	Coût total	Subvention
SAMBBA	Opération économie d'eau potable de la MRC des Chenaux	19 910 \$	8 370 \$
Parc de la rivière Batiscan	Revalorisation du parcours dans les arbres	20 915 \$	10 460 \$
CDC des Chenaux (voir note 1)	Campagne d'achat local	42 502 \$	11 931 \$
Hockey Balle Mont-Carmel	Hockey Balle Mont-Carmel	95 349 \$	décision suspendue
Total		83 327 \$	30 761 \$

Note 1: Être plus explicite pour le financement sur 3 ans. S'assurer que la participation des entreprises soit plus importante, surtout la 2^e année. Avoir un signal des partenaires pour un engagement sur 3 ans. Les partenaires devront s'engager pour la 2^e année, particulièrement pour Desjardins, engagement annuel et perspective sur 3 ans.

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Il est également résolu :

- 1- Que les montants ainsi autorisés soient versés de la manière suivante :
 - 70 % suite à la signature d'un protocole et à la réception des sommes prévues de l'enveloppe 2015-2016;
 - 30 % suite à la réception d'un rapport final comprenant notamment les informations à fournir au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- 2- Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis en temps opportun.

Adoptée.

2015-06-096

8a.i. ENVELOPPE RÉGULIÈRE – FONDS DE PROJETS SPÉCIAUX

Considérant que, par sa résolution numéro 2012-09-154, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux a mis en place un fonds intitulé « Fonds de projets spéciaux » et que l'accessibilité à ce fonds a été reconduite pour l'année 2015-2016;

Considérant que trois projets ont été présentés au comité d'analyse composé du directeur général de la MRC, du coordonnateur du service de développement économique, ainsi que de l'agent de développement du territoire;

Considérant la recommandation de ce comité;

Par ces motifs, il est proposé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve la recommandation qui lui est faite pour le financement des projets suivants :

Promoteur	Projet	Montant octroyé
Les ouvrières	Coopérative jeunesse de services	200 \$
CAB de la Moraine et des Riverains	PAIR des Chenaux	2000 \$
Des fleurs et des jardins	Symposium de peinture 13 et 14 juin 2015	500 \$

Il est également résolu que le secrétaire-trésorier soit et est, par la présente, autorisé à aviser les organismes concernés et à émettre les chèques requis (à même le fonds général de la MRC en attendant d'avoir reçu l'enveloppe 2015-2016).

Adoptée.

2015-06-097

8b. ENVELOPPE DÉDIÉE – SAINT-MAURICE

Considérant que suivant le plan de travail modifié destiné à la gestion de l'enveloppe provenant du Pacte rural de 2014 à 2019, un montant de 10 000 \$ par année plus deux dollars par habitant est dédié à chacune des municipalités du territoire pour la réalisation de projets apportant une valeur ajoutée à la qualité de vie de leurs citoyens;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que les projets à réaliser ne doivent pas être compris dans les opérations courantes des municipalités, telles que des travaux de voirie, d'aqueduc ou d'égouts;

Considérant que pour avoir droit à cette aide financière, toute municipalité doit confirmer dans sa demande un engagement d'au moins 6 000 \$ par enveloppe annuelle;

Considérant que les projets doivent être acheminés directement au conseil de la MRC des Chenaux à l'aide du formulaire prévu à cet effet;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve le projet suivant :

MUNICIPALITÉ	PROJET	COÛT TOTAL	SUBVENTION
Saint-Maurice	Aménagement des parcs de loisir et salle municipale	44 150 \$	32 150 \$

Il est également résolu :

- 1- Que le montant ainsi autorisé soit versé de la manière suivante :
Pour l'enveloppe 2014-2015 (15 990 \$) :
 - 70 % à la signature du protocole requis;
 - 30 % suite à la réception d'un rapport final;Pour l'enveloppe 2015-2016 (16 160 \$) :
 - 70 % à la réception du montant prévu au Fonds de développement du territoire 2015-2016;
 - 30 % suite à la réception d'un rapport final;
- 2- Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis.

Adoptée.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2015-06-098

9a. ENTENTE AVEC LA CORPORATION TOURISTIQUE DE LA BATISCAN

Considérant que la MRC des Chenaux peut prendre toutes les mesures afin de favoriser le développement local et régional de son territoire;

Considérant que la MRC des Chenaux poursuivra, à compter du 1^{er} juin 2015, toutes les activités jadis réalisées par son CLD;

Considérant que parmi celles-ci, une demande de subvention à la Corporation touristique de Batiscan a été déposée au cours de la présente réunion, suivant les termes d'un projet de protocole;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve le texte du protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière de 5 000 \$ à la Corporation touristique de Batiscan comme s'il était ici au long reproduit et autorise le directeur général à le signer pour et au nom de la MRC des Chenaux, ainsi qu'à émettre les chèques requis en la manière prévue à l'article 3.1 dudit protocole d'entente.

Adoptée.

2015-06-099

9b. APPROBATION POUR LE FINANCEMENT DE PROJETS « FONDS D'ÉCONOMIE SOCIALE » ET FONDS « JEUNES PROMOTEURS »

Considérant que le comité d'investissement s'est réuni le 12 juin dernier et a analysé six demandes reçues de promoteurs sur la base des informations et des documents présentés;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur;

Considérant les recommandations des membres du comité d'investissement qui ont analysé les demandes de financement déposées dans le cadre des Fonds d'aide financière;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est de plus résolu :

- 1- Que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux :
 - Accepte la demande de financement de madame Valérie Bureau et monsieur Danny Adam déposée dans le cadre du « Fonds Jeunes Promoteurs » et le versement d'une aide financière non remboursable de 7 500 \$ à chacun en soutien à leur projet d'achat du Magasin Frigon situé à Saint-Prosper-de-Champlain (référence : dossier n° FJP 2014-02);
 - Accepte la demande de financement du Centre à la Petite Enfance Flocon de Rêve déposée dans le cadre du « Fonds local d'économie sociale » et le versement d'une aide financière non remboursable de 25 000 \$ en soutien à son projet de réaménagement de ses installations de Saint-Maurice et l'ajout de huit places pour août 2015 (référence : dossier n° FLÉS 2015-01);
 - Accepte la demande de financement de la Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan déposée dans le cadre du « Fonds local d'économie sociale » et le versement d'une aide financière de 25 000 \$ en soutien à son projet d'achat de matériel roulant, d'équipements et d'outils promotionnels (référence : dossier n° FLÉS 2015-02);

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- Refuse des demandes de financement déposées dans le cadre du « Fonds Jeunes Promoteurs » portant les numéros de dossiers FJP 2015-01, FJP 2015-02 et FJP 2015-03 ;
- 2- Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

10. APPUI

10a. MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – FINANCEMENT POUR LE RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL À DOUBLE VOCATION

Les membres du conseil prennent connaissance de cette demande. Aucune suite n'y est donnée.

10b. MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES – BAISSÉ DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX CLD

Les membres du conseil prennent connaissance de cette demande. Aucune suite n'y est donnée.

11. CORRESPONDANCE

- a. Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (FLI et reddition de comptes);
- b. Cabinet du premier ministre (accusé réception de notre résolution 2015-04-056 / incitatifs financiers pour les pompiers à temps partiel);
- c. MRC de Maskinongé (service d'accompagnement sur l'avenir des entreprises agricoles en Mauricie);
- d. Ministère de la Sécurité publique (accusé réception de notre résolution 2015-04-056 en appui concernant les incitatifs financiers pour les pompiers à temps partiel).

2015-06-100

11e. MUNICIPALITÉ DE RISTIGOUCHE-PARTIE-SUD-EST - PROTECTION DE L'EAU

Considérant que le gouvernement du Québec a publié, le 30 juillet 2014, dans la Gazette officielle du Québec, le décret édictant le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection*;

Considérant que ce règlement est entré en vigueur le 14 août 2014;

Considérant qu'un collectif de 5 scientifiques indépendants a mis en lumière les lacunes et faiblesses d'un tel règlement et montré son insuffisance pour assurer une protection réelle et adéquate des sources d'eau potable de la municipalité;

Considérant les études scientifiques déposées qui montrent une contamination des sources d'eau potable lorsqu'elles sont situées à un kilomètre des puits gaziers ou pétroliers;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant l'étude réalisée à la demande du gouvernement du Québec dans le cas du forage pétrolier à Gaspé et qui montre la présence de méthane thermogénique ou mixte dans les puits d'eau potable situés en périphérie du forage Haldimand 1;

Considérant que lors d'une rencontre tenue à Saint-Edmond-de-Grantham, le 20 septembre 2014, les 30 élus(es) municipaux présents provenant de 22 municipalités et de 11 MRC ont décidé de présenter une requête commune au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, afin que leur municipalité puisse adopter des normes plus sévères que celles qui apparaissent dans le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* et qu'ils ont invité toutes les municipalités du Québec intéressées à se joindre à elle;

Considérant qu'il est de l'intérêt des résidents et résidentes de la présente municipalité de mieux protéger les sources d'eau de la municipalité;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que la Municipalité régionale de comté des Chenaux se joigne à cette requête commune et que copie de la présente résolution soit adressée aux initiateurs de cette démarche afin qu'elle soit jointe à la requête commune qui sera présentée à l'honorable ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques.

Adoptée.

11. CORRESPONDANCE (SUITE)

- f. TransCanada Oléoduc Énergie Est (sondage sur l'intervention d'urgence).

12. POUR VOTRE INFORMATION

- a. TransCanada (documentation transmise à madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, pour le projet Oléoduc Énergie Est).

13. AUTRE(S) SUJET(S)

2015-06-101

13a. PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES

Considérant que la Municipalité régionale de comté des Chenaux a pris connaissance des modalités d'application du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

Considérant que la Municipalité régionale de comté des Chenaux désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour l'élaboration d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme PIIRL.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2015-06-102

13b. **MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE - JOURNÉE DE LA FAMILLE 2017**

Considérant que par la résolution 2015-04-058, le conseil a établi l'ordre dans lequel chacune des municipalités du territoire célébrera la Journée de la famille des Chenaux au cours des dix prochaines années;

Considérant la demande de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade de déplacer à l'année 2017 la célébration de cet évènement;

Considérant qu'une entente a été conclue avec la Municipalité de Batiscan;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le tableau ci-après remplace celui de la résolution 2015-04-058 :

ANNÉES	MUNICIPALITÉS
2016	Saint-Narcisse
2017	Sainte-Anne-de-la-Pérade
2018	Batiscan
2019	Saint-Prosper-de-Champlain
2020	Saint-Stanislas
2021	Saint-Maurice
2022	Saint-Luc-de-Vincennes
2023	Sainte-Geneviève-de-Batiscan
2024	Champlain
2025	Notre-Dame-du-Mont-Carmel

Il est également résolu que copie de la présente soit transmise à toutes les municipalités du territoire.

Adoptée.

2015-06-103

13c. **DEMANDE DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

Considérant que le Bureau d'information touristique des Chenaux situé à Sainte-Anne-de-la-Pérade présente sur un moniteur des images en boucle des différents attraits et évènements de notre territoire;

Considérant que le moniteur en place qui avait été fourni par le CLD des Chenaux est maintenant défectueux et qu'il y a lieu de le remplacer;

Considérant la proposition de la quincaillerie Home Hardware Maurice Laganière Inc. dans une soumission faite à la Société de Développement Économique de Sainte-Anne-de-la-Pérade, en date du 25 mai 2015, pour la fourniture d'un tel équipement;

Par ces motifs, il est proposé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que la Municipalité régionale de comté des Chenaux achète un téléviseur de marque Panasonic d'une dimension de 39 pouces au prix de 508,99 \$ plus les taxes.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2015-06-104

13d. PROPOSITION DE TRANSPORTS COLLECTIFS MRC DE MASKINONGÉ

Considérant que le territoire de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est desservi par un service de transport collectif des personnes opéré par Transport adapté de Fran-che-Mont;

Considérant qu'une entente verbale est à l'origine du service actuel et que ce conseil est d'avis qu'il serait indiqué de le développer davantage;

Considérant que Transports collectifs de Maskinongé a répondu à une invitation faite par le directeur général pour fournir un ou des modèles de développement de service et de gouvernance;

Considérant la proposition de cet organisme;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux accepte l'offre de services présenté par Transports Collectifs MRC de Maskinongé consistant, pour la somme de 3000 \$, à produire un rapport faisant état des modèles de développement et de gouvernance d'un service répondant aux besoins de mobilité de la population de notre MRC.

Adoptée.

2015-06-105

13e. TRANSPORT COLLECTIF – DESSERTE CIRCUITS D'ORLÉANS EXPRESS

Considérant que la Commission des transports du Québec a modifié le permis de l'entreprise Orléans Express entraînant ainsi l'abandon de certains parcours depuis le 18 janvier 2015;

Considérant que cette décision prive les usagers du territoire des municipalités de Sainte-Anne-de-la-Pérade, Batiscan, Champlain et Notre-Dame-du-Mont-Carmel d'un service quotidien leur permettant de se rendre à Trois-Rivières, Québec et Montréal;

Considérant qu'afin de pallier à cette situation, un projet de rabattement concernant les parcours abandonnés a été préparé par monsieur Lionel Arseneault, agent de développement du territoire, en date du 17 juin 2015 et est déposé au conseil;

Considérant que le ministre des Transports a annoncé une aide financière pour supporter les territoires visés par l'abandon de certains circuits d'Orléans Express;

Par ces motifs, il est proposé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve le contenu du projet de transport interurbain, tel que présenté, pour faire partie intégrante de la présente comme s'il était ici au long reproduit.

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Il est de plus résolu que la présente constitue une demande d'aide financière au ministre des Transports, monsieur Robert Poëti, dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif.

Adoptée.

2015-06-106

13f. GRAND RENDEZ-VOUS DES RÉGIONS

Considérant que le premier ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;

Considérant que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités;

Considérant que nous sommes des élus avec toute la légitimité pour agir;

Considérant que 93 % de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les priorités du milieu municipal;

Considérant que quelque 400 délégués ont été très clairs sur leurs ambitions à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015;

Considérant que l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;

Considérant que les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir;

Considérant qu'il est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016;

Par ces motifs, il est proposé et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux appuie la FQM dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte.

Il est de plus résolu de demander à la FQM de ne signer le prochain pacte fiscal que si et seulement si les éléments suivants s'y retrouvent :

- des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC;
- une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec;
- des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées;
- des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes.

Adoptée.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Thérèse Jean adresse au conseil quelques questions relativement à une éventuelle prise de position de la MRC face au projet TransCanada Oléoduc Énergie Est.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2015-06-107

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À vingt heures et quatre minutes (20 h 4), il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL
20 JUILLET 2015**

MERCREDI, le vingtième jour du mois de juillet deux mille quinze (20 juillet 2015), une séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de SEIZE HEURES (16 h), à laquelle sont présents :

Madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan;
Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain;
Monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ABSENTS

Messieurs Christian Gendron, maire de Sainte-Genève-de-Batiscan, et Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Pierre St-Onge, directeur général.

AVIS DE CONVOCATION

Un avis de convocation pour la tenue de la présente séance extraordinaire a été signifié à tous les membres présents suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

Sur cet avis apparaissaient les sujets motivant la tenue de la présente, soit :

1. Entente relative au fonds de développement des territoires;
2. Pacte rural 2015-2016 – Projets spéciaux;
3. Période de questions;
4. Levée de l'assemblée.

2015-07-108

1. ENTENTE RELATIVE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Considérant que suivant les termes du premier alinéa de l'article 126.3 de la *Loi sur les compétences municipales*, une entente peut être conclue avec le gouvernement pour définir le rôle et les responsabilités de notre MRC que lui confère l'article 126.2 de cette loi, lui permettant ainsi de prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

Considérant que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a transmis deux exemplaires de l'entente relative au Fonds de développement des territoires pour être signés par lui-même et par le préfet;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du contenu de cette entente;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux accepte l'entente relative au Fonds de développement des territoires et que son contenu fasse partie intégrante de la présente comme s'il était ici au long reproduit et autorise sa signature par monsieur Gérard Bruneau, préfet.

Adoptée.

2015-07-109

2. PACTE RURAL 2015-2016 – PROJETS SPÉCIAUX

Considérant que, par sa résolution numéro 2012-09-154, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux a mis en place un fonds intitulé " Fonds de projets spéciaux " et que l'accessibilité à ce fonds a été reconduite pour l'année 2015-2016;

Considérant qu'un projet a été présenté au comité d'analyse composé du directeur général de la MRC, du coordonnateur du service de développement économique ainsi que de l'agent de développement du territoire;

Considérant la recommandation de ce comité;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve la recommandation qui lui est faite pour le financement du projet suivant:

Promoteur	Projet	Montant octroyé
Loisir de Sainte-Geneviève-de-Batiscan	Journée culturelle dans les camps de jour de la MRC des Chenaux	1000 \$

Il est également résolu que le secrétaire-trésorier soit et est, par la présente, autorisé à aviser l'organisme concerné et à émettre les chèques requis (à même le fonds général de la MRC en attendant d'avoir reçu l'enveloppe 2015-2016).

Adoptée.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été soulevée.

2015-07-110

4. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À seize heures et quarante-sept minutes (16 h 47), il est proposé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL
20 JUILLET 2015**

MERCREDI, le vingtième jour du mois de juillet deux mille quinze (20 juillet 2015), une séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de SEIZE HEURES (16 h), à laquelle sont présents :

Madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan;
Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain;
Monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ABSENTS

Messieurs Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Pierre St-Onge, directeur général.

AVIS DE CONVOCATION

Un avis de convocation pour la tenue de la présente séance extraordinaire a été signifié à tous les membres présents suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

Sur cet avis apparaissaient les sujets motivant la tenue de la présente, soit :

1. Entente relative au fonds de développement des territoires;
2. Pacte rural 2015-2016 – Projets spéciaux;
3. Période de questions;
4. Levée de l'assemblée.

2015-07-108

1. ENTENTE RELATIVE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Considérant que suivant les termes du premier alinéa de l'article 126.3 de la *Loi sur les compétences municipales*, une entente peut être conclue avec le gouvernement pour définir le rôle et les responsabilités de notre MRC que lui confère l'article 126.2 de cette loi, lui permettant ainsi de prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

Considérant que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a transmis deux exemplaires de l'entente relative au Fonds de développement des territoires pour être signés par lui-même et par le préfet;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du contenu de cette entente;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux accepte l'entente relative au Fonds de développement des territoires et que son contenu fasse partie intégrante de la présente comme s'il était ici au long reproduit et autorise sa signature par monsieur Gérard Bruneau, préfet.

Adoptée.

2015-07-109

2. PACTE RURAL 2015-2016 – PROJETS SPÉCIAUX

Considérant que, par sa résolution numéro 2012-09-154, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux a mis en place un fonds intitulé " Fonds de projets spéciaux " et que l'accessibilité à ce fonds a été reconduite pour l'année 2015-2016;

Considérant qu'un projet a été présenté au comité d'analyse composé du directeur général de la MRC, du coordonnateur du service de développement économique ainsi que de l'agent de développement du territoire;

Considérant la recommandation de ce comité;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve la recommandation qui lui est faite pour le financement du projet suivant:

Promoteur	Projet	Montant octroyé
Loisir de Sainte-Geneviève-de-Batiscan	Journée culturelle dans les camps de jour de la MRC des Chenaux	1000 \$

Il est également résolu que le secrétaire-trésorier soit et est, par la présente, autorisé à aviser l'organisme concerné et à émettre les chèques requis (à même le fonds général de la MRC en attendant d'avoir reçu l'enveloppe 2015-2016).

Adoptée.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été soulevée.

2015-07-110

4. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À seize heures et quarante-sept minutes (16 h 47), il est proposé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL
19 AOÛT 2015**

MERCREDI, le dix-neuvième jour du mois d'août deux mille quinze (19 août 2015), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES (19 h), à laquelle sont présents :

Madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan;
Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain;
Monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Pierre St-Onge, directeur général.

2015-08-111

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture d'un texte de réflexion;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2015 et celui de la séance extraordinaire du 20 juillet 2015;
4. Gestion des ressources humaines :
5. Finances, matériel, équipement et bâtisses :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
 - b. Rapport financier au 12 août 2015;
 - c. Report du dépôt des rôles d'évaluation 2016-2017-2018 de Saint-Narcisse et de Saint-Stanislas;
 - d. Modernisation des matrices graphiques;
 - e. Adoption des priorités d'intervention aux fins du nouveau Fonds de développement des territoires;
 - f. Entente 2014-2018 avec Tourisme Mauricie (signalisation du chemin du Roy);
 - g. Plan d'intervention en infrastructures routières locales – PIIRL – mandat;
 - h. Plan d'aménagement durable de la forêt (PADF);
6. Aménagement et développement du territoire :
 - a. Conformité de règlement(s) municipal(aux);

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- b. Réglementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande) :
 - i. MRC de Bécancour (adoption du règlement 358 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé en regard des affectations à proximité du périmètre urbain du secteur Saint-Grégoire afin de tenir compte des besoins territoriaux);
 - ii. MRC de Bécancour (adoption du règlement 289 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé en regard de l'affectation conservation du secteur Gentilly afin de se conformer aux conditions d'émission d'un certificat d'autorisation délivré par le gouvernement);
 - iii. MRC de Portneuf (règlement 357 modifiant le schéma d'aménagement et de développement aux fins d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la ville de Donnacona);
- c. Cours d'eau marais Saint-Éloi, demande d'autorisation pour la réalisation de travaux;
- 7. Rapports :
 - a. Représentant à la RGMRM;
 - b. Agente de développement culturel – juin et juillet 2015;
 - c. Comité de développement du territoire;
 - d. Comité de sécurité publique;
- 8. Pacte rural :
 - a. Enveloppe régulière :
 - i. Projets spéciaux;
 - b. Enveloppe dédiée;
- 9. Développement économique;
- 10. Appuis :
 - a. MRC du Témiscamingue - projet de tours du GIRAT – programme « Canada numérique 150 »;
 - b. MRC de Marguerite-D'Youville (Fonds de développement des territoires);
 - c. MRC d'Antoine-Labelle (désignation d'un immeuble à vocation unique);
 - d. MRC d'Argenteuil (modernisation du régime d'autorisation environnemental de la *Loi sur la qualité de l'environnement* – demande à la Fédération québécoise des municipalités de coordonner les discussions relatives au livre vert);
 - e. MRC de Joliette (redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles);
 - f. MRC de la Nouvelle-Beauce (Fonds de développement des territoires – dénonciation);
 - g. MRC de Mirabel (demande au gouvernement du Québec concernant la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*);
- 11. Correspondance déposée;
- 12. Pour votre information :
 - a. TGVnet Mauricie (rapport annuel 2014-2015 disponible sur demande);
 - b. MRC d'Argenteuil (forum sur les pipelines de l'Office national de l'Énergie 2015 – suivi);
- 13. Autre(s) sujets(s) :
 - a. Gala Artisan organisé par la Communauté entrepreneuriale;
- 14. Période de questions;
- 15. Clôture de la séance.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2015-08-112

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2015 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 JUILLET 2015**

Il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion de ce conseil tenue le 17 juin ainsi que celle du 20 juillet 2015.

Adoptée.

4. **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

Aucun dossier n'est présenté.

5. **FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSSES**

2015-08-113

5a. **LISTE DES CHÈQUES ÉMIS ET AUTRES SOMMES DÉBOURSÉES**

Il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que soit adoptée notamment la liste des chèques numéro 8720 à 8841 ainsi que les autres sommes déboursées au 19 août 2015 totalisant 736 913,28 \$.

Adoptée.

5b. **RAPPORT FINANCIER AU 12 AOÛT 2015**

Les membres du conseil prennent acte d'un rapport financier préparé par le directeur général de la MRC en date du 12 août 2015, le tout conformément à l'article 176,4 du code municipal.

2015-08-114

5c. **REPORT DU DÉPÔT DES RÔLES D'ÉVALUATION 2016-2017-2018**

Considérant la demande reçue de notre évaluateur visant à reporter le dépôt des rôles d'évaluation des municipalités de Saint-Narcisse et de Saint-Stanislas;

Considérant les motifs invoqués et les dispositions prévues dans la loi;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu que la MRC des Chenaux accepte de reporter au 1^{er} novembre 2015 le dépôt des rôles d'évaluation 2016-2018 des municipalités de Saint-Narcisse et de Saint-Stanislas.

Adoptée.

2015-08-115

5d. **MODERNISATION DES MATRICES GRAPHIQUES**

Considérant que la modernisation du système d'informations géographiques (SIG) des rôles équilibrés et reconduits est prescrite par la réglementation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et doit être effectuée à compter de cette année pour les dépôts 2016;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que notre service d'évaluation utilise la version 5.0 du logiciel GOMatrice produit par le Groupe Azimut selon les termes d'un contrat signé en 2007 suite à un appel d'offres;

Considérant la proposition de cette entreprise, en date du 13 avril dernier, pour la modernisation des matrices graphiques numériques existantes du format GOMatrice 5 à GOMatrice 6;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux accepte ladite proposition portant le numéro 2015-1909 pour les territoires rénovés.

Il est également résolu que pour les territoires non rénovés, à moins d'indications contraires, la MRC des Chenaux désire attendre, avant d'accorder le mandat tel que proposé, que le territoire des trois municipalités visés ait fait l'objet de la rénovation cadastrale.

Adoptée.

2015-08-116

5e. PRIORITÉS D'INTERVENTION - FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES 2015-2016

Considérant que le 20 juillet dernier, le conseil approuvait le contenu d'une entente avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du nouveau fonds de développement des territoires;

Considérant que pour avoir droit au deuxième versement, équivalant à 30 % de l'enveloppe 2015-2016 prévue à l'entente, outre la production de rapports d'activités 2014-2015 de différents programmes existants, le conseil doit adopter ses priorités d'intervention suivant l'article 9 de ladite entente, les déposer sur son site Web et en transmettre une copie au ministre à titre indicatif;

Considérant les recommandations du comité de développement du territoire;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de saint-Narcisse, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve les priorités d'intervention pour les années 2015-2016 telles qu'elles apparaissent sur le tableau ci-après :

Mesures de développements local et régional	Priorités d'interventions
a) La réalisation de ses mandats en regard de la planification de l'aménagement et du développement du territoire;	<ul style="list-style-type: none">• Élaborer et mettre en œuvre une planification stratégique de développement durable incluant un plan d'action;• Mettre en œuvre des éléments du plan d'action du Plan de développement de la zone agricole (PDZA);• Mettre à jour le système d'information géographique(SIG) de la MRC;• Amorcer la révision du Schéma d'aménagement et de développement;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Mesures de développements local et régional	Priorités d'interventions
b) Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaine social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre);	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la mise en œuvre des plans d'action de la MRC et des municipalités locales émanant du Schéma de couverture de risques en incendie; • Maintenir les interventions courantes avec les intervenants locaux et régionaux dans le domaine de la culture; • Assurer un soutien et un accompagnement par l'agent de développement du territoire;
c) La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise;	<ul style="list-style-type: none"> • Réviser nos politiques de soutien aux entreprises; • Soutenir les investissements et la création d'emplois dans la MRC; • Promouvoir l'entrepreneuriat pour assurer l'avenir économique de la MRC;
d) La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental;	<ul style="list-style-type: none"> • Adopter une politique visant le développement des collectivités; • Maintenir les enveloppes dédiées aux municipalités pour les projets loisir et culture; • Maintenir l'enveloppe destinée aux projets spéciaux pour assurer le support au dynamisme local;
e) L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement;	<ul style="list-style-type: none"> • Participer, en tant que fiduciaire, à une entente régionale en développement culturel; • Participer au nouveau programme d'aménagement durable des forêts;
f) Le soutien au développement rural, dans le territoire rural défini à cette fin.	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer le suivi des politiques culturelle et familiale; • Maintenir et améliorer l'offre en transport des personnes; • Maintenir le soutien aux projets à portée territoriale (i.e. Parc de la Batiscan).

Adoptée.

2015-08-117

5f. ENTENTE POUR LA SIGNALISATION DU CHEMIN DU ROY

Considérant que depuis plusieurs années, la route 138 entre Québec et Montréal est reconnue comme le Chemin du Roy et que les municipalités, qui sont traversées par elle, souhaitent le renouvellement de l'entente avec le MTQ pour le maintien de son identification en tant que circuit touristique;

Considérant qu'une entente couvrant les années 2014 à 2018 est à convenir entre le ministère des Transports du Québec et Tourisme Mauricie, elle prévoira le financement de l'entretien des panneaux aux frais des MRC;

Considérant que Tourisme Mauricie poursuivra son financement pour cette même période afin que cette route continue de rayonner dans le milieu touristique québécois;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Il est également résolu :

- 1- Que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux accepte de contribuer aux frais d'entretien de la signalisation du Chemin du Roy de 2014 à 2018, pour la somme annuelle de 561 \$;
- 2- Que messieurs Gérard Bruneau et/ou Pierre St-Onge, préfet et directeur général de la MRC des Chenaux soient et sont, par la présente, autorisés à signer tout document requis par ladite entente.

Adoptée.

2015-08-118

5g. MANDAT POUR LE DÉMARRAGE DU PIIRL

Considérant que le ministre des Transport a accepté de faire suite à notre demande pour le financement d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) qui couvrira l'ensemble des travaux prévus au programme;

Considérant que la première phase prévue comprend les éléments suivants :

- Établissement des besoins;
- Embauche de ressources nécessaires, le cas échéant;
- Rédaction des documents d'appel d'offres et/ou identification des travaux à réaliser en régie dans le cadre du plan;
- Évaluation des offres de service et choix d'une firme conformément aux lois et règlements régissant les municipalités du Québec ou, préparation d'un plan de travail détaillé et détermination des coûts de réalisation;
- Suivi administratif du mandat;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux accepte la proposition numéro 15 026 (10OS) de *Techni-Consultant Inc.*, daté du 17 août 2015, totalisant 18 900 \$, pour agir à titre de ressource externe, pour la réalisation de la première phase de notre Plan d'intervention en infrastructures routières locales.

Adoptée.

2015-08-119

5h. ENTENTE DE DÉLÉGATION PADF

Considérant la mise en place du nouveau programme d'aménagement durable des forêts (PADF) qui prévoit notamment pour la Mauricie l'octroi d'une somme de 675 000 \$ pour l'année financière 2015-2016;

Considérant que ce programme a été conçu afin d'accorder aux MRC d'une même région des responsabilités permettant notamment d'appuyer le fonctionnement des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire et de permettre la réalisation de certaines activités spécifiques liées à l'aménagement durable de la forêt;

Considérant que l'enveloppe budgétaire est accordée sur une base régionale, les MRC de la région doivent désigner celle qui sera mandatée pour administrer les sommes consenties dans le cadre du PADF et agir à titre de répondant auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP);

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant la recommandation de la Table des préfets de la Mauricie;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux désigne la Ville de La Tuque pour administrer les sommes consenties dans le cadre du PADF et agir à titre de répondant auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).

Adoptée.

6. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2015-08-120

6a. CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉROS 2015-348 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur règlementation d'urbanisme;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont les résultats révèlent qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prospère-de-Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement de zonage numéro 2015-348 de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Adoptée.

6b. RÈGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS – DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE

- i. MRC de Bécancour (adoption du règlement 358 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé en regard des affectations à proximité du périmètre urbain du secteur Saint-Grégoire afin de tenir compte des besoins territoriaux);
- ii. MRC de Bécancour (adoption du règlement 289 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé en regard de l'affectation conservation du secteur Gentilly afin de se conformer aux conditions d'émission d'un certificat d'autorisation délivré par le gouvernement);
- iii. MRC de Portneuf (règlement 357 modifiant le schéma d'aménagement et de développement aux fins d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la ville de Donnacona).

2015-08-121

6c. DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DU MDDELCC POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'HABITATS FAUNIQUE AU MARAIS SAINT-ÉLOI

Considérant que dans sa résolution 2013-07-145, la Municipalité de Batiscan a adressé à la MRC des Chenaux une demande pour la réalisation de travaux d'entretien du cours d'eau de la Grenouillère;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que suite aux relevés d'arpentage effectués sur le terrain en 2014, il a été décelé que des travaux d'entretien du cours d'eau du marais Saint-Éloi s'avéraient également nécessaires pour assurer un écoulement adéquat des eaux du cours d'eau de la Grenouillère;

Considérant que la MRC des Chenaux s'est associée avec le Comité ZIP Les Deux Rives pour analyser les impacts environnementaux et fauniques résultant des travaux dans le marais Saint-Éloi et pour proposer des mesures visant à atténuer ces impacts;

Considérant que le Comité ZIP Les Deux Rives a déposé un rapport intitulé « Aménagement d'habitats fauniques au marais Saint-Éloi », celui contenant un ensemble de mesures d'intervention contribuant à l'amélioration et à la protection des habitats fauniques dans le secteur du marais Saint-Éloi;

Considérant que les producteurs agricoles du secteur visé par les travaux d'entretien de ces cours d'eau ont été rencontrés au cours de l'été 2015 et qu'ils ont acceptés de mettre en place les mesures proposées dans le rapport du Comité ZIP Les Deux Rives;

Considérant que les travaux et les mesures proposées dans le rapport du Comité ZIP Les Deux Rives sont assujettis à l'obtention d'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

Par ces motifs, il est proposé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que la MRC des Chenaux adresse au MDDELCC une demande d'autorisation pour la réalisation des travaux d'entretien des cours d'eau de la Grenouillère et du marais Saint-Éloi.

Il est également résolu :

- 1- Que cette demande d'autorisation inclut également la mise en œuvre des mesures proposées dans le rapport intitulé « Aménagement d'habitats fauniques au marais Saint-Éloi » élaboré par le Comité ZIP Les Deux Rives;
- 2- Que M. Yvan Magny, coordonnateur à l'aménagement du territoire, soit autorisé à signer la demande de certificat d'autorisation adressée au MDDELCC;
- 3- Que M. Magny soit également autorisé à procéder aux démarches visant à la réalisation des travaux d'entretien des cours d'eau de la Grenouillère et du marais Saint-Éloi.

Adoptée.

7. RAPPORTS

7a. REPRÉSENTANTS À LA RGMRM

D'entrée de jeu, monsieur Dostaler indique que la réunion du conseil d'administration aura lieu demain et que les sujets de l'heure, tel le dossier impliquant la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès y sera discuté. Monsieur Simon quant à lui informe ses collègues que les travaux de construction de la voie d'accès vont bon train et qu'il est envisageable qu'ils soient terminés au cours de l'automne.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Il est question également des derniers évènements qui ont affecté le groupe RCM notamment à l'égard d'attribution de contrats.

7b. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – JUIN ET JUILLET 2015

Madame Diane Aubut résume le contenu des rapports de juin et de juillet 2015 sur les activités de l'agente de développement culturel.

7c. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Guy Veillette, président du comité, rappelle la tenue de deux rencontres, la première tenue le 3 juillet au cours de laquelle monsieur David Godin du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a présenté un document détaillant les règles et obligations contenues dans l'entente relative au Fonds de développement des territoires.

La seconde, tenue lundi le 17 juillet, a permis aux membres du comité d'étudier un tableau indiquant les priorités d'intervention qui doivent être adoptées par le conseil afin de satisfaire une des exigences de ladite entente. Au cours de la présente réunion, la recommandation a été présentée au conseil et adoptée.

7d. COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le président du comité, monsieur Jean-Claude Milot, résume les discussions tenues lors de la réunion qui s'est tenue avant la présente réunion du conseil. Le rapport d'activités de la Sûreté du Québec pour les mois de juin et de juillet sera transmis aux maires dès qu'il sera reçu par le directeur général.

8. PACTE RURAL

2015-08-122

8a.i. ENVELOPPE RÉGULIÈRE – FONDS DE PROJETS SPÉCIAUX

Considérant que, par sa résolution numéro 2012-09-154, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux a mis en place un fonds intitulé « Fonds de projets spéciaux » et que l'accessibilité à ce fonds a été reconduite pour l'année 2015-2016;

Considérant que 4 projets ont été présentés au comité d'analyse composé du directeur général de la MRC, du coordonnateur du service de développement économique ainsi que de l'agent de développement du territoire;

Considérant la recommandation de ce comité;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve la recommandation qui lui est faite pour le financement des projets suivants:

Promoteur	Projet	Montant octroyé
Municipalité de Batiscan	Tournoi de pêche	500 \$
UPA de la Mauricie	Gens de terre et saveurs – Gala 2015	0 \$

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Promoteur	Projet	Montant octroyé
Éditions communautaires des Chenaux	Spectacle bénéfice pour le Bulletin des Chenaux	500 \$
Table de concertation « abus auprès des aînés » de la Mauricie	Journée internationale des personnes âgées	300 \$

Il est également résolu que le secrétaire-trésorier soit et est, par la présente autorisé à aviser les organismes concernés et à émettre les chèques requis.

Adoptée.

8b. ENVELOPPE DÉDIÉE

Aucun dossier n'est présenté.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun dossier n'est présenté.

10. APPUI

2015-08-123

10a. MRC DU TÉMISCAMINGUE – PROJET DE TOURS DU GIRAT – PROGRAMME « CANADA NUMÉRIQUE 150 »

Considérant que depuis 2005, le GIRAT, corporation de Gestion de l'inforoute régionale de l'Abitibi-Témiscamingue, a mis en place un réseau de télécommunication performant à très haute vitesse afin de desservir l'ensemble de ses partenaires partout sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue;

Considérant que ce réseau collectif à large bande a permis prioritairement de relier par fibre optique environ 300 bâtiments publics de la région à l'Internet haute vitesse et de, par ce développement, permettre au télécommunicateur de desservir le secteur privé dans 47 localités, principalement par des technologies DSL et de câblodistribution;

Considérant que le GIRAT veut développer la phase II de son projet de réseau collectif à large bande par la mise en place d'un projet de construction de tours afin de couvrir l'Abitibi-Témiscamingue ceci pour rendre disponible l'Internet mobile et la téléphonie cellulaire sur l'ensemble du territoire;

Considérant que le GIRAT a déposé une demande de financement le 11 janvier 2015 auprès du programme « Canada numérique 150 » d'Industrie Canada, équivalent à 50 % du coût du projet global de 21,4 M \$;

Considérant que le milieu s'était positionné, ainsi qu'un tiers fournisseur pour soutenir financièrement le projet un peu plus de 7 M \$, de même que par l'appui de plusieurs organismes de toutes les sphères d'activités;

Considérant que ce projet de construction de tours allait soutenir le développement économique, culturel, touristique, agricole de l'Abitibi-Témiscamingue, en plus d'accroître la qualité des services d'urgence;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que le rayonnement de ce projet offrait des opportunités incroyables pour consolider des organismes, tel que Communication-Témiscamingue qui dessert le Témiscamingue en termes de services Internet haute vitesse Wi-Fi;

Considérant que le gouvernement fédéral semble privilégier les projets par le déploiement d'Internet haute vitesse par satellite, tel qu'offert par Xplonet Communications Inc., suite à l'appel de projets lancé via le programme « Canada numérique 150 »;

Considérant que le projet du GIRAT vise à répondre aux besoins devenus essentiels pour la région, tant pour l'Internet mobile que pour la téléphonie cellulaire;

Considérant que dans les régions à faible densité de population, les investissements des réseaux commerciaux ont une incidence sur l'offre d'une couverture adéquate, ainsi, le projet du GIRAT permettra à la région de se positionner de manière stratégique au niveau socio-économique, qui pourra se doter d'un réseau d'infrastructures de tours adapté à ses besoins et à l'immensité de son territoire;

Considérant que les entreprises, organismes et collectivités des territoires mal desservis auraient accès à des services équitables tels que des meilleurs outils de commerce électronique, la sécurité publique, télévision communautaire, le téléapprentissage, le télétravail et bien d'autres, qui favoriseraient assurément leur développement;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux appuie le conseil de la MRC du Témiscamingue dans ses démarches visant à demander au gouvernement fédéral, via Industrie Canada, de surseoir à sa décision dans le cadre du programme « Canada numérique 150 » afin de soutenir des projets structurants et comblant les besoins en termes de mobilité technologique, tel que proposé par le GIRAT.

Il est également résolu d'appuyer la demande du conseil de la MRC de Témiscamingue au premier ministre du Canada, M. Stephan Harper, de prendre l'engagement de bonifier le programme « Canada numérique 150 » ou de rendre accessible du financement afin d'offrir l'opportunité à la région de déposer à nouveau le projet du GIRAT et ainsi, assurer une desserte intégrale en Internet mobile et téléphonie cellulaire pour l'Abitibi-Témiscamingue.

Il est de plus résolu que copie de la présente résolution soit transmise à la Fédération canadienne des municipalités, à la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée.

2015-08-124

10b. MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE – FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Considérant que lors de la conclusion du pacte fiscal transitoire, le 5 novembre 2014, il avait été convenu que le Gouvernement du Québec mettrait en place un programme de soutien au développement des territoires doté d'une enveloppe budgétaire gouvernementale de 100 millions de dollars en transferts inconditionnels;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant qu'il avait été également convenu que les modalités du programme reposeraient sur des principes de souplesse et d'autonomie qui permettraient aux municipalités régionales de comté (MRC) de réaliser des projets sur leur territoire en lien avec le développement économique régional, la concertation, l'aménagement et la ruralité;

Considérant que le pacte fiscal transitoire confirmait l'engagement du gouvernement à simplifier les redevances de comptes;

Considérant que la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 (LQ, 2015, chapitre 8), sanctionnée le 21 avril dernier, a aboli les conférences régionales des élus (CRÉ);

Considérant que cette même loi met en place et transfère la gestion des Fonds de développement des territoires (FDT) aux MRC;

Considérant la lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire datée du 19 juin 2015 et accompagnée d'un projet d'entente relatif au FDT;

Considérant que le FDT introduit un manque à gagner important pour les MRC, le financement de celui-ci étant pour une période de 12 mois alors que la période couverte est de 15 mois;

Considérant que les surplus des centres locaux de développement (CLD) proviennent notamment d'investissements municipaux au sein desdits organismes;

Considérant que l'entente sur le FDT stipule que les surplus des CRÉ et des CLD sont réputés être reçus par les MRC au titre dudit Fonds, ce qui est inconciliable avec le pacte fiscal transitoire qui stipulait que lesdits surplus seraient retournés aux MRC sans aucune obligation;

Considérant qu'il est également inconcevable de demander aux MRC de dépenser, dans une période déterminée, les surplus des CRÉ et des CLD, car ceux-ci devaient être retournés aux MRC sans aucune obligation en fonction du pacte fiscal transitoire;

Considérant que l'entente contient plusieurs demandes dont la production de politiques, des redevances de compte, des rapports d'activités, le respect de délais de rigueur, le dépôt de rapports sur le site Web, etc.;

Considérant que l'entente stipule que certaines dépenses d'administration sont non admissibles, ce qui va à l'encontre des principes de souplesse et d'autonomie qui devaient accompagner le FDT, soit un Fonds qui devait être inconditionnel;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux appuie le conseil de la MRC de Marguerite-D'Youville dans sa démarche auprès du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire lui demandant :

- 1 - De revoir le protocole d'entente du Fonds de développement des territoires afin que celui-ci respecte les principes de souplesse et d'autonomie qui devaient accompagner ce Fonds, soit d'être inconditionnel;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- 2 - De retirer toutes clauses demandant aux municipalités régionales de comté de dépenser, dans une période déterminée, les surplus des conférences régionales des élus et des centres locaux de développement;
- 3 - D'octroyer, dans le cadre du Fonds de développement des territoires, des crédits adéquats pour financer la période couverte par l'entente, soit 15 mois plutôt que 12 mois.

Il est également résolu qu'une copie de la présente soit transmise aux députés de la circonscription provinciale de Saint-Maurice et de Champlain.

Adoptée.

10c. MRC D'ANTOINE-LABELLE – DÉSIGNATION D'UN IMMEUBLE À VOCATION UNIQUE

Les membres du conseil prennent connaissance de cette demande. Aucune suite n'y est donnée.

10d. MRC D'ARGENTEUIL – MODERNISATION DU RÉGIME D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTAL DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT – DEMANDE À LA FOM DE COORDONNER LES DISCUSSIONS AU LIVRE VERT

Les membres du conseil prennent connaissance de cette demande. Aucune suite n'y est donnée.

10e. MRC DE JOLIETTE – REDISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS DES REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les membres du conseil prennent connaissance de cette demande. Aucune suite n'y est donnée.

2015-08-125

10f. MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE – FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES - DÉNONCIATION

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a déposé aux municipalités régionales de comté (MRC) du Québec l'entente relative au Fonds de développement des territoires;

Considérant que cette entente contient plusieurs exigences dont la production de politiques, des redditions de compte, des rapports d'activités, le respect de délais de rigueur, de dépôt de rapports sur le site web, en plus de l'indication que si le montant alloué n'est pas dépensé, le solde devra être remboursé au MAMOT;

Considérant que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire avait promis un allègement des procédures et que le Fonds de développement des territoires serait accordé avec des conditions minimales;

Considérant que ce contrôle gouvernemental occasionne un fardeau fiscal supplémentaire aux contribuables en raison du temps requis pour la production des divers documents requis;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux appuie la démarche du conseil de la MRC

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

de la Nouvelle-Beauce visant à dénoncer toute cette bureaucratie auprès du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et à lui demander d'alléger la gestion du Fonds de développement des territoires en plus de reconnaître que les élus municipaux prennent des décisions responsables et réfléchies.

Il est de plus résolu de demander à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) d'effectuer les démarches nécessaires afin d'obtenir une gestion plus souple de ce Fonds.

Adoptée.

10g. **MRC DE MIRABEL – DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC CONCERNANT LA LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES**

Les membres du conseil prennent connaissance de cette demande. Aucune suite n'y est donnée.

11. **CORRESPONDANCE**

- a. Cabinet du premier ministre et cabinet du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (accusé réception de notre résolution 2015-06-100 appuyant une requête commune demandant au gouvernement du Québec de permettre aux municipalités d'adopter des normes plus sévères que celles apparaissant dans le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection*);
- b. Ministre des Transports du Québec (subvention confirmée de 45 000 \$ pour la réalisation d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales - PIIRL);
- c. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (rapport financier 2014);
- d. Culture et communications Québec (résultats de la consultation sur le secteur des arts et de la culture qui a eu lieu à Shawinigan le 25 février – document disponible sur demande);
- e. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (programme d'aménagement durable des forêts - octroi d'une aide-financière de 675 000 \$ pour la Mauricie);
- f. Ministère de la Sécurité publique (soutien aux municipalités pour le démarrage de cohortes Pompier I ou Pompier II);
- g. Ministère de la Sécurité publique (copie d'une lettre adressée à la MRC de Rimouski-Neigette concernant le financement de l'École nationale des pompiers du Québec);
- h. Pierre-Michel Auger (accompagnement financier de 250 \$ pour la journée de la famille des Chenaux 2015);
- i. Pierre-Michel Auger (accompagnement financier de 350 \$ pour le parcours Campagn'Art 2015);
- j. Parc de la Rivière Batiscan (fin de l'entente avec le club équestre Pégase en rapport avec le passage du sentier transcanadien dans les limites du parc);
- k. Conférence régionale des élus de la Mauricie (décisions concernant des projets présentés par la MRC des Chenaux);
- l. 12^e Régiment blindé du Canada (Milice) – manœuvres militaires de basse intensité du 2 au 4 octobre 2015;
- m. CPE – Flocons de rêves (report du projet d'agrandissement de l'installation de St-Maurice);
- n. Mont-Carmel en fête (remerciements pour partenariat financier);

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- o. Les ouvrières, « Coopérative jeunesse de services » (remerciements pour notre contribution financière);
- p. Ministre des Affaires municipales (versement de 50 % de l'enveloppe du fonds de développement des territoires).

12. POUR VOTRE INFORMATION

- a. TGVnet Mauricie (rapport annuel 2014-2015 disponible sur demande);
- b. MRC d'Argenteuil (forum sur les pipelines de l'Office national de l'Énergie 2015 – suivi).

13. AUTRE(S) SUJET(S)

13a. GALA ARTISAN ORGANISÉ PAR LA COMMUNAUTÉ ENTREPRENEURIALE

Les membres du conseil discutent de la contribution qui a été demandée par les organisateurs. Certains y souscrivent, d'autres non. Quant à la MRC, il lui est demandée une commandite de 2 500 \$. Aucune suite n'est donnée pour l'instant.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux citoyens de Batiscan interrogent le conseil sur l'implication du coordonnateur à l'aménagement dans le dossier du projet de plage à Batiscan. On questionne aussi l'implication de monsieur Francis Dubreuil. Le préfet répond qu'il est d'usage que la MRC fournisse du soutien technique aux municipalités du territoire qui en font la demande. En ce qui concerne les interventions de monsieur Dubreuil, on répond que dans la cadre de l'entente municipale pour l'application de la réglementation d'urbanisme et celle relative à l'environnement, lorsque le personnel intervient dans une municipalité, il est considéré comme un employé de cette municipalité.

2015-08-126

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À dix-neuf heures et trente-sept minutes (19 h 37), il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL
16 SEPTEMBRE 2015**

MERCREDI, le seizième jour du mois de septembre deux mille quinze (16 septembre 2015), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES (19 h), à laquelle sont présents :

Madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan;
Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ABSENTS

Messieurs Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain et Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Messieurs Pierre St-Onge, directeur général et Yvan Magny, coordonnateur à l'aménagement.

2015-09-127

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture d'un texte de réflexion;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2015;
4. Gestion des ressources humaines :
 - a. Renouvellement du contrat d'assurance collective;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisses :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
 - b. Augmentation de la fréquentation des usagers du transport collectif;
6. Aménagement et développement du territoire :
 - a. Conformité de règlement(s) municipal(aux);
 - b. Réglementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande) :
 - i. MRC de Maskinongé (projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'officialiser la cartographie des périmètres urbains de cinq municipalités ainsi que de mettre à jour la terminologie);

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- ii. Ville de Shawinigan (projet de règlement SH-389-1 modifiant le règlement de contrôle intérimaire);
 - iii. MRC de Bécancour (règlement 358 – entrée en vigueur);
 - iv. Ville de Trois-Rivières (entrée en vigueur du chapitre 62 des règlements de 2015);
 - v. Ville de Trois-Rivières (adoption du chapitre 102 des règlements de 2015);
 - c. Cours d'eau marais Saint-Éloi, suivi;
 - d. Licence pour l'utilisation de données lidar 2014 recueillies dans la région de la Mauricie (UG 41);
 - e. Projet d'amendement du Schéma d'aménagement et de développement révisé :
7. Rapports :
- a. Représentant à la RGMRM;
 - b. Agente de développement culturel – août 2015;
 - c. Comité de développement du territoire;
 - d. Comité de sécurité publique;
8. Pacte rural :
- a. Enveloppe régulière :
 - i. Projets spéciaux;
 - b. Enveloppe dédiée;
9. Développement économique :
- a. Mesure de Soutien au travail autonome (modification au calcul de l'allocation d'aide à l'emploi des participants);
 - b. Financement d'un projet présenté dans le cadre du programme « Jeunes promoteurs »;
 - c. Correction de la résolution 2015-05-072 afin d'y inscrire la prise d'effet;
10. Appuis :
- a. Commission scolaire du Chemin-du-Roy (gouvernance scolaire);
 - b. MRC des Pays-d'en-Haut (règlement sur le prélèvement des eaux et de leur protection);
 - c. MRC de Rouville (fonds de développement des territoires);
 - d. MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (avis sur le projet de modification du règlement sur la vente, la location et l'octroi de contrat de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État);
 - e. MRC de la Nouvelle-Beauce (demande de modification à la *Loi sur les ingénieurs*);
 - f. MRC d'Arthabaska (réforme de l'évaluation foncière);
 - g. MRC de Maskinongé (projet Oléoduc Énergie Est – sécurité et redevances);
11. Correspondance déposée;
12. Pour votre information :
- a. Transport collectif – rapports des déplacements et du nombre d'usagers;
13. Autre(s) sujets(s) :
- a. Congrès FQM;
 - b. Parc de la Rivière Batiscan;
14. Clôture de la séance.

Adoptée.

2015-09-128

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2015**

Il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion de ce conseil tenue le 19 août 2015.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

4. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

2015-09-129

4a. RENOUVELLEMENT 2015-2016 DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE

Considérant que la Municipalité régionale de comté des Chenaux offre à son personnel une assurance collective;

Considérant que suite à un appel d'offres, un nouveau contrat avec le même assureur, soit la "Croix-Bleue Médavie", a pris effet le 1^{er} octobre 2012 et doit être renouvelé selon les termes prévus au cahier des charges;

Considérant que suivant la recommandation de monsieur Pierre Piché, courtier, il y a lieu d'accepter les conditions du renouvellement de ce contrat, telles que proposées;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que la Municipalité régionale de comté des Chenaux accepte les conditions du nouveau contrat d'assurance collective avec la compagnie "Croix-Bleue", pour la période du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2016 aux taux ci-après :

Garanties	Taux actuels	Nouveaux taux
Assurance vie (taux par 1000 \$ d'assurance)	,382 \$,44 \$
Assurance en cas de mort ou mutilation accidentelle/ Taux par 1000 \$ d'assurance	,039 \$,039 \$
Assurance vie des personnes à charge/ Taux par famille	3,829 \$	4,43 \$
Assurance maladie :		
- sans personne à charge	93,34 \$	107,32 \$
- avec personne(s) à charge – familial	343,08 \$	394,70 \$
- avec personne(s) à charge – couple	186,33 \$	214,06 \$
- avec personne(s) à charge – monoparental	245,08 \$	281,76 \$
Assurance pour les soins dentaires :		
- sans personne à charge	21,25 \$	22,40 \$
- avec personne(s) à charge – familial	70,50 \$	74,31 \$
- avec personne(s) à charge – couple	42,53 \$	44,83 \$
- avec personne(s) à charge – monoparental	54,32 \$	57,25 \$
Assurance salaire de courte durée/ Taux par 10 \$ de rente hebdomadaire	,95 \$,92 \$
Assurance salaire de longue durée/ Taux par 100 \$ de rente mensuelle	2,287 \$	2,59 \$

Il est également résolu :

- 1- Que l'acceptation de ces nouveaux taux ne signifie pas pour autant que ce conseil en est satisfait;
- 2- Que le directeur général soit et est, par la présente, mandaté à explorer d'autres avenues pouvant permettre une amélioration des primes, incluant un changement de contrat;
- 3- Que monsieur Pierre St-Onge, directeur général, soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents requis le cas échéant.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

5. **FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSSES**

2015-09-130

5a. **LISTE DES CHÈQUES ÉMIS ET AUTRES SOMMES DÉBOURSÉES**

Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que soit adoptée notamment la liste des chèques numéro 8842 à 8900 ainsi que les autres sommes déboursées au 16 septembre 2015 totalisant 305 976,92 \$.

Adoptée.

2015-09-131

5b. **PROGRAMME D'AIDE GOUVERNEMENTALE À L'AMÉLIORATION DES SERVICES EN TRANSPORT COLLECTIF – VOLET 2**

Considérant que la Municipalité régionale de comté des Chenaux offre les services de transport collectif régional depuis octobre 2011 et qu'elle appuie financièrement Transport adapté de Fran-che-mont;

Considérant qu'il est prévu d'effectuer au-delà de 10 000 déplacements en 2015;

Considérant que suivant les modalités d'application au Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services de transport collectif, volet 2, il est prévu que la contribution du ministère des Transports du Québec (MTQ) corresponde au double de la contribution du milieu (MRC, pacte rural et usagers), et ce, jusqu'à concurrence de 125 000 \$ par année pour plus de 10 000 déplacements;

Considérant que la MRC est responsable des surplus et des déficits et que les surplus doivent obligatoirement être réinvestis dans les services de transport collectif régional;

Considérant que pour les services de transport, la MRC des Chenaux prévoit contribuer en 2015 pour une somme de 32 500 \$;

Considérant que la participation prévue des usagers sera de 30 000 \$ en 2015;

Considérant que ces données proviennent des prévisions budgétaires 2015;

Considérant que la contribution financière estimée du MTQ pour 2015 pourrait être de 125 000 \$;

Par ces motifs, il est proposé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que la Municipalité régionale de comté des Chenaux demande au ministre des transports une contribution financière de base de 125 000 \$ pour le maintien du transport collectif pour l'année 2015.

Adoptée.

6. **AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

6a. **CONFORMITÉ DE RÈGLEMENT(S) MUNICIPAL(AUX)**

Aucun dossier n'est présenté.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

6b. RÉGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS – DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE

- i. MRC de Maskinongé (projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'officialiser la cartographie des périmètres urbains de cinq municipalités ainsi que de mettre à jour la terminologie);
- ii. Ville de Shawinigan (projet de règlement SH-389-1 modifiant le règlement de contrôle intérimaire);
- iii. MRC de Bécancour (règlement 358 – entrée en vigueur).

6c. COURS D'EAU MARAIS SAINT-ÉLOI - SUIVI

Le coordonnateur à l'aménagement du territoire, monsieur Yvan Magny, fait le point sur l'évolution de ce dossier dont la documentation requise pour l'obtention d'un certificat d'autorisation est sur le point d'être transmise au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

2015-09-132

6d. LICENCE D'UTILISATEUR POUR L'UTILISATION DE DONNÉES LIDAR 2014 RECUEILLIES DANS LE SECTEUR DE LA RÉGION DE LA MAURICIE (UG 41)

Considérant que le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles est titulaire, pour et au nom du gouvernement du Québec, de tous les droits d'auteur sur les données lidar 2014 recueillies ou à être recueillies dans le secteur de la région de la Mauricie (UG 41), qu'il est le gestionnaire de ces droits et qu'il est autorisé à accorder tout droit relativement à celles-ci;

Considérant que la MRC de Mékinac a été désignée comme mandataire pour faire le lien entre le MERN et les partenaires de la Mauricie pour l'acquisition des données lidar 2014;

Considérant que les données lidar nous indiquent avec une très grande précision les données d'élévation topographique de notre territoire;

Considérant l'utilité de ces données en aménagement du territoire et pour application de la réglementation d'urbanisme de même que pour la gestion des cours d'eau et l'information à la population;

Considérant que la MRC des Chenaux désire s'associer en tant que partenaire pour bénéficier des droits et des autorisations requis pour l'utilisation desdites données;

Considérant le projet de convention portant le numéro EP6172-06 qui a été présenté à ce conseil;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve le contenu dudit projet EP6172-06 et de ses annexes et accepte ses exigences.

Il est de plus résolu d'autoriser le directeur général à payer le tarif de 3 500 \$ plus les taxes pour la licence d'utilisateur de droit d'auteur et à signer ladite convention.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

6 e. PROJET D'AMENDEMENT DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

2015-09-133

6e. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2015-92 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

Avis de motion est donné par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, à l'effet que lors d'une prochaine assemblée du conseil de la MRC, il sera présenté un règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

2015-09-134

6e. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-92 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

Considérant que le conseil de la Municipalité de Batiscan a transmis à la MRC une demande à l'effet d'apporter une modification au schéma d'aménagement et de développement;

Considérant que cette demande vise à permettre un projet d'expansion des activités de l'entreprise Marina Village de Batiscan;

Considérant que ce projet rencontre les orientations et objectifs du schéma actuellement en vigueur, mais qu'il y a lieu de modifier la superficie de l'affectation récréative pour rendre ce projet tout à fait conforme au schéma d'aménagement;

En conséquence, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu que la MRC des Chenaux adopte le projet de règlement 2015-92 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé tel que décrit dans le document intitulé « Projet de règlement 2015-92 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé ».

Il est également résolu d'adopter le document intitulé « Document qui indique la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leurs règlements d'urbanisme pour se conformer au règlement 2015-92 ».

Adoptée.

2015-09-135

6e. DEMANDE D'AVIS AU MINISTRE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2015-92

Considérant que la MRC des Chenaux a adopté le projet de règlement 2015-92 modifiant son schéma d'aménagement et de développement révisé;

En conséquence, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que conformément à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC des Chenaux demande au ministre des Affaires municipales son avis sur le projet de règlement 2015-92 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2015-09-136

6e. ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Considérant que la MRC des Chenaux a adopté le projet règlement 2015-92 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé;

En conséquence, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC tienne sur le territoire de la MRC des Chenaux, une assemblée publique de consultation sur le projet règlement 2015-92 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Il est également résolu que le secrétaire-trésorier fixe la date, l'heure et le lieu de cette assemblée publique.

Adoptée.

7. RAPPORTS

7a. REPRÉSENTANTS À LA RGMRM

Messieurs Guy Simon et Luc Dostaler, représentants de notre MRC au conseil d'administration de la Régie, informent leurs collègues qu'ils sont invités à une soirée de présentation du projet du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) régional qui aura lieu le 22 septembre à Saint-Adelphé dans la MRC de Mékinac.

7b. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – AOÛT 2015

Madame Diane Aubut, présidente du comité consultatif culturel, présente le rapport préparé par notre agente de développement culturel, madame Marie-Pier Lemaire, relativement aux activités du mois d'août 2015.

7c. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Le président, monsieur Guy Veillette, résume les discussions tenues lors de la dernière rencontre ayant eu lieu au début de la semaine. Il indique que les différentes politiques de soutien au développement local seront présentées au comité en octobre de même qu'un projet de convention de partage avec le CLD, le tout pour faire l'objet de résolutions d'approbation par le conseil le cas échéant.

7d. COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Christian Gendron résume les sujets discutés lors de la réunion de lundi dernier et informe ses collègues de la tenue prochaine d'une réunion d'information à laquelle participeront les directeurs de service incendie. Cette rencontre permettra d'échanger, avec des représentants du ministère de la Sécurité publique, sur notre actuel schéma de couverture de risques en incendie et sur son renouvellement.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

8. **PACTE RURAL**

8a.i. **ENVELOPPE RÉGULIÈRE – FONDS DE PROJETS SPÉCIAUX**

Aucun dossier n'est présenté.

8b. **ENVELOPPE DÉDIÉE**

Aucun dossier n'est présenté.

9. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

9a. **MESURE DE SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME - MODIFICATION AU
CALCUL DE L'ALLOCATION D'AIDE À L'EMPLOI DES PARTICIPANTS**

Les membres du conseil prennent connaissance d'une communication d'Emploi-Québec indiquant que désormais l'allocation d'aide à l'emploi pour les participantes et les participants de la mesure STA devra se calculer sur la base de 35 heures par semaine et non plus sur la base de 40 heures par semaine.

2015-09-137

9b. **FINANCEMENT D'UN PROJET PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME
« JEUNES PROMOTEURS »**

Considérant qu'en septembre le comité d'investissement a traité et analysé une demande reçue d'un promoteur sur la base des informations et des documents présentés;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur;

Considérant la recommandation des membres du comité d'investissement qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds « Jeunes Promoteurs »;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu :

- 1- Que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux refuse la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds Jeunes Promoteurs portant le numéro de dossier FJP 2015-04;
- 2- Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2015-09-138

9c. **CORRECTION DE LA RÉOLUTION 2015-05-072 AFIN D'Y INSCRIRE LA
PRISE D'EFFET**

Considérant que lors de la réunion publique du 20 mai 2015, le conseil a adopté la résolution 2015-05-072 par laquelle la Municipalité régionale de comté des Chenaux résilie l'entente de délégation, signée le 25 janvier 2013, avec le Centre local de développement de la MRC des Chenaux;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

En conséquence, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité que la résolution 2015-05-072 soit modifiée par l'ajout d'un troisième paragraphe tel qu'il suit :

3- Que la présente résolution prenne effet le 1^{er} juin 2015.

Adoptée.

10. **APPUIS**

2015-09-139

10a. **COMMISSION SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY - GOUVERNANCE SCOLAIRE**

Considérant que le 29 mai 2015, le ministre de l'Éducation, monsieur François Blais, a manifesté son intention d'abolir les postes des élus scolaires;

Considérant la priorité qu'il y a lieu de donner à l'éducation publique du Québec;

Considérant que la démocratie est un des fondements de notre société;

Considérant que le maintien de la démocratie scolaire serait une démonstration de volonté publique de faire de l'éducation publique une priorité;

Considérant que les élus scolaires de par leur circonscription connaissent bien les enjeux et priorités des citoyens de leur communauté;

Considérant que la Commission scolaire est un partenaire important des MRC;

Considérant que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy et la MRC désirent intensifier leur partenariat;

Considérant la collaboration entre les élus scolaires et les représentants des MRC à travailler à l'élaboration de projets ou à la résolution de problèmes;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux informe le ministre de l'Éducation du Québec afin qu'il favorise le maintien de l'actuel système de la démocratie scolaire et qu'il appuie le principe de la tenue d'élections scolaires simultanément aux élections municipales.

Adoptée.

2015-09-140

10b. **APPUI À LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT – RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET DE LEUR PROTECTION**

Considérant que le gouvernement du Québec a adopté le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (RPEP), et que ce dernier est entré en vigueur le 14 août 2014;

Considérant que les dernières modifications du RPEP sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 2015;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que le RPEP remplace le *Règlement sur le captage des eaux souterraines* (chapitre Q 2, r.6);

Considérant que le RPEP modifie le *Règlement sur le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.22);

Considérant que le Q-2, r.22 a été modifié par l'adoption du RPEP et qu'aucune consultation en bonne et due forme n'a été faite auprès des municipalités qui ont été mises devant le fait accompli;

Considérant que le RPEP modifie les distances à respecter entre une installation septique et un puits;

Considérant que les puits scellés forés avant le 1^{er} mars 2015 sont désormais considérés comme des puits non scellés;

Considérant que les modifications apportées aux deux règlements entraînent des situations où les propriétaires de résidences isolées doivent parfois déboursier des coûts exorbitants pour répondre aux nouvelles exigences;

Considérant que le statu quo n'est pas acceptable;

Considérant la démarche initiée par le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

Par ces motifs, il est proposé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève de Batiscan, et résolu à l'unanimité :

1. Que le préambule de la présente en fasse partie intégrante;
2. Que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux appuie le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut dans sa démarche auprès de monsieur David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques,
 - afin que soit révisé le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* ainsi que le *Règlement sur le traitement des eaux usées des résidences isolées*;
 - afin que soit assouplis les règlements pour permettre un droit acquis pour les puits scellés avant le 1^{er} mars 2015;
 - afin de demander aux instances gouvernementales de prévoir un financement adéquat pour aider les propriétaires visés à se conformer à ces nouvelles normes.

Adoptée.

10c. MRC DE ROUVILLE - FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Les membres du conseil prennent connaissance de cette demande. Aucune suite n'y est donnée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

10d. **MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU - AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LA VENTE, LA LOCATION ET L'OCTROI DE CONTRAT DE DROITS IMMOBILIERS SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT**

Les membres du conseil prennent connaissance de cette demande. Aucune suite n'y est donnée.

2015-09-141

10e. **MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE – DEMANDE DE MODIFICATION À LA LOI SUR LES INGÉNIEURS**

Considérant qu'à l'été 2011 et à l'été 2012, des travaux de voirie d'une valeur de plus de 3 000 \$ ont été effectués par la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska, sous la surveillance d'une personne qui n'était pas membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec;

Considérant que cette municipalité a fait l'objet d'une plainte pour avoir contrevenu à l'article 2 a) de la *Loi sur les ingénieurs du Québec* qui exige d'une municipalité de requérir aux services d'un ingénieur lorsqu'elle effectue des travaux d'une valeur de plus de 3 000 \$ sur les voies publiques ou certaines réparations à des infrastructures;

Considérant que l'entrée en vigueur de la *Loi sur les ingénieurs* remonte à 1964 et que les dernières modifications apportées à l'article 2 ont été faites en 1973;

Considérant que la grande majorité des coûts d'entretien des voies publiques et autres infrastructures (réparation d'aqueduc ou d'égout, remplacement de ponceau) sont supérieurs à 3 000 \$;

Considérant que plusieurs de ces travaux sont effectués en régie interne par les municipalités, sans l'avis ou sans la surveillance d'un ingénieur, mais tout en respectant les règles de l'art;

Considérant qu'il y a lieu de revoir à la hausse le seuil indiqué exigé à l'article 2 a) de la *Loi sur les ingénieurs* afin d'éviter des coûts supplémentaires aux municipalités et aux citoyens ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Saint-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu à l'unanimité :

- 1- De demander au gouvernement du Québec de modifier la *Loi sur les ingénieurs* de façon à tenir compte des réalités municipales d'aujourd'hui et de bonifier le seuil indiqué à l'article 2 a) de la loi.
- 2- De demander l'appui des MRC du Québec dans cette revendication auprès du gouvernement du Québec.
- 3- Qu'une copie de cette résolution soit acheminée auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi qu'à la FQM et à l'UMQ.

Adoptée.

10f. **MRC D'ARTHABASKA – RÉFORME DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE**

Les membres du conseil prennent connaissance de cette demande. Aucune suite n'y est donnée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

10g. **MRC DE MASKINONGÉ – PROJET OLÉODUC ÉNERGIE EST – SÉCURITÉ ET REDEVANCES**

Les membres du conseil prennent connaissance de cette demande. Aucune suite n'y est donnée.

11. **CORRESPONDANCE**

- a. Cabinet du premier ministre (résolution 2015-06-106, participation de la FQM à la négociation du prochain pacte fiscal);
- b. Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel (remerciements du maire pour notre contribution à Mont-Carmel en fête édition 2015);
- c. Défense nationale (exercice 12^e RBC);
- d. MRC Robert-Cliche (appui à la MRC des Pays-d'en-Haut);
- e. MRC de Vaudreuil-Soulanges (appui à la MRC Marguerite-D'Youville);
- f. MRC de Portneuf (appui à la MRC Marguerite-D'Youville).

12. **POUR VOTRE INFORMATION**

- a. Transport collectif – rapports des déplacements et du nombre d'usagers.

13. **AUTRES SUJETS**

13a. **CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

Le directeur général informe les membres du conseil sur certains détails entourant leur participation au congrès 2015 de la FQM.

13b. **PARC DE LA RIVIÈRE BATISCAN**

Le directeur général informe le conseil qu'une rencontre a été tenue ce matin avec le directeur général du Parc accompagné de la présidente de cet organisme, madame Lucie Jacob. Messieurs Yvan Magny, Jean Breton, Lionel Arseneault et Pierre St-Onge représentaient la MRC. Le but de cette rencontre était de trouver une solution à la problématique du passage de chevaux dans le parc et de la décision du conseil d'administration du Parc de mettre un terme à cette activité dès le début de 2016.

2015-09-142

14. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À dix-neuf heures et vingt-sept minutes (19 h 27), il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL
21 OCTOBRE 2015**

MERCREDI, le vingt et unième jour du mois d'octobre deux mille quinze (21 octobre 2015), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES (19 h), à laquelle sont présents :

Madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan;
Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Monsieur Alain Déry, représentant de Saint-Stanislas;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Yvan Magny, coordonnateur à l'aménagement.

2015-10-143

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture d'un texte de réflexion;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Nomination d'un secrétaire-trésorier adjoint;
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2015;
5. Gestion des ressources humaines :
 - a. Demande de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
6. Finances, matériel, équipement et bâtisses :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
 - b. Avis de motion pour le règlement d'imposition 2016;
 - c. Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) – adoption du projet;
 - d. Prévisions budgétaires 2016 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie;
 - e. Mandat à notre procureur pour un dossier d'évaluation foncière;
7. Aménagement et développement du territoire :
 - a. Conformité de règlement(s) municipal (aux);
 - b. Réglementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande) :

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- i. MRC de Bécancour (règlement # 359 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé en regard de l'affectation conservation du secteur Gentilly;
 - ii. MRC de Maskinongé (projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'accorder une dérogation aux normes relatives aux zones inondables à Louiseville);
 - iii. MRC de Maskinongé (projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'intégrer des tableaux de comptabilité des usages pour les affectations « îlot déstructuré » et « secteur mixte » et de modifier la classification des usages de la catégorie service d'utilité publique);
 - iv. MRC de Portneuf (règlement # 357 modifiant le schéma d'aménagement et de développement aux fins d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la ville de Donnacona);
 - v. Ville de Trois-Rivières (projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement afin d'agrandir une aire d'affectation du territoire « Forestière » à même la totalité de l'aire d'affectation du territoire « Périmètre de protection des points de captage d'eau potable » situé à l'ouest du 6^e rang Ouest);
 - c. Mandat pour des travaux d'aménagement des cours d'eau de la Grenouillère et du marais Saint-Éloi;
8. Rapports :
 - a. Représentant à la RGMRM;
 - b. Agente de développement culturel – septembre 2015;
 - c. Comité de développement du territoire;
9. Pacte rural :
 - a. Enveloppe régulière :
 - i. Projets spéciaux;
 - b. Enveloppe dédiée;
10. Développement économique :
 - a. Convention de partage avec le CLD;
 - b. Fonds de développement du territoire;
11. Appuis :
 - a. MRC des Laurentides (demande de modification des modalités prévues à l'entente relative au Fonds de développement des territoires);
 - b. Appui au comité ZIP Les Deux Rives (ruisseau Saint-Éloi);
 - c. Municipalité de Saint-Narcisse (application de règlements municipaux);
 - d. Municipalité d'Oka (demande au gouvernement pour la L.P.T.A.Q.);
12. Correspondance déposée;
13. Pour votre information :
14. Autre(s) sujets(s) :
 - a. Liste des entreprises;
 - b. Félicitations au nouveau député de Saint-Maurice - Champlain à la chambre des communes, monsieur François-Philippe Champagne;
15. Période de questions;
16. Clôture de la séance.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2015-10-144

3. NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT

Considérant que le directeur général est et sera absent, pour une période indéterminée, pour cause de maladie;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un remplaçant à ce poste pour une période intérimaire;

Considérant les dispositions retrouvées aux articles 184 et 212.3 du Code municipal;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que durant l'absence de monsieur Pierre St-Onge, directeur général, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux nomme monsieur Yvan Magny au poste de secrétaire-trésorier adjoint pour exercer tous les devoirs de la charge de secrétaire-trésorier, avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges et sous les mêmes obligations et pénalités.

Il est également résolu que durant l'absence de monsieur Pierre St-Onge, monsieur Yvan Magny soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les effets bancaires et autres documents de la MRC.

Adoptée.

2015-10-145

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2015

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion de ce conseil tenue le 16 septembre 2015.

Adoptée.

5. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

2015-10-146

5a. DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BATISCAN – SERVICE D'INSPECTEURS EN BÂTIMENT

Considérant que dans sa résolution 15-10-10, le conseil de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan demande à la MRC de lui attribuer les services d'un seul inspecteur en bâtiment afin d'uniformiser la prise de décision lors de l'application des règlements d'urbanisme;

Considérant que ce service offert par la MRC est régi par une entente intermunicipale à laquelle participent huit des municipalités locales de la MRC;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu que la MRC organise une rencontre avec les maires des municipalités participantes à l'entente intermunicipale sur l'application des règlements d'urbanisme afin de statuer sur le rôle et les responsabilités des inspecteurs en bâtiment.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

6. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSSES

2015-10-147

6a. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS ET AUTRES SOMMES DÉBOURSÉES

Il est proposé par monsieur Guy Simon, maire Champlain, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que soit adoptée notamment la liste des chèques numéro 8901 à 8990 ainsi que les autres sommes déboursées au 21 octobre 2015 totalisant 551 639,41 \$.

Adoptée.

2015-10-148

6b. AVIS DE MOTION POUR LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2016

Avis de motion est donné par monsieur Christian Gendron, maire de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera soumis pour adoption, avec dispense de lecture, un règlement prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC des Chenaux pour l'année 2016 et de leurs paiements par les municipalités membres.

2015-10-149

6c. PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES CONJOINT (PGMR)

Considérant que la MRC des Chenaux a délégué à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie la responsabilité de réviser le plan de gestion qu'elle doit adopter en vertu de l'article 53.12 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2);

Considérant que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a autorisé la MRC des Chenaux à déléguer à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie la responsabilité d'élaborer son plan de gestion des matières résiduelles;

Considérant que l'article 53.7 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) prévoit que plusieurs municipalités régionales peuvent s'entendre pour établir conjointement un plan de gestion des matières résiduelles;

Considérant que la Ville de Trois-Rivières s'est associée à la Ville de Shawinigan ainsi qu'à la MRC des Chenaux, à la MRC de Maskinongé et à la MRC de Mékinac pour établir conjointement avec elles un plan de gestion des matières résiduelles;

Considérant que l'article 53.11 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) prévoit que le processus d'élaboration du plan de gestion débute par une résolution adoptée à cette fin par le conseil de la Municipalité régionale de comté, dont avis est donné dans un journal diffusé sur son territoire;

Considérant que, conformément à l'article 53.11 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2), la MRC des Chenaux a adopté le 18 mars 2015, une résolution amorçant le processus de révision de son PGMR;

Considérant que dans les 12 mois qui suivent le début du processus, le conseil de la MRC des Chenaux doit adopter, par résolution, un projet de plan de gestion;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, appuyé par monsieur Alain Déry, représentant de Saint-Stanislas, et résolu que la MRC des Chenaux adopte le projet de plan de gestion des matières résiduelles réalisé conjointement avec la Ville de Trois-Rivières, la Ville de Shawinigan, ainsi que les MRC de Maskinongé et de Mékinac.

Il est également résolu que la présente résolution soit acheminée à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, aux quatre autres municipalités régionales partenaires du plan conjoint ainsi qu'au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec.

Les consultations publiques liées à ce projet de plan conjoint auront lieu au plus tard le 31 mars 2016.

Adoptée.

2015-10-150

6d. ADOPTION DU BUDGET 2016 DE LA RÉGIE DE LA RGMRM

Considérant que le 30 septembre dernier, la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a adopté, par la résolution numéro 2015-09-4463, ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2016;

Considérant les dispositions de l'article 603 du Code municipal du Québec;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé de monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve les prévisions budgétaires 2016 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie totalisant 26 064 028 \$.

Adoptée.

2015-10-151

6e. MANDAT À NOTRE PROCUREUR POUR UN DOSSIER D'ÉVALUATION FONCIÈRE

Considérant que madame Christiane Pépin de Batiscan s'est adressée au Tribunal administratif du Québec pour contester une décision de la MRC des Chenaux en tant qu'organisme responsable de l'évaluation foncière;

Considérant que dans de telle circonstance la MRC se doit d'être représentée par un procureur;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé de monsieur Alain Déry, représentant de Saint-Stanislas, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu :

- 1 - Que le conseil de la MRC des Chenaux mandate la firme « Dufresne, Hébert, Comeau » pour la représenter;
- 2 - Que les honoraires de cette firme soient assumés par la Municipalité de Batiscan.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

7. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

7a. CONFORMITÉ DE RÈGLEMENT(S) MUNICIPAL(AUX)

Aucun dossier n'est présenté.

7b. RÈGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS – DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE

- i. MRC de Bécancour (règlement # 359 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé en regard de l'affectation conservation du secteur Gentilly);
- ii. MRC de Maskinongé (projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'accorder une dérogation aux normes relatives aux zones inondables à Louiseville);
- iii. MRC de Maskinongé (projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'intégrer des tableaux de comptabilité des usages pour les affectations « îlot déstructuré » et « secteur mixte » et de modifier la classification des usages de la catégorie service d'utilité publique);
- iv. MRC de Portneuf (règlement # 357 modifiant le schéma d'aménagement et de développement aux fins d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la ville de Donnacona);
- v. Ville de Trois-Rivières (projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement afin d'agrandir une aire d'affectation du territoire « Forestière » à même la totalité de l'aire d'affectation du territoire « Périmètre de protection des points de captage d'eau potable » située à l'ouest du 6^e rang Ouest).

2015-10-152

7c. MANDAT POUR DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES COURS D'EAU DE LA GRENOUILLÈRE ET DU MARAIS SAINT-ÉLOI

Considérant que la MRC a présenté une demande de certificat d'autorisation auprès du MDDELCC concernant des travaux d'entretien des cours d'eau de la Grenouillère et du marais Saint-Éloi à Batiscan;

Considérant que le coût estimé des travaux se situe aux environs de 16 000 \$;

Par ces motifs, il est proposé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, appuyé par monsieur Alain Déry, représentant de Saint-Stanislas, et résolu que la MRC autorise le coordonnateur des cours d'eau, monsieur Yvan Magny, à retenir les services des entreprises Pierre Dussault Itée de Batiscan et Cap Excavation inc. de Saint-Maurice pour la réalisation des travaux d'entretien des cours d'eau de la Grenouillère et du marais Saint-Éloi.

Adoptée.

8. RAPPORTS

8a. REPRÉSENTANTS À LA RGMRM

Messieurs Luc Dostaler et Guy Simon, représentants de la MRC au conseil d'administration de la Régie, informent les membres du conseil sur les récents développements à la Régie. Il est mentionné que la Régie est toujours en

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

attente du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, concernant la nouvelle géométrie du site d'enfouissement à Saint-Étienne-des-Grès.

Quant au nouveau chemin d'accès au site d'enfouissement de Champlain, son inauguration aura lieu très prochainement.

8b. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – SEPTEMBRE 2015

Madame Diane Aubut, présidente du comité culturel, présente aux membres du conseil le rapport de l'agente de développement culturel, madame Marie-Pier Lemaire, relativement aux activités réalisées au cours du mois de septembre 2015.

8c. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Guy Veillette, président du comité de développement du territoire, résume les discussions qui ont eu lieu lors de la dernière réunion de ce comité. Dans le dossier de la communauté entrepreneuriale, il a notamment été question d'un possible transfert de la coordination sous la direction de la MRC des Chenaux. En ce qui concerne le fonds des projets spéciaux, il est proposé de réorienter ce fonds vers un objectif visant la visibilité offerte à la MRC au cours de la tenue des événements.

2015-10-153

8c.i SERVICES ET SOUTIEN FINANCIER OFFERTS AUX ENTREPRISES PAR LA MRC

Considérant que monsieur Jean Breton, coordonnateur du service de développement économique, a présenté aux membres du comité de développement du territoire un projet visant à modifier les services d'accompagnement et programmes de soutien financier offerts aux entreprises par la MRC des Chenaux;

Considérant que les membres du comité développement du territoire ont donné un avis favorable appuyant ces modifications;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC accepte les recommandations contenues dans le rapport « Historique des services et programmes financiers » préparé par monsieur Jean Breton.

Adoptée.

9. PACTE RURAL

9a. ENVELOPPE RÉGULIÈRE

Aucun dossier n'est présenté.

9b. ENVELOPPE DÉDIÉE

Aucun dossier n'est présenté.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

10. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

2015-10-154

10a. **CONVENTION DE PARTAGE AVEC LE CLD**

Considérant que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux a choisi, par la résolution 2015-05-072 adoptée le 20 mai 2015, de se prévaloir des dispositions de la loi afin de résilier unilatéralement l'entente de délégation signée le 25 janvier 2013 avec le CLD de la MRC des Chenaux;

Considérant que ladite résolution a pris effet le 1^{er} juin 2015 et qu'une convention de partage devait être convenue au plus tard le quatre-vingt-dixième jour suivant la fin de l'entente de délégation;

Considérant qu'un projet de convention de partage a été déposé à ce conseil;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve le contenu du document intitulé « Convention de partage entre le Centre local de développement (CLD) de la MRC des Chenaux et la Municipalité régionale de comté (MRC) des Chenaux » pour faire partie intégrante de la présente résolution.

Il est également résolu :

- 1- Que messieurs Gérard Bruneau, préfet et Pierre St-Onge, directeur général, soient et sont, par la présente, autorisés à signer cette convention pour et au nom de la MRC des Chenaux;
- 2- Que copie de cette convention soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans les meilleurs délais.

Adoptée.

10b. **FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

Monsieur Guy Veillette, président du comité de développement du territoire, informe les membres du conseil qu'il leur sera soumis au cours des prochaines semaines les recommandations du comité relativement aux orientations et aux modalités d'application du nouveau fonds de développement du territoire.

Adoptée.

11. **APPUIS**

11a. **MRC DES LAURENTIDES - DEMANDE DE MODIFICATION DES MODALITÉS PRÉVUES À L'ENTENTE RELATIVE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES**

Les membres du conseil prennent connaissance de cette demande. Aucune suite n'y est donnée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2015-10-155

11b. APPUI AU COMITÉ ZIP LES DEUX-RIVES - RUISSEAU SAINT-ÉLOI

Considérant que le comité ZIP Les Deux Rives s'adresse au conseil de la MRC des Chenaux en vue d'obtenir son appui à l'égard d'interventions agroenvironnementales dans le bassin du ruisseau Saint-Éloi, sur le territoire de la municipalité de Batiscan;

Considérant que ce conseil est intéressé par ce projet;

Considérant la lettre datée du 14 octobre 2015 adressée à madame Mylène Vallée par le directeur général;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux appuie le comité ZIP Les Deux Rives pour le projet d'interventions agroenvironnementales que cet organisme compte réaliser dans le bassin du ruisseau Saint-Éloi, sur le territoire de la municipalité de Batiscan et ratifie les termes de la correspondance adressée à cet organisme par le directeur général, en date du 14 octobre 2015, notamment à l'égard de la contribution de notre MRC.

Il est de plus résolu de demander au comité ZIP Les Deux Rives de s'assurer que les citoyens concernés par ce projet en soient informés.

Adoptée.

2015-10-156

11c. APPLICATION DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

Considérant que les municipalités ont le devoir de faire respecter les règlements municipaux en vigueur sur leur territoire;

Considérant que l'application de certains règlements nécessite l'obligation d'obtenir certaines informations détenues par des organismes gouvernementaux tels que la Société de l'assurance automobile du Québec ou la Sûreté du Québec;

Considérant qu'en l'absence de ces informations, il devient difficile, voire même impossible, de faire respecter certains règlements lors d'infractions commises sur leur territoire;

Considérant que les villes, ayant leur propre service de police, ont déjà accès à ces informations;

Considérant que les municipalités devraient être reconnues au même titre que la Sûreté du Québec et ainsi permettre l'accès ou l'échange d'informations jugées nécessaires pour l'émission de constat d'infraction;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que la MRC des Chenaux adresse une demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi qu'au ministère de la Sécurité publique, afin que les municipalités puissent avoir accès à ces informations pour l'application de leurs règlements.

Il est également résolu qu'une copie de la présente résolution soit acheminée à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec et au député du comté de Champlain, monsieur Pierre-Michel Auger.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2015-10-157

11d. **DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC CONCERNANT LA LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES**

Considérant que deux des municipalités de la MRC des Chenaux font partie de l'agglomération de recensement de la ville de Trois-Rivières;

Considérant qu'en vertu de l'article 62, deuxième alinéa, paragraphe 5°, de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (chapitre P-41.1), il est stipulé que : « La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement telle que définie par Statistique Canada ou sur un lot compris dans le territoire d'une communauté »;

Considérant qu'en vertu de l'article 65.1 de ladite Loi, il est stipulé que : « Le demandeur doit démontrer qu'il n'y a pas, ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole, un espace approprié disponible aux fins visées par la demande d'exclusion. La commission peut rejeter une demande pour le seul motif que de tels espaces sont disponibles »;

La commission, outre qu'elle doit considérer les critères prévus à l'article 62, doit être satisfaite que l'exclusion recherchée réponde à un besoin et à un objectif de développement de la municipalité locale, de la municipalité régionale de comté ou de la communauté eu égard aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ou au plan métropolitain d'aménagement et de développement »;

Considérant que la prise en compte de ces critères par la CPTAQ lors de l'analyse des demandes d'autorisation ou d'exclusion est discriminatoire pour les municipalités d'une MRC qui font également partie d'une agglomération de recensement voisine;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Il est de plus résolu :

- 1 - Que la MRC des Chenaux demande au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, monsieur Pierre Paradis, d'apporter des modifications aux articles 62, paragraphe 5° et 65.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, afin d'exclure la référence aux agglomérations de recensement lors de l'analyse d'une demande d'autorisation ou d'exclusion de la zone agricole présentée par une MRC ou une municipalité;
- 2 - Que la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Pierre Moreau, à madame Marie-Josée Gouin, présidente de la CPTAQ, à monsieur Pierre-Michel Auger, député de Champlain, à la Fédération québécoise des municipalités ainsi qu'à la municipalité d'Oka.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

12. CORRESPONDANCE

- a. Office des personnes handicapées (démarche « Municipalité amie des aînés »);
- b. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (dépôt d'un montant de 178 974 \$ dans le cadre du Programme de subvention tenant lieu d'un accès aux redevances sur les ressources naturelles);
- c. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (invitation de la direction régionale en vue d'une approche collaborative pour le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire);

12d. PARC DE LA RIVIÈRE BATISCAN - ENTENTE AVEC PÉGASE

Il est convenu de demander aux dirigeants du Parc de la Rivière Batiscan de rencontrer les trois maires des municipalités riveraines au parc, afin de discuter des solutions permettant la pérennité du Sentier Transcanadien dédié à la randonnée équestre qui traverse le secteur Murphy du Parc.

12. CORRESPONDANCE (SUITE)

- e. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (2^e versement du Fonds de développement des territoires);
- f. Ministère de la Culture et des Communications (entente culturelle/ La Tuque);

2015-10-158

12g. SOUTIEN FINANCIER À L'ORGANISME PÔLE D'ÉCONOMIE SOCIALE MAURICIE

Considérant que la directrice générale du Pôle d'économie sociale Mauricie, madame Geneviève Dubois, a transmis à la MRC une demande de soutien financier pour le fonctionnement de cet organisme;

Considérant que la MRC des Chenaux a, depuis quelques années, collaboré avec cet organisme, et ce, en partenariat avec les autres MRC et villes de la Mauricie, de même qu'avec Emploi-Québec et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations;

Par ces motifs, il est proposé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu d'accorder à l'organisme Pôle d'économie sociale Mauricie une subvention de 500 \$ pour l'année financière se terminant le 31 mars 2016.

Adoptée.

13. POUR VOTRE INFORMATION

- a. Parc de la Rivière Batiscan – rapport de fréquentation au 31 août 2015;
- b. MRC Avignon (appui à la MRC d'Antoine-Labelle, immeubles à vocation unique);
- c. UMQ (accusé réception de notre résolution d'appui à la MRC du Témiscamingue – projet GIRAT);
- d. Association Forestière de la Vallée du St-Maurice (assemblée générale annuelle);

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

14. AUTRE(S) SUJET(S)

2015-10-159

14a. CONTRIBUTION FINANCIÈRE - RÉPERTOIRE DES ÉTABLISSEMENTS DE LA MAURICIE

Considérant qu'il existe, entre les départements économiques des villes et MRC de la Mauricie, une entente administrative portant sur le répertoire des établissements de la Mauricie;

Considérant qu'aux fins d'analyse dans nos dossiers économiques, il y a lieu de maintenir un portait à jour des entreprises qui œuvrent sur le territoire de la Mauricie;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé de madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu d'accorder une contribution financière au montant de 500 \$ pour la mise à jour du répertoire des établissements de la Mauricie.

Adoptée.

14b. LETRE DE FÉLICITATIONS AU NOUVEAU DÉPUTÉ DU COMTÉ DE SAINT-MAURICE

Il est convenu de transmettre une lettre de félicitations au nouveau député du comté de Saint-Maurice / Champlain, monsieur François-Philippe Champagne.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux citoyens de la municipalité de Batiscan s'interrogent sur le pouvoir des inspecteurs en bâtiment de la MRC à émettre des constats d'infraction pour les contrevenants. Monsieur Bruneau, préfet, leur précise qu'en vertu de l'entente intermunicipale sur le service d'urbanisme de la MRC, ce sont les municipalités qui décident ou non d'entreprendre les démarches judiciaires pour faire respecter leurs règlements.

2015-10-160

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À vingt heures et 30 minutes (20 h 30), il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

PRÉFET

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL
25 NOVEMBRE 2015**

MERCREDI, le vingt-cinquième jour du mois de novembre deux mille quinze (25 novembre 2015), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES (19 h), à laquelle sont présents :

Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Monsieur Alain Déry, représentant de Saint-Stanislas;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Genève-de-Batiscan;
Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ABSENTE

Madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Yvan Magny, directeur général adjoint.

2015-11-161

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré en y ajoutant les points suivants :

- 14.e.x. Comité des saines habitudes de vie de l'URSLM;
- 14.e.xi. Comité de gestion de la Communauté entrepreneuriale.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture d'un texte de réflexion;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2015;
4. Gestion des ressources humaines :
 - a. Contribution temporaire au régime de retraite;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisses :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
 - b. Prévisions budgétaires 2016 par partie;
 - c. Adoption du règlement d'imposition 2016;
 - d. Calendrier 2016 des réunions du conseil;
 - e. Assemblée des MRC;
 - f. Approbation du calendrier 2016 de la collecte des ordures;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- g. PIIRL – document d’appel d’offres;
- h. Entente de délégation à la ville de La Tuque du Programme d’aménagement durable des forêts (PADF) du ministère des forêts, de la Faune et des parcs pour la région de la Mauricie;
- i. Adhésion à la fédération québécoise des municipalités pour 2016;
- j. Transport collectif des Chenaux – budget 2016;
- k. Entente sectorielle sur le développement de l’agriculture et de l’agroalimentaire en Mauricie 2016-2017;
- 6. Aménagement et développement du territoire :
 - a. Conformité de règlement(s) municipal(aux);
 - b. Réglementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande) :
 - i. MRC de Bécancour (règlement modifiant le règlement 289 concernant le schéma d’aménagement et de développement révisé accompagné de résolutions);
 - ii. Ville de Trois-Rivières (adoption du projet de règlement N° 74 / 2015 édictant le schéma d’aménagement et de développement révisé);
 - c. Gaz Métro – demande d’autorisation à la CPTAQ pour un agrandissement de la station de compression à Saint-Maurice;
 - d. Modification du schéma d’aménagement et de développement révisé – projet de règlement numéro 2015-94;
 - e. Appui à la demande de monsieur Gilles Germain;
- 7. Rapports :
 - a. Représentant(s) à la RGMRM;
 - b. Agente de développement culturel - octobre 2015;
 - c. Comité de développement du territoire;
 - d. Comité de sécurité incendie;
 - e. Comité de sécurité publique;
- 8. Pacte rural :
 - a. Adoption de Politique – Projets structurants et commandites;
- 9. Développement économique :
 - a. Fonds local d’économie sociale - demande de financement;
- 10. Demandes d’appuis ou autres :
 - a. MRC de Mékinac (entente fiscale avec le gouvernement – article 3.3 : Politique de gestion des matières résiduelles);
 - b. MRC de la Côte-Nord (problématique de gestion des carcasses provenant de la chasse);
 - c. MRC de Coaticook (Fonds de développement des territoires – organismes porteurs, demande de modification);
 - d. MRC des Laurentides (proposition de motion du Projet de Loi 56 sur la transparence en matière de lobbyisme afin de demander un assouplissement des normes);
 - e. MRC des Laurentides (demande au Gouvernement du Québec de conserver sa participation dans le programme d’entretien de la Route Verte);
- 11. Correspondance déposée;
- 12. Pour votre information;
- 13. Autre(s) sujet(s);
- 14. Nominations :
 - a. Secrétaire d’élection;
 - b. Préfet;
 - c. Préfet suppléant;
 - d. Membres de comités :
 - i. Sécurité publique;
 - ii. Sécurité incendie;
 - iii. Comité de développement du territoire;
 - iv. Comité de ressources humaines;
 - v. Comité consultatif agricole;
 - vi. Comité consultatif culturel;
 - vii. Suivi de la politique familiale;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- viii. Bureau des délégués;
- ix. Comité de financement;
- e. Représentation :
 - i. Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie;
 - ii. Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Champlain;
 - iii. Comité de développement social;
 - iv. Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes;
 - v. SAMBBA;
 - vi. CAPSA;
 - vii. BVSM;
 - viii. TGV Net Mauricie;
 - ix. URLSM;
 - x. Comité des saines habitudes de vie de l'URLSM;
 - xi. Comité de gestion de la Communauté entrepreneuriale;
- 15. Période de questions;
- 16. Clôture de la séance.

Adoptée.

2015-11-162

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 2015

Il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion de ce conseil tenue le 21 octobre 2015.

Adoptée.

4. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

2015-11-163

4a. CONTRIBUTION TEMPORAIRE AU RREMO

Considérant que le directeur général est absent pour cause de maladie pour une période indéterminée;

En conséquence, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Alain Déry, représentant de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité que la Municipalité régionale de comté des Chenaux maintienne, en tant qu'employeur, sa contribution au régime de retraite à prestation déterminée et à cotisation déterminée de monsieur Pierre St-Onge jusqu'à son retour au travail.

Il est de plus résolu que la présente prenne effet au 28 septembre 2015.

Adoptée.

5. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSSES

2015-11-164

5a. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS ET AUTRES SOMMES DÉBOURSÉES

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéro 8991 à 9073 au 25 novembre 2015 totalisant 363 444,03 \$.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2015-11-165

5b. BUDGET 2016 - ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES - CATÉGORIE I : DÉPENSES GÉNÉRALES

Considérant qu'en vertu de l'article 975 du Code municipal de la province de Québec, le budget d'une municipalité régionale de comté doit être adopté séparément, par résolution, pour chacune des catégories regroupant l'ensemble des fonctions à l'égard desquelles les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote;

Considérant qu'en vertu de l'article 976 du même code, le directeur général doit, avec l'approbation du conseil, répartir entre toutes les municipalités locales concernées, les sommes payables à la municipalité régionale de comté en vertu des ordres municipaux de même que transmettre une copie certifiée conforme de cette répartition;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu, par les représentants des municipalités regroupées à l'intérieur de la **catégorie I (toutes les municipalités)**, d'adopter les prévisions budgétaires deux mille seize relatives aux recettes, dépenses et affectations de cette catégorie ci-après inscrites :

RECETTES	
- Quotes-parts des municipalités	1 598 634 \$
- Autres recettes de sources locales	82 384 \$
- Transferts	1 110 097 \$
- Affectation du surplus non-affecté	50 000 \$
- Affectation du surplus réservé au développement du territoire	61 600 \$
Total des recettes	2 902 715 \$

DÉPENSES ET AFFECTATIONS	
- Législation	170 678 \$
- Application de la loi	1 725 \$
- Gestion financière et administrative	261 810 \$
- Évaluation foncière	536 145 \$
- Autres dépenses en administration	96 113 \$
- Édifice, dépenses d'opération	103 898 \$
- Sécurité incendie	73 573 \$
- VOIRIE (PIIRL)	11 340 \$
- Transport collectif	97 500 \$
- Santé et bien-être	7 489 \$
- Développement économique	415 200 \$
- Fonds de développement du territoire	219 953 \$
- Quote-part à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie – compétence II	517 824 \$
- Gestion des cours d'eau	3 000 \$
- Aménagement du territoire	180 284 \$
- Programmes d'habitation	41 009 \$
- Développement culturel	143 062 \$
- Affectation aux immobilisations	5 000 \$
- Amortissement des immobilisations	(59 324 \$)
- Service de la dette	83 274 \$
Total des dépenses	2 909 553 \$

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Il est également résolu que le directeur général soit et est, par la présente, requis de transmettre une facturation à chacune des municipalités locales concernées par cette catégorie, accompagnée d'une copie certifiée conforme de cette répartition, selon les dispositions du règlement prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC des Chenaux et de leur paiement par les municipalités membres.

Il est finalement résolu que toute aide financière additionnelle en provenance du gouvernement du Québec soit entièrement appliquée en vue de réduire le montant affecté au surplus disponible pour l'année 2016.

Adoptée.

2015-11-166

5b. BUDGET 2016 - ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES - CATÉGORIE II : APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME ET CELLE RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT

Considérant qu'en vertu de l'article 975 du Code municipal de la province de Québec, le budget d'une municipalité régionale de comté doit être adopté séparément, par résolution, pour chacune des catégories regroupant l'ensemble des fonctions à l'égard desquelles les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote;

Considérant qu'en vertu de l'article 976 du même code, le directeur général doit, avec l'approbation du conseil, répartir entre toutes les municipalités locales concernées, les sommes payables à la municipalité régionale de comté en vertu des ordres municipaux de même que transmettre une copie certifiée conforme de cette répartition;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu, par les représentants des municipalités regroupées à l'intérieur de la **catégorie II (application de la réglementation d'urbanisme et celle relative à l'environnement)** d'adopter les prévisions budgétaires deux mille seize relatives aux recettes, dépenses et affectations de cette catégorie ci-après inscrites :

RECETTES	
- Quote-part des municipalités parties à l'entente	142 521 \$
- Affectation du surplus réservé à cette catégorie	0 \$
Total des recettes	142 521 \$

DÉPENSES	
- Salaires	89 790 \$
- Contributions d'employeur	23 170 \$
- Frais de déplacement	4 500 \$
- Frais de repas	325 \$
- Frais d'hébergement	750 \$
- Frais d'inscriptions	2 200 \$
- Frais d'envoi par poste recommandé	300 \$
- Frais de recrutement	800 \$
- Assurance responsabilité professionnelle	3 200 \$

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

DÉPENSES (suite)	
- Assurance-auto, affaires	250 \$
- Cotisation et abonnements	600 \$
- Accessoire de sécurité pour le personnel	300 \$
- Matériel et équipement	500 \$
- Imputations internes (12,5 %)	15 836 \$
- Amortissement des immobilisations – 541\$	
Total des dépenses et affectation	142 521 \$

Il est également résolu que le directeur général soit et est, par la présente, requis de transmettre une facturation à chacune des municipalités locales concernées par cette catégorie, accompagnée d'une copie certifiée conforme de cette répartition, selon les dispositions du règlement prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC des Chenaux et de leur paiement par les municipalités membres de cette catégorie.

Adoptée.

2015-11-167

5b. BUDGET 2016 - ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES - CATÉGORIE III : DÉPENSES RELATIVES AU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LA MRC

Considérant qu'en vertu de l'article 975 du Code municipal de la province de Québec, le budget d'une municipalité régionale de comté doit être adopté séparément, par résolution, pour chacune des catégories regroupant l'ensemble des fonctions à l'égard desquelles les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote;

Considérant qu'en vertu de l'article 976 du même code, le directeur général doit, avec l'approbation du conseil, répartir entre toutes les municipalités locales concernées, les sommes payables à la municipalité régionale de comté en vertu des ordres municipaux de même que transmettre une copie certifiée conforme de cette répartition;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Alain Déry, représentant de Saint-Stanislas, et résolu, par les représentants des municipalités regroupées à l'intérieur de la **catégorie III (toutes les municipalités sauf Notre-Dame-du-Mont-Carmel)**, d'adopter les prévisions budgétaires deux mille seize relatives aux recettes, dépenses et affectations de cette catégorie ci-après inscrites :

RECETTES	
- Quotes-parts des municipalités (Sécurité publique)	3 143 \$
- Quotes-parts des municipalités (Parc de la rivière Batiscan)	12 876 \$
- Autres (Fonds de développement du territoire)	18 560 \$
Total des recettes	34 579 \$

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

DÉPENSES	
- Rémunération des membres	2 095 \$
- Allocation non imposable	1 048 \$
- Contribution au Parc de la rivière Batiscan	31 436 \$
Total des dépenses	34 579 \$

Il est également résolu que le directeur général soit et est, par la présente, requis de transmettre une facturation à chacune des municipalités locales concernées par cette catégorie, accompagnée d'une copie certifiée conforme de cette répartition, selon les dispositions du règlement prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC des Chenaux et de leur paiement par les municipalités membres de cette catégorie.

Adoptée.

2015-11-168

5b. BUDGET 2016 - ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES - CATÉGORIE V : CUEILLETTE ET TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Considérant qu'en vertu de l'article 975 du Code municipal de la province de Québec, le budget d'une municipalité régionale de comté doit être adopté séparément, par résolution, pour chacune des catégories regroupant l'ensemble des fonctions à l'égard desquelles les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote;

Considérant qu'en vertu de l'article 976 du même code, le directeur général doit, avec l'approbation du conseil, répartir entre toutes les municipalités locales concernées, les sommes payables à la municipalité régionale de comté en vertu des ordres municipaux de même que transmettre une copie certifiée conforme de cette répartition;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prospér-de-Champlain, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu, par les représentants des municipalités regroupées à l'intérieur de la **catégorie V, (collecte des ordures)**, d'adopter les prévisions budgétaires deux mille seize relatives aux recettes, dépenses et affectations de cette catégorie ci-après inscrites :

RECETTES	
- Quotes-parts des municipalités membres	573 096 \$
Total des recettes	573 096 \$

DÉPENSES	
- Salaires des employés	183 566 \$
- Contributions de l'employeur	46 055 \$
- Frais de déplacements	2 000 \$
- Communications autres	250 \$
- Service téléphonique	1 125 \$
- Vêtements et équipements de sécurité	1 500 \$
- Assurance incendie	1 848 \$

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

DÉPENSES (suite)	
- Assurance des véhicules	1 910 \$
- Système d'alarme	175 \$
- Immatriculation des véhicules	4 800 \$
- Autres permis et droits	150 \$
- Services externes	7 200 \$
- Entretien du bâtiment et du terrain	5 000 \$
- Entretien des véhicules	72 800 \$
- Diesel	62 500 \$
- Petits outils	500 \$
- Article de nettoyage	250 \$
- Dépenses diverses	8 000 \$
- Électricité	4 575 \$
- Compensation tenant lieu de taxes	2 550 \$
- Indemnité pour dommages causés	500 \$
- Imputation interne	20 972 \$
- Amortissement des immobilisations – 82 597 \$	
- Intérêts sur l'emprunt pour les camions	7 277 \$
- Intérêts sur l'emprunt pour le garage	7 950 \$
- Remboursement en capital - camions	69 400 \$
- Remboursement en capital – garage	12 300 \$
- Affectation au déficit accumulé	47 943 \$
Total des dépenses	573 096 \$

Il est également résolu que le directeur général soit et est, par la présente, requis de transmettre une facturation à chacune des municipalités locales concernées par cette catégorie, accompagnée d'une copie certifiée conforme de cette répartition, selon les dispositions du règlement prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC des Chenaux et de leur paiement par les municipalités membres de cette catégorie.

Adoptée.

2015-11-169

5b. BUDGET 2016 - ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES - CATÉGORIE VI : ENFOUISSEMENT SANITAIRE

Considérant qu'en vertu de l'article 975 du Code municipal de la province de Québec, le budget d'une municipalité régionale de comté doit être adopté séparément, par résolution, pour chacune des catégories regroupant l'ensemble des fonctions à l'égard desquelles les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote;

Considérant qu'en vertu de l'article 976 du même code, le directeur général doit, avec l'approbation du conseil, répartir entre toutes les municipalités locales concernées, les sommes payables à la municipalité régionale de comté en vertu des ordres municipaux de même que transmettre une copie certifiée conforme de cette répartition;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu, par les représentants des municipalités regroupées à l'intérieur de la **catégorie VI, (enfouissement sanitaire)**, d'adopter les prévisions budgétaires deux mille quinze relatives aux recettes, dépenses et affectations de cette catégorie ci-après inscrites :

RECETTES	
- Quotes-parts des municipalités membres	528 022 \$
Total des recettes	528 022 \$

DÉPENSES	
- Enfouissement sanitaire	528 022 \$
Total des dépenses	528 022 \$

Il est également résolu que le directeur général soit et est, par la présente, requis de transmettre une facturation à chacune des municipalités locales concernées par cette catégorie, accompagnée d'une copie certifiée conforme de cette répartition, selon les dispositions du règlement prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC des Chenaux et de leur paiement par les municipalités membres de cette catégorie.

Adoptée.

2015-11-170

5c. **ADOPTION DU RÈGLEMENT PRÉVOYANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS DES DÉPENSES DE LA MRC DES CHENAUX POUR L'ANNÉE 2016 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS MEMBRES**

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux adopte le règlement intitulé : « Règlement numéro 2015-93 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC des Chenaux pour l'année 2016 et de leur paiement par les municipalités membres ».

Adoptée.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-93

Prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts
des dépenses de la MRC des Chenaux pour l'année 2016
et de leur paiement par les municipalités membres

ATTENDU QUE l'article 205.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* habilite une municipalité régionale de comté à prévoir les modalités de l'établissement des quotes-parts de ses dépenses et de leur paiement par les municipalités de son territoire;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné régulièrement lors de la réunion du 21 octobre 2015;

À ces causes, il a été ordonné et statué par le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

Article 1 Dépenses de la catégorie I

Les données servant à établir la base de répartition des dépenses de la catégorie I des prévisions budgétaires 2016 de la Municipalité régionale de comté des Chenaux proviennent de la richesse foncière uniformisée respective de chaque municipalité au sens de l'article 261.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* en référant leur sommaire du rôle d'évaluation 2016 déposé entre le 15 septembre 2015 et le 1^{er} novembre 2015, sauf à l'égard :

- 1.1 des quotes-parts relatives à la rémunération de base des membres du conseil qui sont réparties également selon le nombre de municipalités;
- 1.2 des dépenses relatives à la participation aux assises annuelles du congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui sont réparties également selon le nombre de municipalités dont les représentants sont susceptibles d'y assister;
- 1.3 de la contribution à la journée de la famille des Chenaux qui est répartie également selon le nombre de municipalités;
- 1.4 de la partie non subventionnée des dépenses liées au développement économique et au transport collectif qui est répartie suivant les dispositions du règlement numéro 97-11-111 de la MRC;
- 1.5 des dépenses relatives à l'évaluation foncière dont les données, servant à établir la base de répartition des dépenses inscrites aux prévisions budgétaires 2016 de la Municipalité régionale de comté des Chenaux, sont celles apparaissant dans la case « valeurs totales » du sommaire du rôle d'évaluation foncière 2016 respectif de chaque municipalité, multipliées par le facteur comparatif approuvé par le ministre des Affaires municipales pour le même exercice financier;
- 1.6 de la contribution à l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie (URLS) qui est répartie en proportion de la population respective de chaque municipalité de la MRC telle qu'établie par le dernier décret du gouvernement du Québec;
- 1.7 des coûts d'utilisation et d'entretien du réseau de fibre optique desservant les municipalités et du service Internet « haute vitesse » qui sont répartis également selon le nombre de municipalités;
- 1.8 d'une partie de la contribution au Parc de la rivière Batiscan qui sera équivalente à un dollar par habitant de chacune des municipalités participantes dont le nombre respectif est présenté au plus récent décret gouvernemental sur la population du Québec;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

1.9 de la quote-part payable à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie qui est répartie en proportion de la population respective de chaque municipalité de la MRC telle qu'établie par le dernier décret du gouvernement du Québec.

Article 2 Dépenses de la catégorie II (entente pour l'application de la réglementation d'urbanisme et celle relative à l'environnement)

Catégorie II : Pour l'ensemble des municipalités sauf Notre-Dame-du-Mont-Carmel et Saint-Maurice

La part relative de chaque municipalité est chargée annuellement par une quote-part référant pour le tiers aux nombres de permis émis au cours de l'année qui précède l'année où est adopté le budget, pour un tiers à la richesse foncière uniformisée de l'année du budget et pour le tiers à la population apparaissant au plus récent décret annuel du gouvernement, le tout imposé par règlement du conseil de la MRC.

Article 3 Dépenses de la catégorie III (comité de sécurité publique)

Catégorie III : Pour l'ensemble des municipalités sauf Notre-Dame-du-Mont-Carmel

Les données servant à établir la base de répartition des dépenses de la catégorie III relatives à la tenue des réunions du comité de sécurité publique de la Municipalité régionale de comté des Chenaux proviennent de la richesse foncière uniformisée respective de chaque municipalité au sens de l'article 261.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Article 4 Cours d'eau

Toute dépense relative à un ou plusieurs cours d'eau qui aura été supportée par la Municipalité régionale de comté des Chenaux fera l'objet d'une quote-part spécifique équivalente au montant que celle-ci a dû déboursier et devra être produite à la (aux) municipalité(s) concernée(s) pour être remboursée par celle(s)-ci dans les trente (30) jours.

Article 5 Cueillette et transport des ordures ménagères

Les quotes-parts relatives aux dépenses, autres que celles du service de la dette, du service de cueillette et de transport des ordures ménagères sont réparties, parmi les municipalités bénéficiant du service suivant :

- Le nombre d'adresses postales pour chacune de celles-ci telles qu'indiquées dans le site Internet de Postes Canada dans le tableau intitulé « Application Cibleur précis » de la section « Nombre et cartes des secteurs de livraison » valide pour les envois du 13 novembre au 17 décembre 2015;
- le nombre d'unités spéciales définies par la quantité et la fréquence des déchets produits par les ICI ramenées à l'équivalent d'un bac roulant de 360 litres;
- le nombre total de kilomètres des routes du territoire respectif de chacune des municipalités.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Article 6 Enfouissement des déchets

Toute dépense relative à l'enfouissement des déchets en provenance du territoire des municipalités de Batiscan, Champlain, Sainte-Anne-de-la-Pérade, Sainte-Genève-de-Batiscan, Saint-Luc-de-Vincennes, Saint-Maurice, Sainte-Narcisse, Saint-Prosper-de-Champlain et de Saint-Stanislas et transportés sous la responsabilité de la Municipalité régionale de comté des Chenaux sera partagée en proportion des déchets enfouis pour les neuf premiers mois de l'année 2016 en provenance du territoire respectif de chacune d'elles.

Article 7 Date des paiements

Le montant total des quotes-parts de chacune des municipalités établi aux articles 1 à 6 du présent règlement est payable en quatre versements. Le premier versement est exigible trente jours suivant la date d'envoi de la demande de paiement.

L'échéance du deuxième versement des répartitions est fixée au 30 avril 2016.

L'échéance du troisième versement des répartitions est fixée au 30 juin 2016.

L'échéance du quatrième et dernier versement des répartitions est fixée au 31 août 2016.

Article 8 Pénalité

Après l'échéance, un intérêt annuel au taux de 18 % est chargé sur toute somme exigible en vertu du présent règlement et sur tout compte réclamé par la Municipalité régionale de comté des Chenaux.

Article 9 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

FAIT ET ADOPTÉ À SAINT-LUC-DE-VINCENNES, CE VINGT-CINQUIÈME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX MILLE QUINZE (25 NOVEMBRE 2015).

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT

PRÉFET

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

Établissement du calendrier 2016

*Le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le **calendrier** de ses **séances ordinaires** pour cette année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune (art. 148 C.M. et 319 L.C.V.). Une fois le calendrier adopté par résolution du conseil, le secrétaire-trésorier ou le greffier devra donner un avis public du contenu du calendrier (art. 148.0.1 C.M. et 320 L.C.V.).*

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2015-11-171

5d. ADOPTION DU CALENDRIER 2016 DES RÉUNIONS DU CONSEIL

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Alain Déry, représentant de Saint-Stanislas, et résolu unanimement :

- 1- Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2016, qui se tiendront le mercredi et qui débiteront à dix-neuf heures (19 h) :
 - 20 janvier • 17 février • 16 mars • 20 avril • 18 mai • 22 juin • 17 août
 - 21 septembre • 19 octobre • 23 novembre • 14 décembre
- 2- Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le secrétaire-trésorier adjoint, conformément à la loi.

Adoptée.

2015-11-172

5e. ASSEMBLÉE DES MRC – 2 ET 3 DÉCEMBRE 2015

Considérant que La Fédération québécoise des municipalités tiendra une assemblée regroupant les MRC du Québec les 2 et 3 décembre prochains dans la région de Québec;

Considérant que ce conseil est d'avis qu'il est important que notre MRC y soit représentée;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux autorise le préfet et le directeur général adjoint à participer à l'assemblée des MRC organisée par la FQM et que leurs frais d'inscription et de participation soient défrayés par la MRC suivant la politique actuelle.

Adoptée.

2015-11-173

5f. APPROBATION DU CALENDRIER 2016 DE LA COLLECTE DES ORDURES

Considérant que le service d'hygiène du milieu de la Municipalité régionale de comté des Chenaux intervient sur tout son territoire à l'exception du territoire de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;

Considérant qu'afin de bien gérer la qualité du service offert, un calendrier annuel est produit et soumis aux représentants;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Alain Déry, représentant de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité des représentants des municipalités parties à l'entente, d'approuver le calendrier 2016 préparé pour la collecte des matières résiduelles non valorisables qui indique que les collectes hebdomadaires auront lieu du 23 mai au 29 septembre inclusivement, que les collectes pour les encombrants auront lieu dans les semaines du 9 et du 16 mai, du 4 juillet et du 3 et 10 octobre 2016.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Il est de plus résolu qu'aucune collecte spéciale pour les feuilles mortes ne soit réalisée par notre service.

Adoptée.

2015-11-174

5g. PIIRL – APPEL D'OFFRES

Considérant que monsieur David Lafontaine, consultant en gestion de projet pour la MRC des Chenaux, a préparé un devis relatif à un plan d'intervention en infrastructures routières locales;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu à l'unanimité d'accepter le devis relatif à un plan d'intervention en infrastructures routières locales et de procéder à un appel d'offres de services public pour l'élaboration de ce plan d'intervention.

Adoptée.

2015-11-175

5h. ENTENTE DE DÉLÉGATION À LA VILLE DE LA TUQUE DU PADF DU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS

Considérant que la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (chapitre A-18.1) prévoit que le ministre élabore un plan tactique et un plan opérationnel d'aménagement forestier intégré pour chacune des unités d'aménagement, en collaboration avec la Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire;

Considérant que le Programme d'aménagement durable des forêts permet des interventions ciblées visant, notamment, la réalisation de travaux d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales ou sur les terres privées appartenant aux propriétaires forestiers reconnus en vertu de l'article 130 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (chapitre A-18.1) ainsi que la réalisation de travaux associés à la voirie multiusage sur les terres publiques;

Considérant que l'ensemble des MRC et villes de la Mauricie ont désigné l'agglomération de La Tuque comme étant le délégataire pour la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts;

Considérant que la délégation du Programme est une entente de trois (3) ans;

Considérant que les six MRC et villes de la Mauricie doivent faire partie prenante de l'entente de délégation;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu à l'unanimité que ce conseil désigne le préfet, monsieur Gérard Bruneau, comme représentant de la MRC des Chenaux pour la signature de l'entente de délégation du Programme d'aménagement durable des forêts du ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs ainsi que tout document relatif à ce programme.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2015-11-176

5i. **ADHÉSION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS POUR 2016**

Considérant que la Municipalité régionale de comté des Chenaux a toujours été membre de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) du fait de l'adhésion annuelle de l'ensemble des municipalités de son territoire;

Considérant que la FQM a modifié ses règlements généraux et désormais, les municipalités régionales de comté doivent contribuer annuellement au Service en ressources humaines et relations de travail ainsi qu'au Fonds de défense;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que la Municipalité régionale de comté des Chenaux accepte de contribuer 400 \$ plus les taxes, au Service en ressources humaines et relations de travail ainsi qu'au Fonds de défense de la FQM pour l'année 2016.

Adoptée.

2015-11-177

5j. **TRANSPORT COLLECTIF DES CHENAUX – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 2016**

Considérant que la Municipalité régionale de comté des Chenaux offre les services de transport collectif régional depuis octobre 2011 et qu'elle appuie financièrement le Transport adapté de Fran-che-mont;

Considérant qu'il est prévu d'effectuer au-delà de 10 000 déplacements en 2016;

Considérant que suivant les modalités d'application au Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services de transport collectif, volet II, il est prévu que la contribution du ministère des Transports du Québec (MTQ) corresponde au double de la contribution du milieu (MRC, pacte rural et usagers), et ce, jusqu'à concurrence de 125 000 \$ par année pour plus de 10 000 déplacements;

Considérant que la MRC est responsable des surplus et des déficits et que les surplus doivent obligatoirement être réinvestis dans les services de transport collectif régional;

Considérant que pour les services de transport, la MRC des Chenaux prévoit contribuer en 2016 pour une somme de 32 500 \$;

Considérant que la participation prévue des usagers sera de 30 000 \$ en 2016;

Considérant que ces données proviennent des prévisions budgétaires 2016 de Transport adapté et collectif des Chenaux, déposées à cette séance;

Considérant que la contribution financière estimée du MTQ pour 2016 pourrait être de 125 000 \$;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

partie intégrante et que la Municipalité régionale de comté des Chenaux prenne acte des prévisions budgétaires 2016 de Transport adapté et collectif des Chenaux, totalisant 187 500 \$, et demande au ministre des Transports une contribution financière de base de 125 000 \$ pour le maintien du transport collectif pour l'année 2016.

Adoptée.

2015-11-178

5k. **PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE DE LA MAURICIE**

Considérant que la *Loi sur les compétences municipales* précise qu'une MRC peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

Considérant qu'en vertu de cette même loi, une MRC peut conclure, avec les ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre de priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

Considérant que, par le biais d'une entente, les parties ont pour volonté de mettre en commun leurs efforts et leurs ressources afin de contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire des territoires de la Mauricie;

Considérant que cette entente vise à mettre en œuvre des projets mobilisateurs répondant à des enjeux communs identifiés dans les plans de développement de la zone agricole des villes et MRC de la Mauricie;

Considérant que cette entente prévoit la mise en place d'un comité directeur comprenant, entre autres, des représentants des territoires des MRC et des villes de la Mauricie et ayant comme mandat l'encadrement et le suivi de l'entente;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par monsieur Alain Déry, représentant de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC des Chenaux :

- . accepte de transférer les montants dévolus au PDAAM via la CRÉ de la Mauricie, représentant un montant de 175 000 \$ pour les partenaires municipaux, soit 35 000 \$ chacun;
- . autorise le préfet, monsieur Gérard Bruneau, à signer l'entente sectorielle 2016-2017 sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Mauricie.

Adoptée.

6. **AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

6a. **CONFORMITÉ DE RÈGLEMENT(S) MUNICIPAL(AUX)**

Aucun règlement n'est présenté.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

6b. **RÈGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS (DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE)**

- i. MRC de Bécancour (règlement modifiant le règlement numéro 289 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé accompagné de résolutions);
- ii. Ville de Trois-Rivières (adoption du projet de règlement n° 74/2015 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé).

2015-11-179

6c. **GAZ MÉTRO – DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ POUR UN AGRANDISSEMENT DE LA STATION DE COMPRESSION À SAINT-MAURICE**

Considérant que la Société en commandite Gaz Métro a présenté à la Commission de protection du territoire agricole une demande d'autorisation pour l'agrandissement de la station de compression sur le lot 3 995 422 dans la municipalité de Saint-Maurice;

Considérant que ce projet se situe dans un secteur ne présentant aucun potentiel pour le développement des activités agricoles;

Considérant que par sa nature, ce projet ne peut se réaliser à un autre endroit que celui des installations existantes de Gaz Métro;

Considérant que le schéma d'aménagement et de développement de la MRC identifie comme équipement et infrastructure d'intérêt régional les installations servant au transport du gaz naturel;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité que la MRC des Chenaux appuie la demande d'autorisation de la Société en commandite Gaz Métro, présentée à la CPTAQ, pour l'agrandissement de la station de compression sur le lot 3 995 422 dans la municipalité de Saint-Maurice.

Adoptée.

6d. **PROJET D'AMENDEMENT DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ**

2015-11-180

6d. **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2015-94 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ**

Avis de motion est donné par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, à l'effet que lors d'une prochaine assemblée du conseil de la MRC, il sera présenté un règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

2015-11-181

6d. **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-94 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ**

Considérant que le conseil des municipalités de Sainte-Anne-de-la-Pérade et de Champlain ont transmis à la MRC des demandes à l'effet d'apporter une modification au schéma d'aménagement et de développement;

Considérant que ces demandes visent à accorder des dérogations en zone à risque d'inondation;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que ces demandes rencontrent les orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et les dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que la MRC des Chenaux adopte le projet de règlement 2015-94 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Il est de plus résolu d'adopter le document intitulé « Document qui indique la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leurs règlements d'urbanisme pour se conformer au règlement 2015-94 ».

Adoptée.

2015-11-182

6d. DEMANDE D'AVIS AU MINISTRE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2015-94

Considérant que la MRC des Chenaux a adopté le projet règlement 2015-94 modifiant son schéma d'aménagement et de développement révisé;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Déry, représentant de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que conformément à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC des Chenaux demande au ministre des Affaires municipales son avis sur le projet de règlement 2015-94 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Adoptée.

2015-11-183

6d. ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Considérant que la MRC des Chenaux a adopté le projet règlement 2015-94 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé;

En conséquence, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC tienne sur une assemblée publique de consultation sur le projet règlement 2015-94 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Il est de plus résolu que le secrétaire-trésorier adjoint fixe la date, l'heure et le lieu de cette assemblée publique.

Adoptée.

2015-11-184

6e. APPUI À LA DEMANDE DE MONSIEUR GILLES GERMAIN POUR LA CONSTRUCTION DE CHALETS LOCATIFS ET LE MORCELLEMENT D'UNE PARTIE DES LOTS 598 À 600 À SAINT-STANISLAS

Considérant que monsieur Gilles Germain a présenté à la Commission de protection du territoire agricole une demande d'autorisation pour la construction de chalets locatifs sur les lots 598 à 600 dans la municipalité de Saint-Stanislas et pour le morcellement d'une partie de ces lots d'une superficie de 6,49 hectares;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que la Municipalité de Saint-Stanislas a adopté le projet de règlement de zonage numéro 2009-476-8 visant à autoriser la construction de chalets récréatifs dans la zone 205-AF, laquelle zone inclut notamment les lots 589 à 600;

Considérant que le projet de monsieur Germain n'apporte aucune contrainte significative sur le développement des activités agricoles dans ce secteur;

Considérant que dans la municipalité de Saint-Stanislas, ce projet ne peut se réaliser hors de la zone agricole;

Considérant que le schéma d'aménagement et de développement de la MRC identifie le corridor de la rivière Batiscan comme axe prioritaire du développement touristique de notre territoire;

Considérant que le service de développement économique de la MRC des Chenaux nous a démontré que la réalisation de ce projet répond à un besoin maintes fois soulevé dans le secteur touristique de notre MRC et qu'il aura des effets positifs sur le développement économique régional;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu à l'unanimité que la MRC des Chenaux appuie la demande d'autorisation de monsieur Gilles Germain présentée à la CPTAQ pour la construction de chalets locatifs et le morcellement d'une partie des lots 598 à 600 d'une superficie de 6,49 hectares dans la municipalité de Saint-Stanislas.

Il est de plus résolu que la MRC des Chenaux informe la Commission de protection du territoire agricole que le projet de règlement de zonage numéro 2009-476-8 de la municipalité de Saint-Stanislas est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

Adoptée.

7. RAPPORTS

7a. REPRÉSENTANTS À LA RGMRM

Messieurs Luc Dostaler et Guy Simon, représentants de la MRC au conseil d'administration de la Régie, informent les membres du conseil sur l'acquisition par la Régie d'une nouvelle balance au site de Saint-Étienne. Il est également question de l'avancement du dossier de la géométrie des cellules d'enfouissement auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, et de la Lutte contre les changements climatiques.

7b. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – OCTOBRE 2015

Madame Diane Aubut, présidente du comité culturel, commente le rapport mensuel préparé par l'agente de développement culturel.

7c. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Guy Veillette, président du comité de développement du territoire, résume les modifications suggérées par le comité concernant l'ancien Pacte rural et le soutien aux projets spéciaux. Ainsi, il soumet aux membres du

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

conseil les nouvelles politiques concernant le soutien aux projets structurants et les commandites des activités et événements.

7d. COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Christian Gendron, président du comité de sécurité incendie, apporte ses commentaires concernant la rencontre avec le représentant du ministère de la Sécurité publique et les maires et directeurs de service incendie des municipalités de la MRC.

7e. COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur Jean-Claude Milot, président du comité de sécurité publique, apporte des précisions aux membres du conseil sur les dossiers traités par la Sûreté du Québec au cours des derniers mois. Il les informe également de la nomination du nouveau directeur du service de Sûreté du Québec à Sainte-Anne-de-la-Pérade, monsieur Stéphane Lagacé.

8. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2015-11-185

8a.i. ADOPTION DE POLITIQUES – PROJETS STRUCTURANTS ET COMMANDITES

Considérant que la MRC a entrepris une restructuration de son service de développement du territoire, notamment en ce qui concerne l'allocation des sommes provenant du nouveau fonds de développement du territoire;

Considérant que le comité de développement du territoire propose au conseil de la MRC de modifier la politique de l'ancien Pacte rural et celle soutien aux projets spéciaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que la MRC adopte ses nouvelles politiques de soutien au développement du territoire édictées dans les documents suivants :

- . Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;
- . Politique de commandites associées aux activités et événements.

Adoptée.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2015-11-186

9a. FONDS LOCAL D'ÉCONOMIE SOCIALE – DEMANDE DE FINANCEMENT

Considérant que le comité d'investissement a traité et analysé une demande reçue d'un promoteur sur la base des informations et des documents présentés;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur;

Considérant la recommandation des membres du comité d'investissement qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds local d'économie sociale (FLÉS);

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Alain Déry, représentant de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est de plus résolu :

- 1 - Que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux :
 - Accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FLÉS 2015-03, déposée par Coop abattoir Massicotte dans le cadre du Fonds local d'économie sociale;
 - Accorde, par conséquent, une aide financière de 25 000 \$;
- 2 - Que le directeur général adjoint soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

10. APPUIS ET AUTRES

2015-11-187

**10a. MRC DE MÉKINAC – ENTENTE FISCALE AVEC LE GOUVERNEMENT –
ARTICLE 3.3 – POLITIQUE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Considérant l'entente de principe sur un pacte fiscal avec les municipalités pour la période 2016-2019, convenue entre le gouvernement du Québec, la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités du Québec, la ville de Montréal et la ville de Québec;

Considérant que l'article 3.3 de ladite entente stipule ce qui suit : « *Comme le prévoit la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, l'élimination des matières organiques sera bannie en 2020. Dans le contexte où l'atteinte de cet objectif se fera de façon progressive, le gouvernement s'engage à modifier le cadre normatif du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage, afin de prolonger au 31 décembre 2022 la date butoir de la mise en exploitation des installations de traitement subventionnées, sous réserve d'un report équivalent, par le gouvernement fédéral, ...* »;

Considérant qu'il y a un manque de cohérence entre cette entente et la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles qui prévoit en 2020 le bannissement de l'enfouissement des matières organiques et de la mise en exploitation des installations de traitement subventionnées;

Considérant que les MRC du Québec sont actuellement à élaborer une nouvelle génération de plan de gestion de matières résiduelles;

Considérant la situation financière des municipalités du Québec et de l'effort fiscal supplémentaire demandé à chacune d'elles;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu par le conseil de la MRC des Chenaux de demander au gouvernement du Québec de s'assurer de la cohérence des étapes de réalisation des actions de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, particulièrement, en modifiant la date butoir du bannissement des matières putrescibles, soit en 2022.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Il est de plus résolu de transmettre cette résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, à la Fédération québécoise des municipalités et aux députés de Saint-Maurice et de Champlain.

Adoptée.

10b. MRC DE LA CÔTE-NORD – PROBLÉMATIQUE DE GESTION DES CARCASSES PROVENANT DE LA CHASSE

Les membres du conseil prennent connaissance de cette demande. Aucune suite n'y est donnée.

10c. MRC DE COATICOOK – FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES – ORGANISMES PORTEURS - DEMANDE DE MODIFICATION

Les membres du conseil prennent connaissance de cette demande. Aucune suite n'y est donnée.

2015-11-188

10d. MRC DES LAURENTIDES – PROPOSITION DE MOTION DE PROJET DE LA LOI 56 SUR LA TRANSPARENCE EN MATIÈRE DE LOBBYSME AFIN DE DEMANDER UN ASSOULISSEMENT DES NORMES

Considérant que la MRC des Chenaux comprend et soutient tout processus de transparence des titulaires d'une charge publique;

Considérant la monture actuelle du projet de *Loi 56* relatif à la transparence en matière de lobbyisme;

Considérant que le projet de *Loi 56* exigera à des milliers d'organismes d'inscrire au registre des lobbyistes toute personne qui contacte un élu ou fait appel à un fonctionnaire ou autre titulaire de charge publique pour demander des modifications à une loi, un règlement, un programme, qu'il soit municipal ou provincial;

Considérant que le projet de loi prévoit une inscription pour chacune des représentations, en nommant à qui on s'adresse, pour qui on s'adresse et l'objectif et les moyens de communication qui seront utilisés et les résultats attendus et, à tout cela, se rajoute un rapport trimestriel à réaliser dans les délais prévus;

Considérant que la politique reconnaît aux organismes communautaires leur rôle d'agent de transformation sociale notamment par des représentations politiques qui visent à faire modifier des lois et des règlements qui pourraient accentuer les inégalités sociales ou qui pourraient avoir un impact discriminatoire sur des populations spécifiques;

Considérant que cette politique précise déjà les exigences en termes de transparence et de reddition de comptes dont les organismes communautaires (OSBL) doivent faire preuve dans leurs relations avec le gouvernement ou les institutions publiques;

Considérant que le mandat des organismes comme les centres locaux de développement (CLD) qui ont le statut d'un OSBL est octroyé par des pouvoirs publics et que leur financement provient majoritairement de fonds publics;

Considérant les principes de gouvernance de proximité et de l'autonomie territoriale tant souhaitée par le gouvernement du Québec (*Loi 28*);

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant l'importance et la nécessité de se doter d'une agilité, flexibilité et souplesse administrative dans toute relation d'affaires avec des organismes communautaires et de développement socioéconomique (OSB, CLD);

Considérant qu'un alourdissement de démarches et de procédures administratives pourraient entraver tout processus de développement socioéconomique des territoires et des institutions;

Considérant que la forme actuelle du projet de *Loi 56* pourrait occasionner un alourdissement administratif;

Considérant que le projet de *Loi 56*, dans sa forme actuelle, biaise les principes de l'autonomie et de la gouvernance de proximité tels qu'ils sont enchâssés dans la *Loi 28*;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu à l'unanimité que la MRC des Chenaux demande au ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques et aux membres de la commission parlementaire étudiant ledit Projet de Loi :

- 1 - D'exempter les municipalités régionales de comté (MRC) ainsi que les organismes exerçant un mandat socioéconomique (comme les centres locaux de développement, CLD) qui sont mandatés et qui sont majoritairement financés par un ou des pouvoirs publics;
- 2 - D'exempter les différents types d'organismes économiques et communautaires ayant un statut d'OBNL ou d'OSBL et qui sont majoritairement financés par un ou des pouvoirs publics;

Ces exemptions visent à préserver la latitude requise par ces organisations pour l'exercice de leurs fonctions de développement économique et d'aide aux communautés, tout en évitant aux entreprises avec lesquelles elles collaborent d'être, ce faisant, considérées comme exerçant des activités de lobbyisme;

- 3 - D'alléger les processus administratifs liés à l'application dudit projet de loi.

Il est de plus résolu que la MRC des Chenaux achemine une copie de la présente résolution au ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques, aux députés de Saint-Maurice et de Champlain ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

Adoptée.

2015-11-189

10e. **MRC DES LAURENTIDES - DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE CONSERVER SA PARTICIPATION DANS LE PROGRAMME D'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE**

Considérant que les tronçons de la Route Verte sur le territoire de la MRC des Chenaux sont menacés à cause de la décision du gouvernement du Québec d'abolir sa participation au programme d'entretien de la Route Verte;

Considérant que cette décision pourrait avoir comme conséquence la fermeture de tronçons majeurs à très court terme;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que la Route Verte est la plus grande vélo route en Amérique et constitue une fierté pour le Québec;

Considérant que la Route Verte est une réalisation unique en Amérique du Nord avec ses 5 300 km d'itinéraire cyclable;

Considérant que cinq millions de personnes l'empruntent annuellement et six millions de Québécois habitent une ville située sur ou à moins de 1 km de la Route Verte;

Considérant que la Route Verte traverse près de quatre cents municipalités qui touchent les trois quarts de la population québécoise;

Considérant que la Route Verte exerce un impact positif sur la santé, l'environnement, l'image de marque du Québec et la mobilité des citoyens;

Considérant que la Route Verte est un outil de développement économique et social pour les municipalités traversées. Le touriste à vélo dépense davantage, voyage souvent et pour de plus longues périodes que le touriste d'agrément « typique ». De plus, au-delà des taxes reliées à cette activité perçues par le gouvernement du Québec, un ensemble d'entreprises bénéficient directement de ces dépenses touristiques : 500 établissements certifiés « Bienvenue cyclistes », auxquels s'ajoutent la restauration, les attractions touristiques, les produits régionaux, les boutiques de vélo, etc.;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Proper-de-Champlain, appuyé par monsieur Alain Déry, représentant de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC des Chenaux demande au gouvernement du Québec de maintenir son programme d'entretien de la Route Verte, afin de préserver ce joyau et cet outil de développement.

Il est de plus résolu que la présente résolution soit transmise au ministre des affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Pierre Moreau, au président de la Fédération québécoise des municipalités, monsieur Richard Lehoux, et à la présidente de l'Union des municipalités du Québec, madame Suzanne Roy.

Adoptée.

11. CORRESPONDANCE

- a. Ministère des Transports du Québec (programme Veloce II);
- b. Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (représentation de la MRC au comité de vigilance du site d'enfouissement de Champlain);
- c. Table de concertation de l'éducation de la Mauricie (partenariat financier 2016-2017);
- d. Ministre de la Famille, responsable des Aînés (reconnaissance MRC amie des Aînés);
- e. Économie du savoir – Mauricie (demande au Fonds de développement du territoire).

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

12. POUR VOTRE INFORMATION

- a. PGMR (Maskinongé, Shawinigan et Trois-Rivières);
- b. Caisse populaire de la Moraine (nouvelles orientations en matière d'attribution de commandites et dons);
- c. UMQ (invitation à adhérer);
- d. Municipalité de Batiscan (demande de soutien et d'appui auprès des ministres pour l'application des règlements municipaux);
- e. Ministère des Affaires municipales (invitation à la rencontre de la Conférence administrative régionale de la Mauricie).

13. AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet n'est présenté.

14. NOMINATIONS

2015-11-190

14a. NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu de nommer monsieur Yvan Magny, secrétaire-trésorier adjoint, à titre de secrétaire d'élection.

Adoptée.

2015-11-191

14b. ÉLECTION DU PRÉFET

Le secrétaire-trésorier adjoint, monsieur Yvan Magny, agissant à titre de président, suivant les dispositions de l'article 210.26 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, invite les membres du conseil à proposer des candidatures.

Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, propose monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice.

Après un certain délai et que personne d'autre n'ayant été proposé à cette fonction, le président d'élection demande l'acceptation de monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, ce dernier acquiesce. Le président d'élection déclare monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, élu au poste de préfet de la MRC des Chenaux pour un terme se terminant après la session régulière de novembre 2017.

Il est de plus résolu, par la présente, que monsieur Gérard Bruneau soit autorisé à signer tous les effets bancaires ou autres documents pour et au nom de la Municipalité régionale de comté des Chenaux ainsi que monsieur Pierre St-Onge, directeur général et en l'absence du directeur général, madame Martine Couture, secrétaire à l'administration.

Adoptée.

2015-11-192

14c. NOMINATION DU PRÉFET SUPPLÉANT

Monsieur Alain Déry, représentant de Saint-Stanislas, propose monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, au poste de préfet suppléant.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Après un certain délai et que personne d'autre n'ayant été proposé à cette fonction, le président d'élection demande l'acceptation de monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, ce dernier acquiesce. Le président d'élection déclare monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, élu au poste de préfet suppléant de la MRC des Chenaux pour un terme se terminant après la session régulière de novembre 2017.

Il est de plus résolu, par la présente, que monsieur Guy Veillette soit autorisé, en l'absence du préfet, à signer tous les effets bancaires ou autres documents pour et au nom de la Municipalité régionale de comté des Chenaux ainsi que monsieur Pierre St-Onge, directeur général et en l'absence du directeur général, madame Martine Couture, secrétaire à l'administration.

Adoptée.

14d. NOMINATION DES MEMBRES DES DIFFÉRENTS COMITÉS

2015-11-193

14d.i. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu à l'unanimité de nommer messieurs Gérard Bruneau, préfet de la MRC et maire de Saint-Maurice, Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes et Alain Déry, représentant de Saint-Stanislas, membre du comité de sécurité publique.

Adoptée.

2015-11-194

14d.ii. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu à l'unanimité de nommer messieurs Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan et Guy Simon, maire de Champlain, membre du comité de sécurité incendie.

Adoptée.

2015-11-195

14d.iii. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu à l'unanimité de nommer messieurs Gérard Bruneau, préfet de la MRC et maire de Saint-Maurice, Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et mesdames Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, membre du comité de développement du territoire.

Adoptée.

2015-11-196

14d.iv. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu à l'unanimité de nommer messieurs Guy Simon, maire de Champlain, Michel

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain et Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, membre du comité sur les ressources humaines.

Adoptée.

2015-11-197

14d.v. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Considérant que le Plan de développement de la zone agricole de la MRC des Chenaux prévoit la remise en fonction du comité consultatif agricole;

Considérant que L'UPA de la Mauricie a transmis à la MRC une lettre désignant les producteurs agricoles pour siéger sur ce comité;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu à l'unanimité de nommer les personnes suivantes sur le comité consultatif agricole :

- . Représentant la MRC des Chenaux, messieurs Michel Grosleau, Gérard Bruneau et Alain Déry;
- . Représentant l'UPA des Chenaux, madame Hélène Champagne, messieurs Stéphane Allaire et René Perreault.

Adoptée.

2015-11-198

14d.vi. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL

Il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu à l'unanimité de nommer madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, membre du comité consultatif culturel.

Adoptée.

2015-11-199

14d.vii. NOMINATION DE REPRÉSENTANTS AU COMITÉ SUR LE SUIVI DE LA POLITIQUE FAMILIALE

Il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, membre du comité sur le suivi de la politique familiale, monsieur Veillette agissant à titre de responsable des questions familiales au comité régional de la MRC.

Adoptée.

2015-11-200

14d.viii. NOMINATION DES MEMBRES DU BUREAU DES DÉLÉGUÉS

Il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu à l'unanimité de nommer messieurs Alain Déry, représentant de Saint-Stanislas, et Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, comme membre du Bureau des délégués, et messieurs Gérard Bruneau, préfet de la MRC et maire de Saint-Maurice, et Guy Simon, maire de Champlain, comme membre substitut au Bureau des délégués.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2015-11-201

14d.ix. **NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE FINANCEMENT**

Il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu à l'unanimité de nommer messieurs Guy Veillette, maire Saint-Narcisse, et Guy Lefebvre, représentant de la société civile, comme membre du comité de financement.

Adoptée.

14e. **NOMINATION DES REPRÉSENTANTS POUR LES DIFFÉRENTS COMITÉS**

2015-11-202

14e.i. **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, représentant à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie.

Adoptée.

2015-11-203

14e.ii. **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE VIGILANCE DU LIEU D'ENFOUISSEMENT DE CHAMPLAIN**

Il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-de-Mont-Carmel, et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Genève-de-Batiscan, représentant au comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Champlain.

Adoptée.

2015-11-204

14e.iii. **NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

Il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu à l'unanimité de nommer messieurs Gérard Bruneau, préfet de la MRC et maire de Saint-Maurice, Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, représentant au comité de développement social.

Adoptée.

2015-11-205

14e.iv. **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À L'AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES MAURICIENNES**

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu à l'unanimité de nommer madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, comme représentante à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes.

Adoptée.

2015-11-206

14e.v. **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU BASSIN DE LA BATISCAN (SAMBBA)**

Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Genève-de-Batiscan, et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Alain Déry,

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

représentant de Saint-Stanislas, comme représentant à la Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan.

Adoptée.

2015-11-207 14e.vi. **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA CORPORATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROTECTION DE LA RIVIÈRE SAINTE-ANNE (CAPSA)**

Il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Michel Croteau, conseiller pour la municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain, comme représentant à la Corporation d'aménagement et de protection de la rivière Sainte-Anne.

Adoptée.

2015-11-208 14e.vii. **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU BASSIN VERSANT DE SAINT-MAURICE (BVSM)**

Il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, comme représentant au Bassin versant Saint-Maurice.

Adoptée.

2015-11-209 14e.viii. **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À TGV NET MAURICIE**

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, comme représentant à TGV Net Mauricie.

Adoptée.

2015-11-210 14e.ix. **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À L'UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DE LA MAURICIE**

Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, comme représentant à l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie.

Adoptée.

2015-11-211 14e.x. **NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AU COMITÉ DES SAINES HABITUDES DE VIE DE L'URLSM**

Considérant que l'URLSM propose de former un nouveau comité sur les saines habitudes de vie, il est proposé par madame Diane Aubut de nommer messieurs Guy Veillette, Luc Dostaler et Michel Grosleau comme représentants de la MRC des Chenaux sur le comité des saines habitudes de vie de l'URLSM.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2015-11-212

14e.xi. **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE GESTION DE LA COMMUNAUTÉ ENTREPRENEURIAL**

Il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, comme représentant du comité de gestion de la communauté entrepreneuriale.

Adoptée.

15. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Bruneau, préfet de la MRC, répond à une question d'un citoyen relative à une certaine recommandation du Rapport Charbonneau.

2015-11-213

16. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À vingt-et-une heures et cinq minutes (21 h 5), il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

PRÉFET

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL
16 DÉCEMBRE 2015**

MERCREDI, le seizième jour du mois de décembre deux mille quinze (16 décembre 2015), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES (19 h), à laquelle sont présents :

Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan;
Monsieur Alain Déry, représentant de Saint-Stanislas;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ABSENT

Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Yvan Magny, directeur général adjoint.

2015-12-214

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture d'un texte de réflexion;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2015;
4. Finances, matériel, équipement et bâtisses :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
 - b. Modification de l'entente avec la Société d'habitation du Québec et résolution pour fixer le plafond d'admissibilité;
 - c. Renouvellement du contrat d'entretien du système de ventilation du centre administratif;
 - d. PIIRL – Adjudication du contrat;
5. Aménagement et développement du territoire :
 - a. Conformité de règlement(s) municipal(aux);
 - b. Réglementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande) :
 - i. MRC de Bécancour (entrée en vigueur du règlement 359 modifiant le règlement 289 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé);

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

6. Rapports :
 - a. Représentant(s) à la RGMRM;
 - b. Agente de développement culturel - novembre 2015;
 - c. Comité de développement du territoire;
7. Fonds de développement du territoire :
 - a. Demande de prolongation du projet de Développement de l'Opération économie d'eau potable de la MRC des Chenaux;
8. Développement économique :
 - a. Ressource pour la Communauté entrepreneuriale;
 - b. Financement d'entreprise :
 - i. JP 2015-01 Fonds Jeunes Promoteurs – Louis Bernier;
9. Appuis :
 - a. MRC de Pontiac (gestion des cours d'eau agricoles);
 - b. MRC de Pontiac et des Colline-de-l'Outaouais (demande de modification du partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles);
 - c. Table des préfets de l'Outaouais (demande de modification du partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles);
10. Correspondance déposée;
11. Pour votre information :
 - a. MRC de Maskinongé (appui à la résolution de la MRC de Mékinac concernant la politique de gestion des matières résiduelles);
 - b. Transport collectif des Chenaux (compilation des déplacements);
12. Autre(s) sujet(s);
13. Période de questions;
14. Clôture de la séance.

Adoptée.

2015-12-215

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2015

Il est proposé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, appuyé par monsieur Alain Déry, représentant de Saint-Stanislas, de reporter à la prochaine réunion du conseil, l'adoption du procès-verbal de la réunion tenue le 25 novembre 2015.

Adoptée.

4. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSSES

2015-12-216

4a. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS ET AUTRES SOMMES DÉBOURSÉES

Il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéro 9074 à 9119 au 16 décembre 2015 totalisant 358 591,97 \$.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2015-12-217

4b. MODIFICATION DE L'ENTENTE CONCERNANT LE NOUVEAU PROGRAMME RÉNORÉGION (PRR)

Considérant qu'en septembre 2006, notre MRC a convenu d'une entente concernant la gestion des programmes de l'amélioration de l'habitat avec la Société d'habitation du Québec;

Considérant que cette dernière propose une modification introduisant le nouveau programme RénoRégion et sa mise en oeuvre, dont l'objectif vise à aider financièrement les propriétaires occupants à revenu faible ou modeste qui vivent en milieu rural, à effectuer des travaux pour corriger des déficiences majeures sur leur résidence;

En conséquence, il est proposé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux accepte le contenu de la modification à l'entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat conclue en 2006 avec la Société d'habitation du Québec, ainsi que les annexes qui en font partie. Il est également résolu d'autoriser messieurs Gérard Bruneau, préfet, et Yvan Magny, directeur général adjoint, à signer cette entente.

Adoptée.

2015-12-218

4b. PLAFOND D'ADMISSIBILITÉ DES RÉSIDENCES AU PROGRAMME RÉNORÉGION

Considérant la mise en place d'un nouveau programme pour les propriétaires occupants à revenu faible ou modeste de notre territoire dont la propriété requiert la correction de déficiences majeures;

Considérant que l'aide financière prévue dans ce programme peut atteindre 12 000 \$ et que le taux d'aide varie entre 20 et 95 % des coûts admissibles selon les revenus du ménage et que la valeur uniformisée maximale d'un bâtiment admissible peut atteindre 100 000 \$, en excluant la valeur du terrain;

En conséquence, il est proposé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu :

- 1- Que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux fixe à 100 000 \$ la valeur maximale uniformisée des bâtiments admissibles en excluant la valeur des terrains.
- 2- Que le traitement des demandes se fasse suivant la date d'entrée des demandes. Celles à « caractère urgent » pourraient être prioritaires suite à l'approbation du directeur général.

Adoptée.

2015-12-219

4c. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DU SYSTÈME DE VENTILATION DU CENTRE ADMINISTRATIF

Considérant que le centre administratif de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est doté de systèmes mécaniques destinés au chauffage, à la climatisation ainsi qu'à la qualité de l'air ambiant;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant qu'il est important de maintenir en bon état ces systèmes;

Considérant la proposition reçue de l'entreprise Multi-Énergie Best Inc.;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que la Municipalité régionale de comté des Chenaux accepte la proposition pour l'entretien préventif des systèmes mécaniques du centre administratif fournie par ladite entreprise au coût de 1 720 \$ pour 2016, 1 720 \$ pour 2017 et 1 750 \$ pour 2018.

Il est de plus résolu que le directeur général, monsieur Pierre St-Onge, soit et est, par la présente, autorisé à signer le contrat requis.

Adoptée.

2015-12-220

4d. PIIRL – ADJUDICATION DU CONTRAT

Considérant que la MRC a lancé un appel d'offres de services pour l'élaboration d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

Considérant qu'après avoir analysé les six soumissions déposées, les membres du comité de sélection ont unanimement retenu cinq de ces firmes comme ayant obtenu le pointage minimal requis;

Considérant qu'après l'ouverture des enveloppes du prix soumissionné, il s'est avéré que la firme Cima + s.e.n.c. a remporté le meilleur pointage final;

Considérant que l'offre de service présentée par le soumissionnaire doit être approuvée par le ministère des Transports;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu d'octroyer le contrat d'élaboration d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales à la firme Cima + s.e.n.c. pour un montant de 54 750 \$, avant taxes, le tout sous réserve de l'approbation du ministère des Transports.

Adoptée.

5. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2015-12-221

5a. CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2015-351 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont les résultats révèlent qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prospér-de-Champlain, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement de zonage numéro 2015-351 de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Adoptée.

5b. RÈGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS – DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE

- i. MRC de Bécancour (entrée en vigueur du règlement 359 modifiant le règlement 289 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé).

6. RAPPORTS

6a. REPRÉSENTANTS À LA RGMRM

Monsieur Luc Dostaler, représentant de la MRC à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, informe les membres du conseil que l'étude de conformité sonore concernant les opérations de la Régie au site de Saint-Étienne-de-Grès a été réalisée. Cette étude démontre que les limites raisonnables des niveaux sonores ne sont pas atteintes.

6b. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – NOVEMBRE 2015

Madame Diane Aubut, responsable des dossiers culturels, commente le rapport mensuel de l'agente de développement culturel. Elle tient à souligner l'ampleur de la participation des citoyens aux différentes activités organisées de la cadre du plan d'action de la Politique culturelle.

6c. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Guy Veillette, président du comité de développement du territoire, fait mention de la recommandation du comité à l'effet de procéder le plus rapidement possible à un appel d'offres de services professionnels pour remplir les tâches reliées à la mise en œuvre du plan d'action de la Communauté entrepreneuriale des Chenaux.

Monsieur Veillette recommande également la mise en place d'un comité *ad hoc* mandaté pour analyser et faire rapport au conseil de la MRC sur les interventions éventuelles de la MRC dans le domaine touristique. Ce comité sera présidé par madame Diane Aubut.

En ce qui concerne le Lac à l'Épaule, les membres du conseil s'entendent pour tenir cette activité le 22 avril 2016. Tous sont invités à transmettre à monsieur Veillette les sujets qui pourraient y être abordés.

7. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

7a. DEMANDE DE PROLONGATION DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE L'OPÉRATION ÉCONOMIE D'EAU POTABLE DE LA MRC DES CHENAUX

Les membres du conseil prennent connaissance de cette demande. Aucune suite n'y est donnée.

8. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2015-12-222

8a. APPEL D'OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DE LA COMMUNAUTÉ ENTREPRENEURIALE

Considérant que l'entente entre la MRC et ses partenaires portant sur la Communauté entrepreneuriale des Chenaux se termine le 31 décembre 2015;

Considérant la recommandation du comité de développement du territoire à l'effet de poursuivre en 2016 la mise en œuvre du plan d'action de la Communauté entrepreneuriale;

Considérant que les interventions de la Communauté entrepreneuriale des Chenaux ne peuvent se réaliser sans le support d'une ressource professionnelle spécialement dédiée à ces tâches;

Considérant que le budget 2016 adopté par le conseil de la MRC prévoit les sommes nécessaires à ces fins;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Michel Groleau, maire de Saint-Proper-de-Champlain, appuyé par monsieur Alain Déry, représentant de Saint-Stanislas, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et de demander au directeur général de procéder à un appel d'offres de services professionnels pour la mise en œuvre du plan d'action de la Communauté entrepreneuriale.

Il est également résolu qu'un comité, formé du directeur général et du coordonnateur du service de développement économique, soit mandaté pour la sélection, en vue de permettre à ce conseil d'octroyer le contrat au soumissionnaire recommandé.

Adoptée.

8b. FINANCEMENT D'ENTREPRISE

i. JP 2015-01 - Fonds Jeunes Promoteurs – Louis Bernier;

Dû à un manque d'information, ce sujet est reporté.

9. DEMANDE(S) D'APPUI OU AUTRE(S)

9a. MRC DE PONTIAC – GESTION DES COURS D'EAU AGRICOLES

Les membres du conseil prennent connaissance de cette demande. Aucune suite n'y est donnée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

9b. MRC DE PONTIAC ET DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS – DEMANDE DE MODIFICATION DU PARTAGE DES REVENUS DES REDEVANCES SUR LES RESSOURCES NATURELLES

Les membres du conseil prennent connaissance de cette demande. Aucune suite n'y est donnée.

9c. TABLE DES PRÉFETS DE L'OUTAOUAIS – DEMANDE DE MODIFICATION DU PARTAGE DES REVENUS DES REDEVANCES SUR LES RESSOURCES NATURELLES

Les membres du conseil prennent connaissance de cette demande. Aucune suite n'y est donnée.

10. CORRESPONDANCE

- a. Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (Fonds de développement des territoires);
- b. Servitech (examen de l'état du rôle d'évaluation de Sainte-Anne-de-la-Pérade);
- c. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (non-conformité du projet de règlement 2015-92 visant à permettre l'affectation « récréative » en bordure de la rivière Batiscan);
- d. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (travaux d'aménagement d'habitats fauniques au marais Saint-Éloi);
- e. Ministère de la Sécurité publique (rapport d'activités – années 2 et 3);
- f. Fabrique de la paroisse de St-Françoise-Xavier-de-Batiscan (remerciements);
- g. Table de concertation « Abus auprès des aînés » (remerciements);
- h. Commission des relations de travail (maintien des services essentiels).

11. POUR VOTRE INFORMATION

- a. MRC de Maskinongé (appui à la résolution de la MRC de Mékinac concernant la politique de gestion des matières résiduelles);
- b. Transport collectif des Chenaux (compilation des déplacements).

12. AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet n'est présenté.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est demandé par un citoyen des précisions concernant le requérant des travaux prévus au marais Saint-Éloi. En réponse, il est précisé que bien que ces travaux seront réalisés par la MRC, ce sont d'abord les producteurs agricoles qui ont initié la demande. Seule la MRC a compétence pour la réalisation des travaux d'entretien dans un cours d'eau.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2015-12-223

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À dix-neuf heures et cinquante minutes (19 h 50), il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prospère-de-Champlain, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

PRÉFET